## 3.4. Analyse des impacts entre 5 et 10 kilomètres

### Points de vue présentés

| N° | Coordonnées | | Distance à l'éolienne la plus proche | Distance à l'éolienne la plus éloignée | Orientation | Commune | Enjeu(x) | Description |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | X | Y | | | | | | |
| 24 | 893210 | 6848466 | E8 : 5,1 km | E1 : 7,6 km | est | Void-Vacon | CV, Va, BP, ESB | Vue depuis le circuit de la Meuse à Vélo |
| 25 | 889164 | 6853482 | E4 : 5,2 km | E1 : 5,9 km | nord | Commercy | SPR, SC, T, BP, RA, Vi, HP | Vue depuis le site classé de l'allée des Tilleuls |
| 26 | 892923 | 6846046 | E8 : 5,2 km | E1 : 7,9 km | sud-est | Void-Vacon | CV, PP, BP, ESB, RF, HP | Vue sur l'église de Void-Vacon |
| 27 | 880089 | 6847806 | E1 : 5,6 km | E8 : 8,1 km | ouest | Saint-Aubin-sur-Aire | RA, ESB, BP | Vue depuis la N4 en sortie de Saint-Aubin-sur-Aire |
| 28 | 891034 | 6852999 | E8 : 5,6 km | E1 : 6,9 km | nord-est | Commercy | BP, ESB, RF, Vi, HP | Vue depuis la sortie sud-est de Commercy |
| 29 | 893538 | 6846369 | E8 : 5,7 km | E1 : 8,3 km | est | Void-Vacon | RF, RA, ESB, BP | Vue depuis la N4 en entrée de Void |
| 30 | 889564 | 6853837 | E4 : 5,7 km | E1 : 6,4 km | nord-est | Commercy | SPR, SC, T, BP, ESB, RA, Vi, HP | Vue depuis le site classé de l'allée des Tilleuls |
| 31 | 889098 | 6854301 | E4 : 5,9 km | E5 : 6,6 km | nord-est | Commercy | SPR, SC, BP, Vi | Vue sur le site classé de l'allée des Tilleuls |
| 32 | 889871 | 6854099 | E4 : 6,1 km | E1 : 6,8 km | nord-est | Commercy | SPR, SC, T, BP, RA, Vi, HP | Vue depuis le site classé de l'allée des Tilleuls |
| 33 | 889669 | 6854221 | E4 : 6,1 km | E1 : 6,8 km | nord-est | Commercy | PP, BP, Vi, HP | Vue depuis la nécropole nationale de Commercy |
| 34 | 894495 | 6848828 | E8 : 6,4 km | E1 : 8,9 km | est | Sorcy-Saint-Martin | RA, BP | Vue depuis l'entrée de Sorcy-Saint-Martin |
| 35 | 888009 | 6841602 | E7 : 6,4 km | E1 : 7,6 km | sud | Broussey-en-Blois | RA, BP | Vue depuis la D168, entre Naives-en-Blois et Broussey-en-Blois |
| 36 | 893998 | 6851227 | E8 : 6,6 km | E1 : 8,8 km | nord-est | Euville | MH, CV | Vue depuis l'église Saint-Pierre de Ville-Issey |
| 37 | 890468 | 6854597 | E4 : 6,8 km | E1 : 7,6 km | nord-est | Commercy | MH, SPR, T, BP, Vi, HP | Vue depuis le château de Commercy |
| 38 | 892919 | 6853073 | E8 : 6,9 km | E1 : 8,5 km | nord-est | Euville | MH, CV, BP | Vue depuis la mairie d'Euvillle |
| 39 | 894451 | 6845281 | E8 : 6,9 km | E1 : 9,6 km | est | Void-Vacon | CV, Va, BP, ESB, RA | Vue depuis le circuit de la Meuse à Vélo |
| 40 | 895195 | 6849683 | E8 : 7,2 km | E1 : 9,7 km | est | Sorcy-Saint-Martin | MH, BP | Vue sur l'église Saint-Martin |
| 41 | 887045 | 6856329 | E4 : 7,6 km | E7 : 8,3 km | nord | Lérouville | BP | Vue depuis le sud de Lérouville, Cité Gérard |
| 42 | 893176 | 6853958 | E8 : 7,7 km | E1 : 9,2 km | nord-est | Euville | MH, T, Va, BP, ESB | Vue sur l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul et la mairie d'Euville |
| 43 | 883189 | 6856317 | E1 : 7,9 km | E8 : 9,6 km | nord | Chonville-Malaumont | MH, BP, ESB | Vue à proximité de l'église Saint-Martin de Malaumont |
| 44 | 880943 | 6842020 | E1 : 8,2 km | E8 : 9,5 km | sud-ouest | Méligny-le-Petit | RA, BP | Vue depuis la D140, entre Marson-sur-Barboure et Méligny-le-Petit |
| 45 | 891117 | 6856060 | E4 : 8,4 km | E1 : 9,1 km | nord | Vignot | MH, SPR, Va, BP, ESB | Vue sur Commercy et l'église Saint-Pantaléon depuis la sortie ouest de Vignot |
| 46 | 877637 | 6851571 | E1 : 8,4 km | E8 : 11,1 km | nord-ouest | Erneville-aux-Bois | BP | Vue depuis la D139 entre Ernecourt et Domremy-aux-Bois |
| 47 | 882787 | 6856784 | E1 : 8,4 km | E8 : 10,2 km | nord | Chonville-Malaumont | MH, BP | Vue sur l'église Saint-Martin de Malaumont |
| 48 | 896098 | 6852154 | E8 : 8,9 km | E1 : 11 km | nord-est | Euville | MH, Va, BP, RA | Vue sur l'église Saint-Gorgon |

*Abréviations pour les enjeux : BP : Boug proche ; CI : Cohérence de l'implantation ; CV : Circuit vélo ; ESB : Entrée ou sortie de bourg ; GR : Chemin de Grande Randonnée ; HP : Habitat proche ; IC : Impacts cumulés ; MH : Monument historique ; PP : Petit patrimoine (non protégé) ; RA : Route dans l'axe du projet ; RF : Route fréquentée ; RP : Route proche ; SC : Site classé ; SPR : Site patrimonial remarquable ; T : Elément touristique ; UP : Unité paysagère ; Va : Vallée ; Vi : Ville*

| 24 | Vue depuis le circuit de la Meuse à Vélo | CV, Va, BP, ESB |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'analyser la visibilité du projet depuis le circuit de la Meuse à Vélo, en sortie de Sorcy-Saint-Martin. Il s'agit d'un point de vue depuis la vallée de la Meuse.

Au sein de la vallée de la Meuse, les perceptions sont horizontales mais vite limitées en profondeur par le relief et les boisements en arrière-plan. La ligne haute-tension reliant le poste électrique de Void est imposante.

Le parc 1 (Laneuville-au-Rupt) est visible à droite au-dessus des boisements.

Coordonnées : 893210, 6848466
Altitude : 235 m
Azimut central : 263°
Orientation : est
Prise de vue : 23/03/2022 - 12h51
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 5.1 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 7.6 km

Fig. 269 : Vue panoramique initiale (120°)

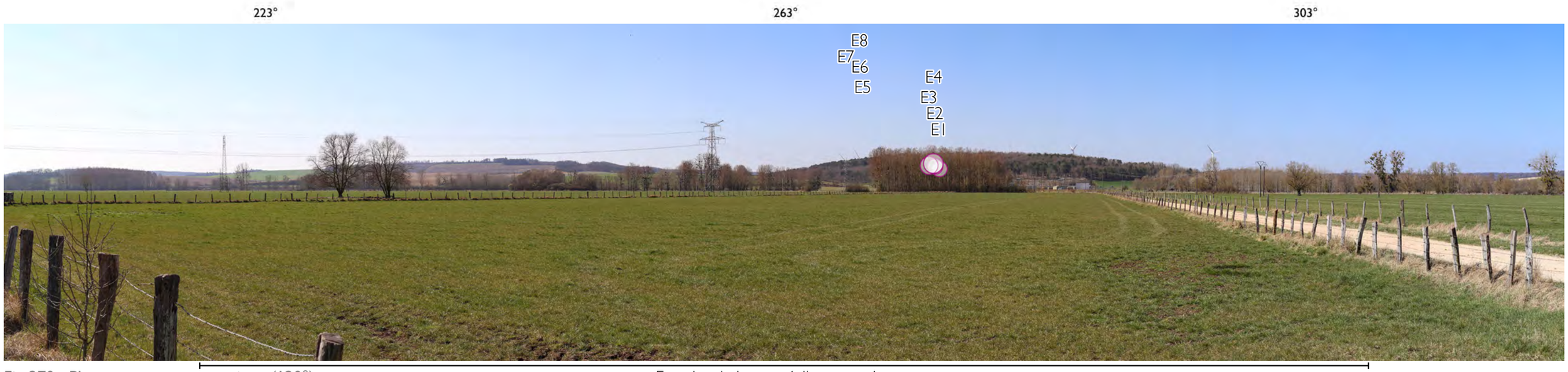


Fig. 270 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 271 : Zoom sur le projet

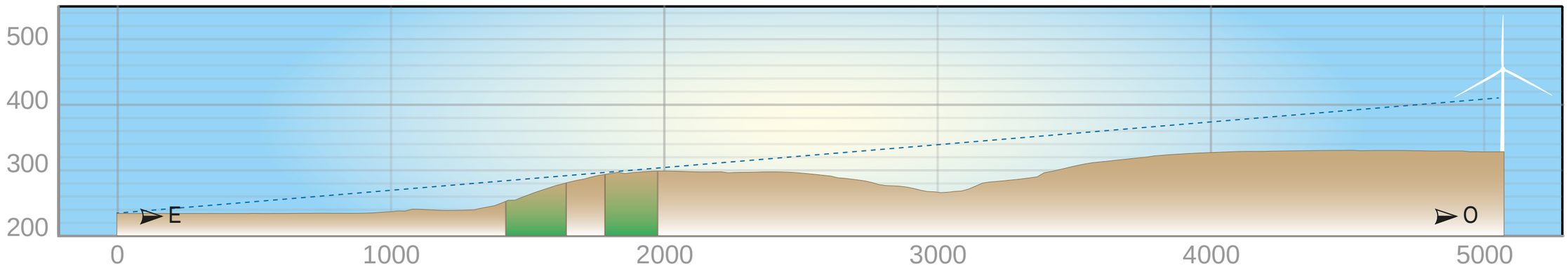


**Visibilité du projet**
4 éoliennes visibles - 4 éoliennes masquées
0 totalement - 4 partiellement - 0 filtrée
2 en visibilité permanente
2 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
1,3° soit 2,6 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
1,1°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 3,6°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Les éoliennes E1, E2, E3 et E4 sont entièrement masquées. Seules les pales des 4 autres éoliennes sont visibles dont 2 en intermittence. L'emprise du projet est très faible. Il ne surplombe pas le relief. L'impact du projet depuis la vallée de la Meuse est très faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

Le projet sera visible depuis cette portion du circuit de la Meuse à Vélo, avec un impact très faible.

**Impacts cumulés :**

De par la faible visibilité du projet, ici en covisibilité indirecte avec le parc 1, les impacts cumulés sont très faibles. L'occupation de l'horizon augmente de 1,3°.

Fig. 272 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E8
E7
E6
E5

| 25 | Vue depuis le site classé de l'allée des Tilleuls | SPR, SC, T, BP, RA, Vi, HP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue a été choisi pour vérifier la visibilité du projet depuis le site classé de l'allée des Tilleuls. Il s'agit d'un point de vue depuis le site patrimoine protégé de Commercy, depuis le sud-ouest de la ville.

Depuis l'allée des Tilleuls, les alignements d'arbres limitent les perceptions. Le point de vue a donc été réalisé en évitant les arbres au premier plan. La vue est très légèrement plongeante, en arrière-plan le relief limite la profondeur de vue.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point.

Coordonnées : 889164, 6853482
Altitude : 244.6 m
Azimut central : 198°
Orientation : nord
Prise de vue : 23/03/2022 - 08h39
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E4 : 5.2 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 5.9 km

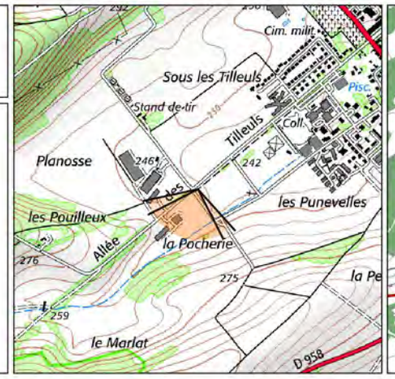

Fig. 273 : Vue panoramique initiale (120°)

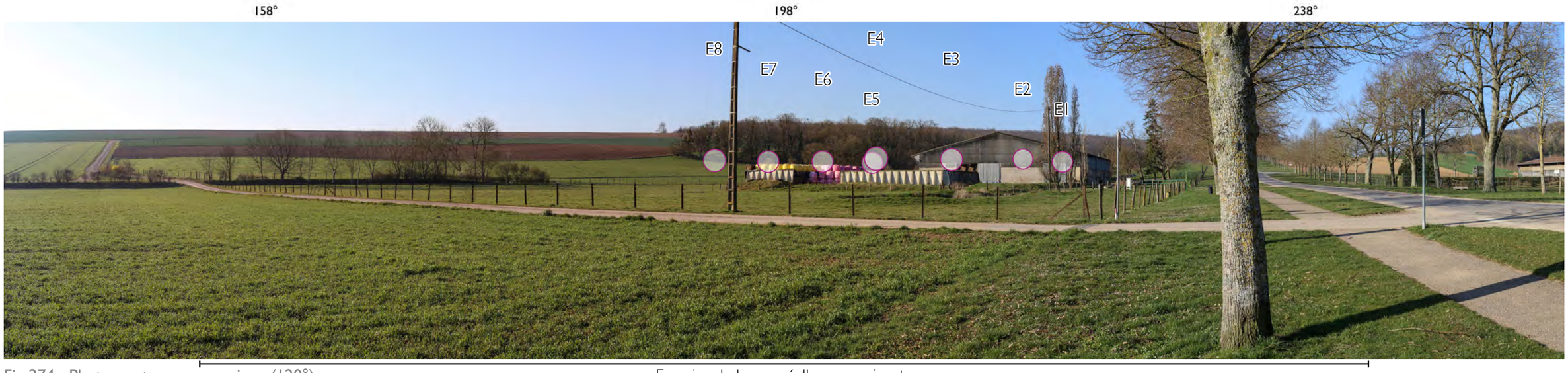


Fig. 274 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

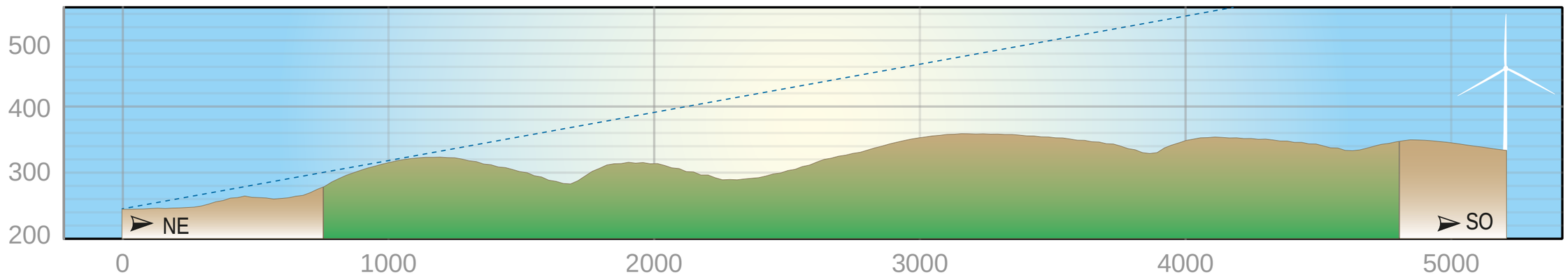


Projet non visible

Aucun impact

E8

E7

Fig. 275 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E4

E3

E6

E2

E5

E1

| 26 | Vue sur l'église de Void-Vacon | CV, PP, BP, ESB, RF, HP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'analyser la covisibilité entre l'église de Void, petit patrimoine sans protection, et le projet. Il s'agit d'une vue depuis une portion du circuit de la Meuse à Vélo, le long de la D964, route fréquentée, en entrée sud de Void.

L'église de Void est bien visible au centre du panorama. Le canal de la Marne passe juste sous le point de vue. Le bâti limite les vues lointaines, seules quelques percées vers l'horizon subsistent. Le parc éolien 1 (Laneuville-au-Rupt) est visible au-dessus des habitations à droite.

Coordonnées : 892923, 6846046
Altitude : 251.4 m
Azimut central : 298°
Orientation : sud-est
Prise de vue : 23/03/2022 - 14h17
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 5.2 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 7.9 km

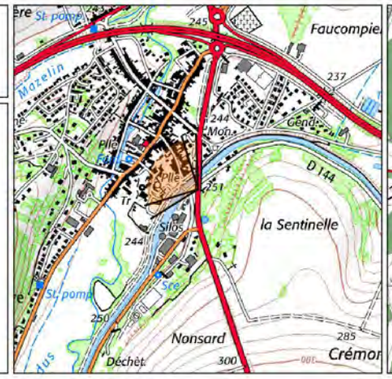

Fig. 276 : Vue panoramique initiale (120°)

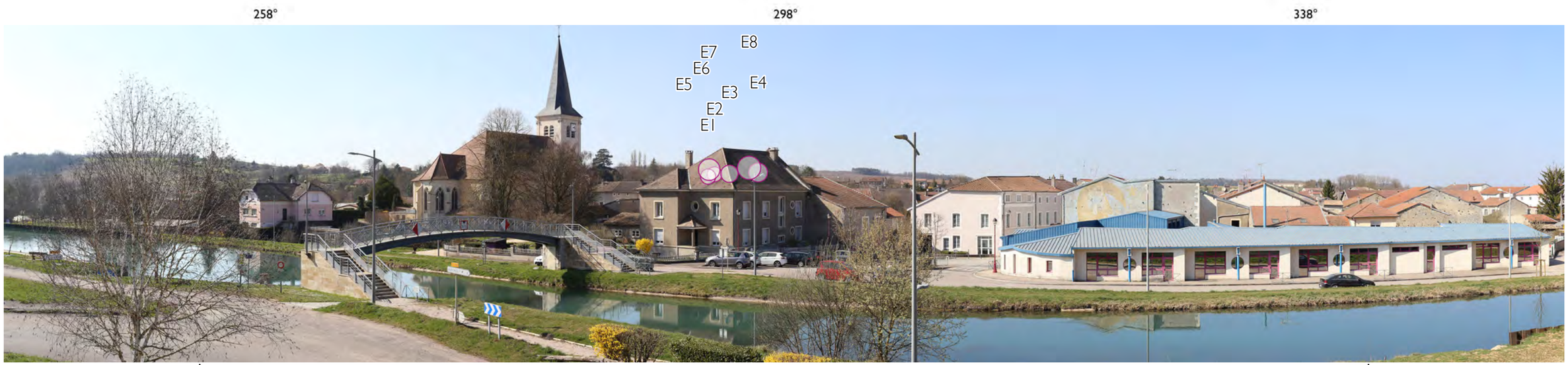


Fig. 277 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 278 : Zoom sur le projet

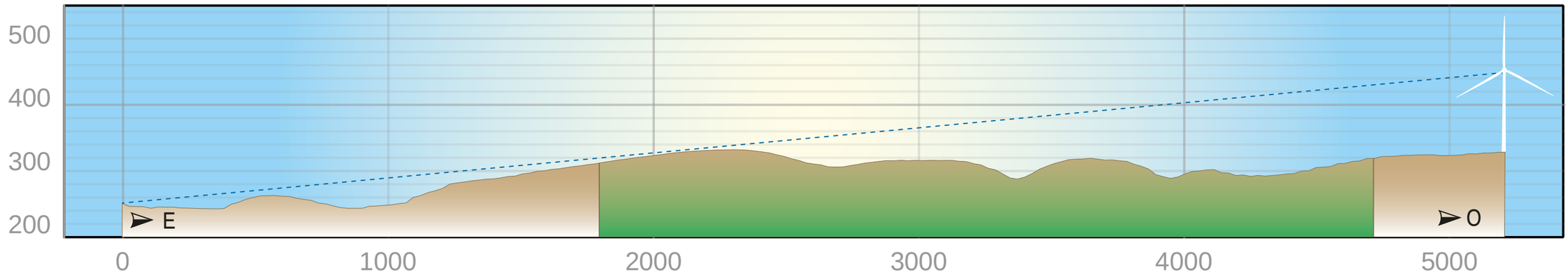


**Visibilité du projet**
1 éolienne visible - 0 éolienne masquée
0 totalement - 1 partiellement - 0 filtrée
0 en visibilité permanente
1 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
nulle

**Angle vertical perceptible**
0,3°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 2,4°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Seule l'éolienne E5 est très légèrement visible depuis ce point de vue. Seules ses pales pourront être perceptibles en intermittence. L'impact du projet est très faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

Le projet entre en covisibilité indirecte avec l'église de Void avec un impact très faible vu sa faible visibilité.

**Impacts cumulés :**

Au regard de la faible visibilité du projet, les impacts cumulés sont nuls. Seules les pales de l'éolienne E5 sont visibles, l'augmentation de l'occupation de l'horizon est nulle.

Fig. 279 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

| 27 | Vue depuis la N4 en sortie de Saint-Aubin-sur-Aire | RA, ESB, BP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet l'analyse des impacts du projet depuis la N4, route fréquentée dans l'axe du projet sur cette portion. Il s'agit ici de la sortie est de Saint-Aubin-sur-Aire.

La vue est plongeante vers l'est, dans l'axe de la N4 avant de s'étendre vers un horizon boisé. La végétation crée des filtres visuels importants. Le parc 2 (Parc éolien de Ménil-la-Horgne) est visible à droite, au-dessus du relief et des boisements. Le parc 1 (Laneuville-au-Rupt) est également légèrement visible sur l'horizon.

Coordonnées : 880089, 6847806
Altitude : 351.9 m
Azimut central : 90°
Orientation : ouest
Prise de vue : 24/03/2022 - 13h24
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 5.6 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 8.1 km

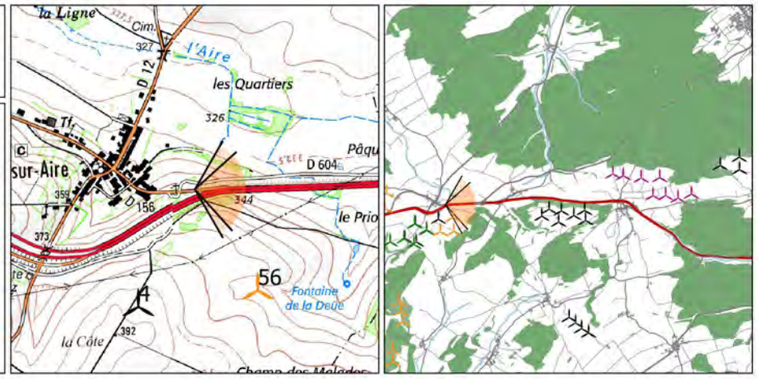




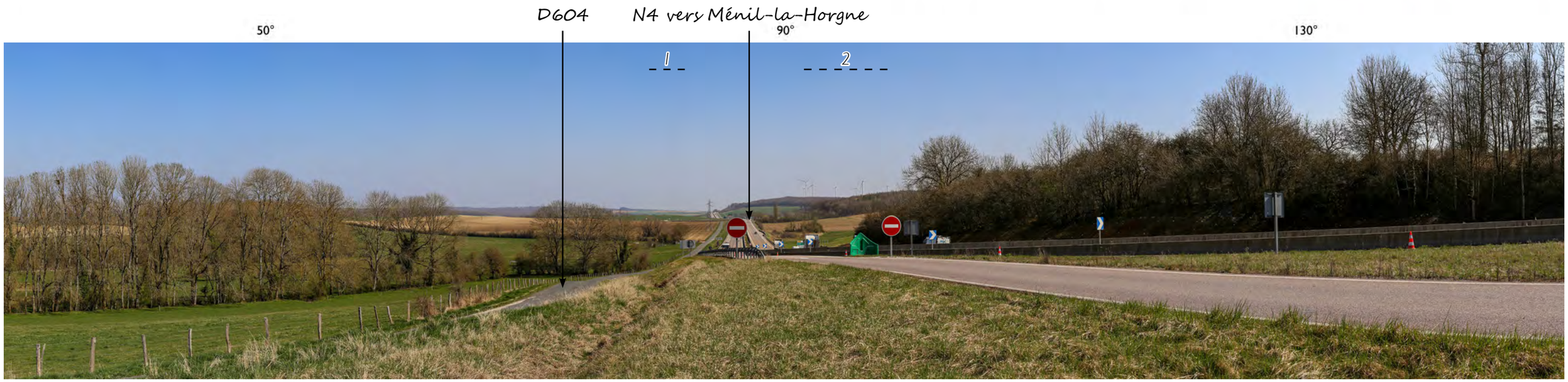


Fig. 280 : Vue panoramique initiale (120°)

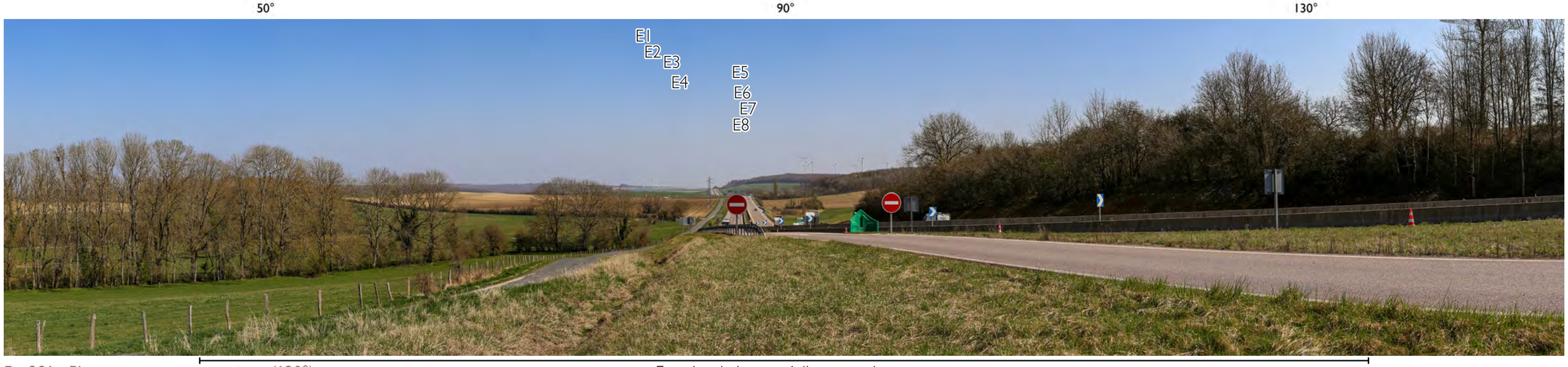


Fig. 281 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 282 : Zoom sur le projet

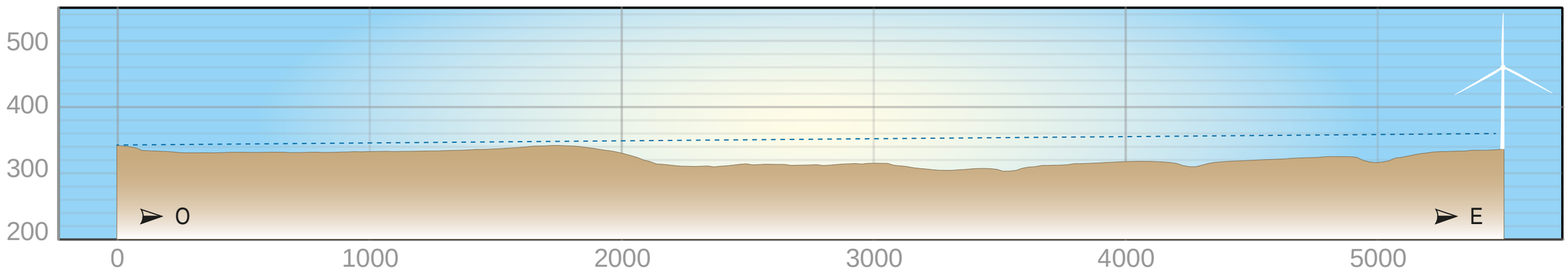


**Visibilité du projet**
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
4 totalement - 4 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
8° soit 16 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
2,1°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 2°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

L'ensemble du projet est visible. Les éoliennes E5, E6, E7 et E8 sont en partie masquées par le relief et les boisements. L'alignement des 4 machines à gauche (ligne nord) est bien lisible. La taille perçue des éoliennes du projet ne surplombe pas le relief. L'impact du projet depuis ce point de vue est modéré. Il devrait apparaître dans l'axe de la N4 dans ce secteur.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :** nuls.

**Impacts cumulés :**

Le projet entre en covisibilité directe avec le parc 1, en modifiant ainsi la lisibilité. La covisibilité avec le parc 2 est indirecte, celui-ci apparaît plus haut que le projet, en le surplombant. Le projet a tendance à créer un lien entre les 2 parcs existants. Les impacts cumulés sont modérés. Le parc 1 étant situé à moins de 10 km, il occupe déjà une partie de l'horizon dans l'axe du projet (2,7°). L'occupation de l'horizon augmente donc seulement de 6,3°.

E1 E2 E3 E4 E5 E6 E7 E8

Fig. 283 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

| 28 | Vue depuis la sortie sud-est de Commercy | BP, ESB, RF, Vi, HP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue a été choisi car il s'agit de la première vue dégagée en direction du projet depuis la sortie sud de Commercy. La vue a été réalisée à proximité de la D964, route fréquentée du territoire d'étude.

Les perceptions sont légèrement plongeantes en premier et second plan avant d'être stoppées par le relief et les boisements. Ces derniers forment un horizon boisé important.

Seules quelques pales des parcs éoliens 1 et 2 sont perceptibles au-dessus des boisements.

Coordonnées : 891034, 6852999
Altitude : 293.7 m
Azimut central : 231°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 23/03/2022 - 10h39
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 5.6 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 6.9 km

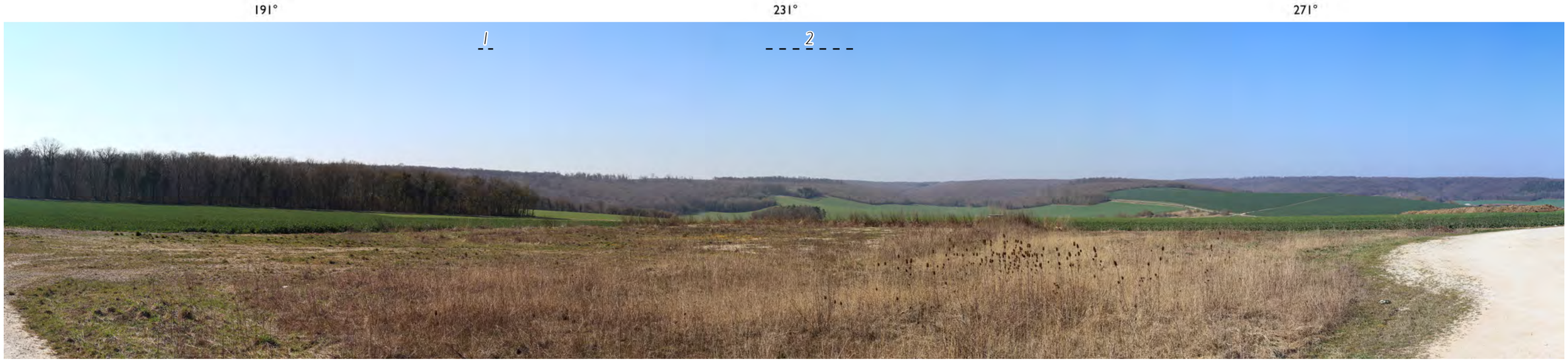


Fig. 284 : Vue panoramique initiale (120°)

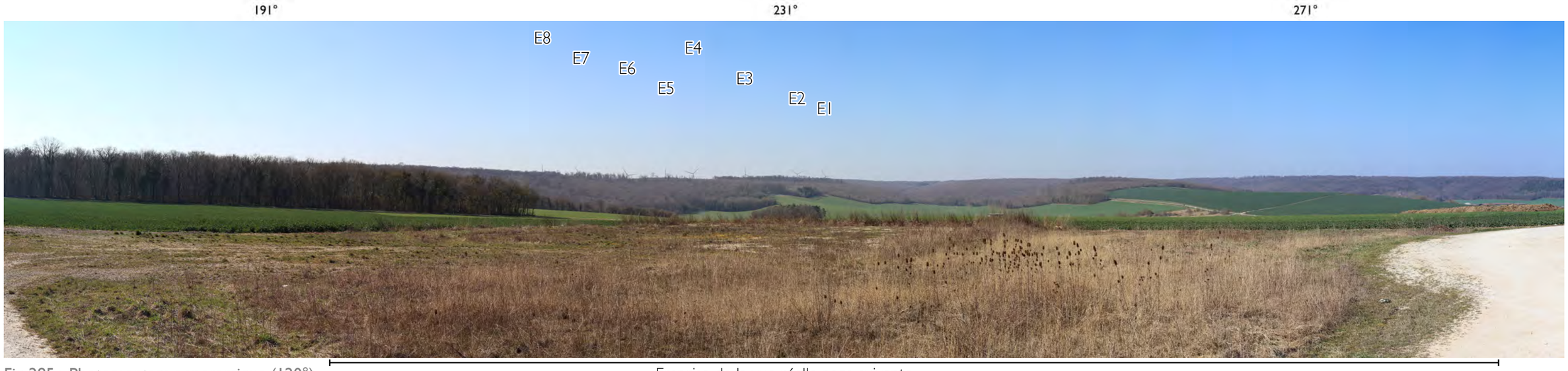


Fig. 285 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 286 : Zoom sur le projet

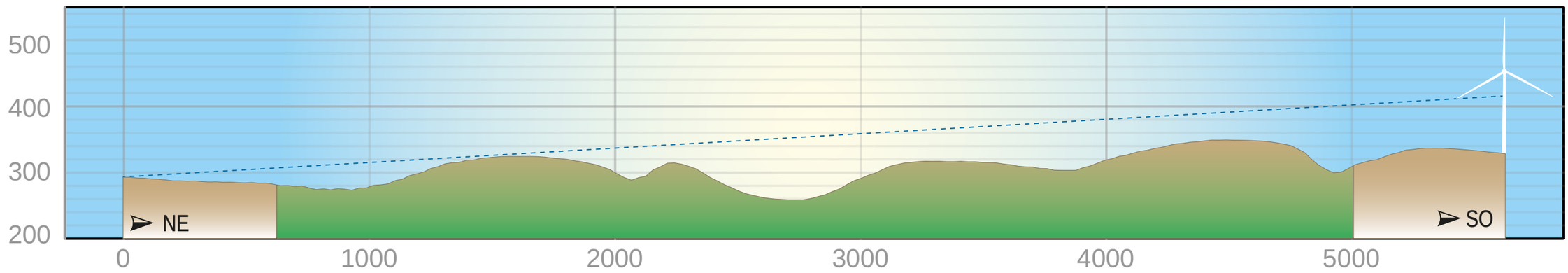


**Visibilité du projet**
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
0 totalement - 8 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
15,2° soit 30,4 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
1,4°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 2,1°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Les 8 éoliennes du projet sont partiellement visibles, au-dessus du relief et des boisements. 5 nacelles sont perceptibles. Les 2 alignements du projet sont lisibles. La taille perçue des éoliennes ne surplombe pas le relief apparent. L'emprise du projet est assez importante pour une distance de plus de 5 km. Du fait d'une visibilité réduite des éoliennes, l'impact du projet est faible. Il sera plus réduit depuis la D964.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :** nuls.

**Impacts cumulés :**

Du fait de la faible visibilité des parcs 1 et 2, les impacts cumulés avec le projet sont nuls. Le parc 2 est lui aussi situé à moins de 10 km du point de vue, l'occupation de l'horizon augmente donc seulement de 10,6°.

1

2

E8 E7 E6 E5 E4 E3 E2 E1

Fig. 287 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

*Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne*

| 29 | Vue depuis la N4 en entrée de Void | RF, RA, ESB, BP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue a été réalisé le long de la N4, route fréquentée et orientée vers le projet sur cette portion. Il s'agit d'un point de vue en entrée sud-est de Void.

À gauche de la route, les habitations, la végétation et le relief ferment les perceptions. Au centre de la vue, quelques percées visuelles sont possibles laissant entrevoir un horizon fermé par le relief. À droite, la vue plonge sur des parcelles agricoles. Le parc 1 (Laneuville-au-Rupt) est visible dans l'axe de la N4 à droite.

Coordonnées : 893538, 6846369
Altitude : 240.4 m
Azimut central : 280°
Orientation : est
Prise de vue : 23/03/2022 - 13h52
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 5.7 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 8.3 km

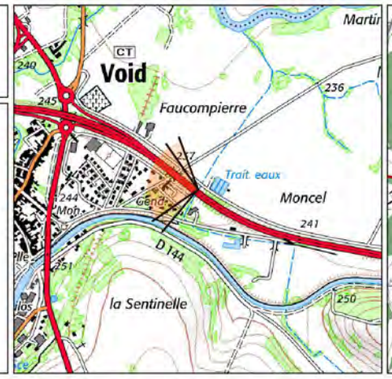

Fig. 288 : Vue panoramique initiale (120°)

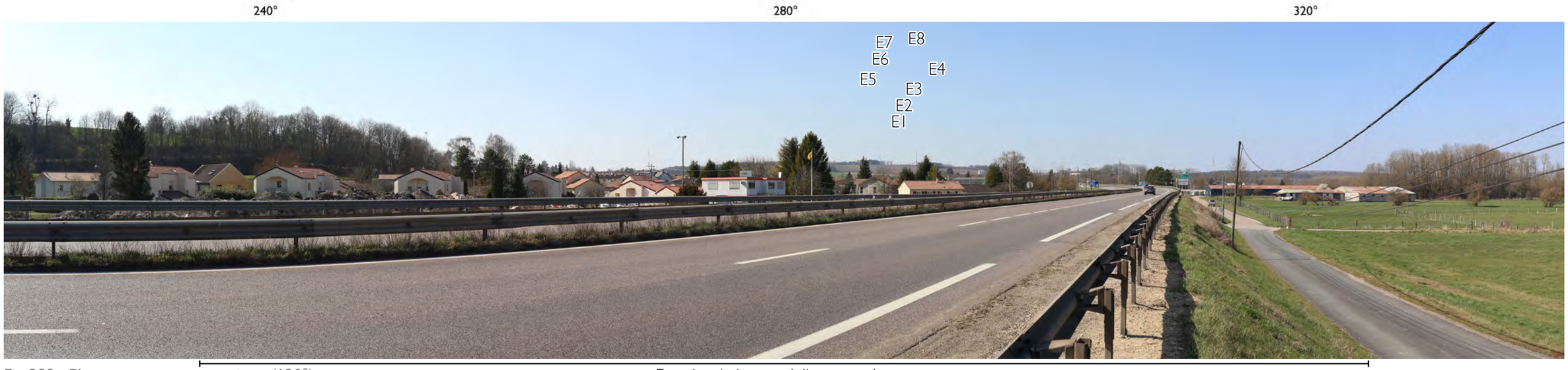


Fig. 289 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 290 : Zoom sur le projet

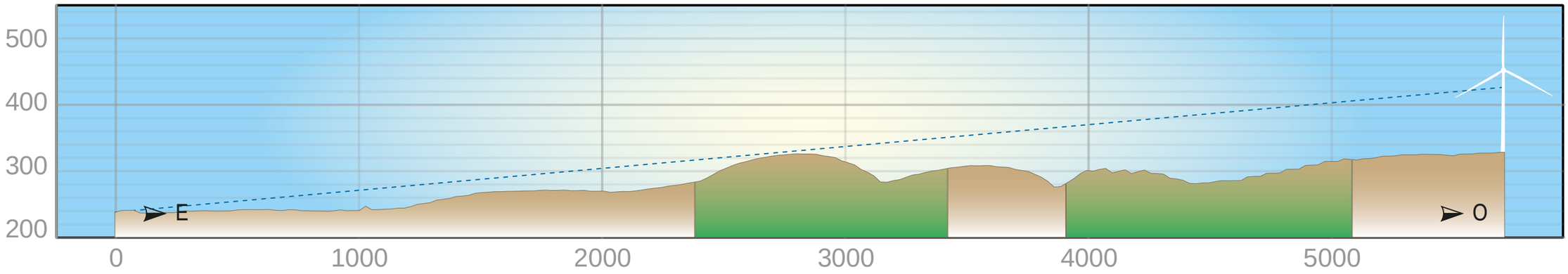


**Visibilité du projet**
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
0 totalement - 8 partiellement - 0 filtrée
5 en visibilité permanente
3 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
5,3° soit 10,6 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
1,2°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 3,2°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

L'ensemble du projet est visible. Les rotors sont en partie masqués par la végétation et le relief. Du fait de cette visibilité tronquée, aucune organisation en ligne n'est lisible. L'emprise du projet est faible, la taille perçue des éoliennes ne surplombe pas les éléments paysagers existants. Le projet s'inscrit en dehors de l'axe de la N4. L'impact du projet sera faible depuis ce point de vue.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :** nuls

**Impacts cumulés :**

Le projet apparaît en covisibilité indirecte avec le parc 1 qu'il semble prolonger sur la gauche. Les impacts cumulés sont faibles. L'occupation de l'horizon augmente de 5,3°.

Fig. 291 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E7
E8
E6
E4
E5
E3
E2
E1

I

| 30 | Vue depuis le site classé de l'allée des Tilleuls | SPR, SC, T, BP, ESB, RA, Vi, HP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue, situé en dehors de la ZIV du projet, permet de confirmer la non-visibilité du projet depuis le site classé de l'allée des Tilleuls à Commercy. Il s'agit d'un point de vue situé dans le site patrimonial remarquable, en sortie sud-ouest de Commercy.

Au premier plan, les alignements de tilleuls filtrent les perceptions. On distingue en arrière-plan le relief qui limite la profondeur de vue ainsi que la forêt domaniale de Commercy à droite. Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 889564, 6853837
Altitude : 240.6 m
Azimut central : 204°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 23/03/2022 - 08h48
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E4 : 5.7 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 6.4 km

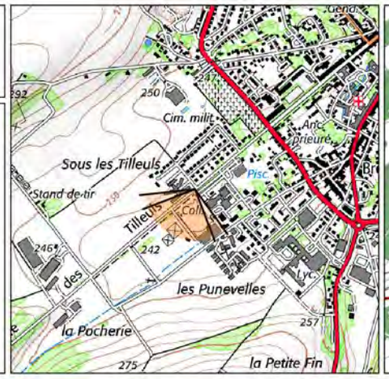

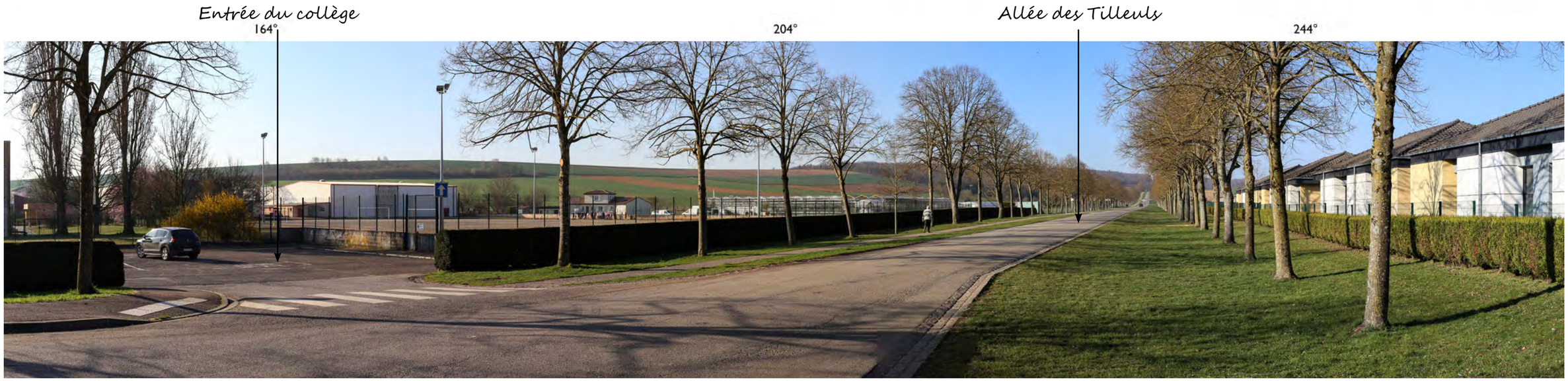


Fig. 292 : Vue panoramique initiale (120°)

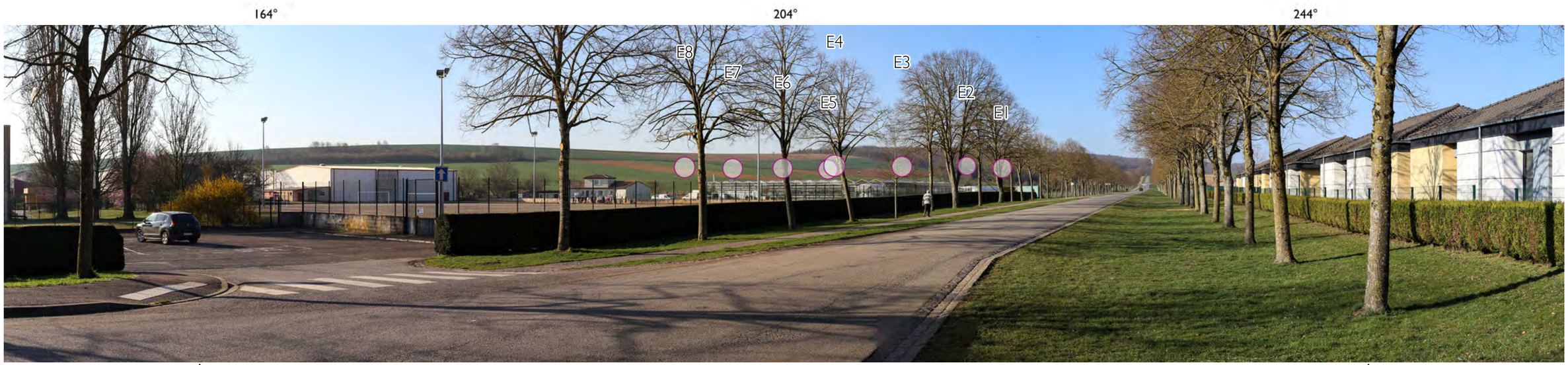


Fig. 293 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

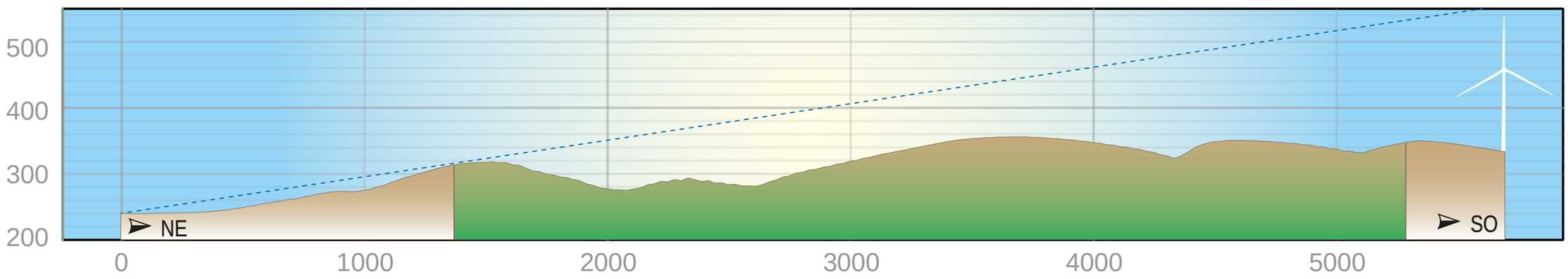


Projet non visible

Aucun impact

E8

E7

E6

Fig. 294 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E4

E3

E2

E5

E1

| 31 | Vue sur le site classé de l'allée des Tilleuls | SPR, SC, BP, Vi |
|---|---|---|

### Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet d'estimer l'impact en covisibilité entre l'allée des Tilleuls, site classé faisant partie du site patrimonial remarquable de Commercy, et le projet. La vue est plongeante depuis ce point haut à l'ouest de Commercy Il s'agit d'un secteur peu fréquenté. On distingue l'allée des Tilleuls en contre-bas qui traverse le panorama jusqu'à la forêt. Elle s'inscrit en second plan d'un complexe agricole qui est prégnant dans le panorama. L'horizon est boisé. Le parc 1 (Laneuville-au-Rupt) est visible à gauche au-dessus du relief et des boisements. Celui-ci entre en covisibilité directe avec la partie la plus visible et distinguable de l'allée des Tilleuls en le surplombant.

Coordonnées : 889098, 6854301
Altitude : 272.5 m
Azimut central : 204°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 23/03/2022 - 08h22
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E4 : 5.9 km
Éolienne la plus éloignée : EC5 : 6.6 km

Fig. 295 : Vue panoramique initiale (120°)

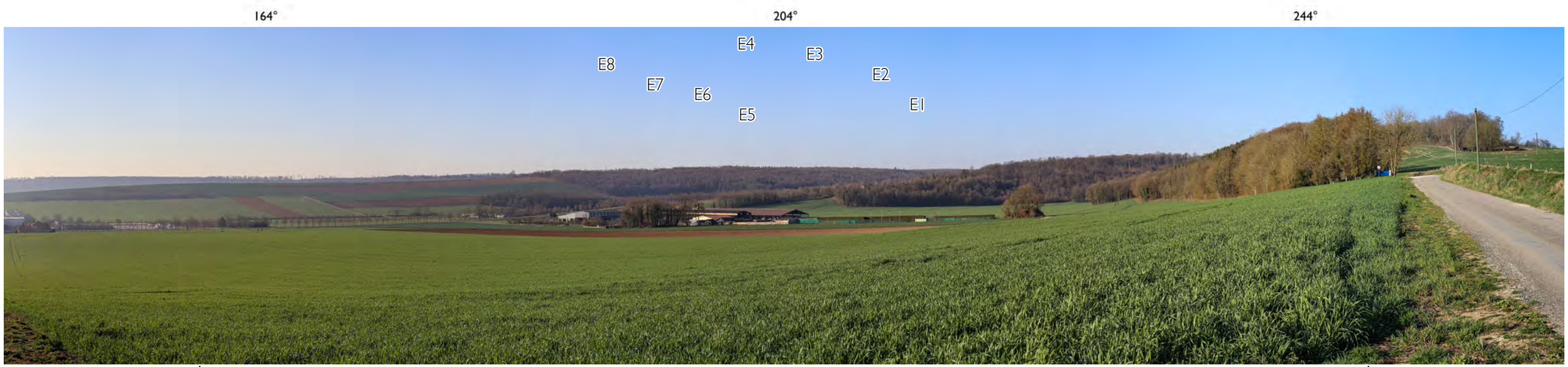


Fig. 296 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 297 : Zoom sur le projet

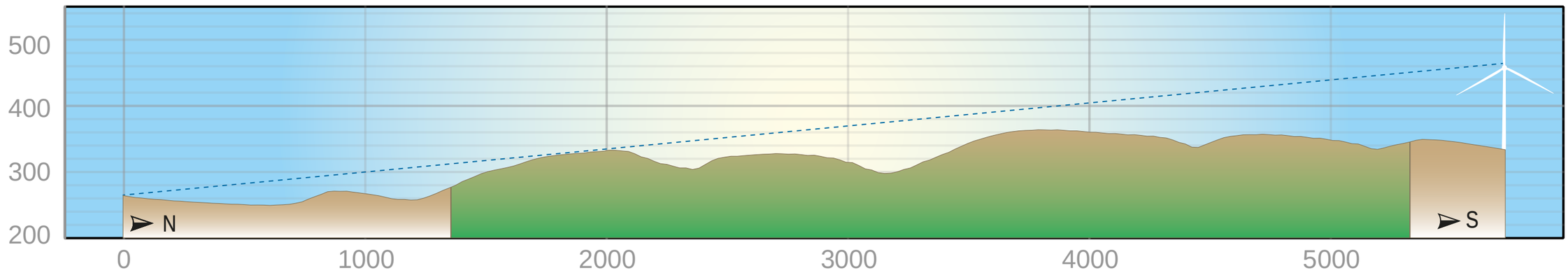


**Visibilité du projet**
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
0 totalement - 8 partiellement - 0 filtrée
2 en visibilité permanente
6 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
23,9° soit 47,7 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
0,7°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 2,7°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Les 8 éoliennes du projet sont visibles. Les nacelles sont toutes masquées, seules les extrémités des pales des éoliennes seront perceptibles. L'emprise du projet est importante, mais cela est atténué par la faible visibilité des machines. Aucun effet de surplomb, ni du relief, ni des boisements, n'est à prévoir. L'impact du projet est très faible depuis ce point de vue.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

La covisibilité entre l'allée des Tilleuls et le projet est directe. Dans l'axe du projet, l'allée des Tilleuls se détache peu dans le paysage, se fondant dans la végétation alentour. De ce fait et du fait de la faible visibilité des éoliennes du parc, la covisibilité entre le projet et l'allée des Tilleuls aura un impact très faible.

**Impacts cumulés :**

Les impacts cumulés avec le parc 1 seront très faibles au regard de la faible visibilité des éoliennes. L'occupation de l'horizon augmente de 23,9°, valeur à atténuer du fait d'une visibilité réduite des éoliennes du projet.

E4
E8
E7
E6
E5

Fig. 298 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E3

E2

E1

| 32 | Vue depuis le site classé de l'allée des Tilleuls | SPR, SC, T, BP, RA, Vi, HP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue analyse la visibilité du projet depuis l'allée des Tilleuls, site classé et site patrimonial remarquable, dans un secteur en ZIV. Il s'agit d'une vue au cœur de la ville de Commercy.

Les alignements de Tilleuls filtrent les vues lointaines. L'horizon se distingue très faiblement. À droite, au-dessus du mur du cimetière, on distingue la forêt de Commercy.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 889871, 6854099
Altitude : 240.4 m
Azimut central : 212°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 23/03/2022 - 09h01
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E4 : 6.1 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 6.8 km

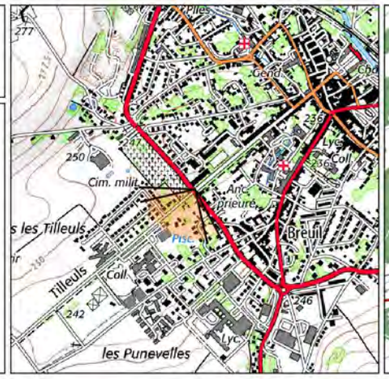

Fig. 299 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 300 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

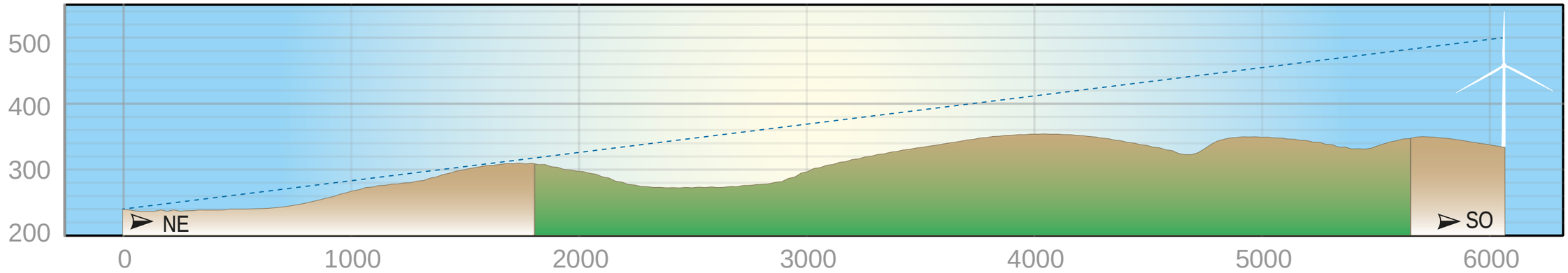


Projet non visible

Aucun impact

E8 E7 E6 E4 E5

Fig. 301 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E3

E2

E1

| 33 | Vue depuis la nécropole nationale de Commercy | PP, BP, Vi, HP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'analyser l'impact du projet depuis la nécropole nationale de Commercy, élément patrimonial important.

Quelques arbres viennent filtrer les vues vers l'horizon, néanmoins, on distingue bien le relief et la forêt à droite. La vue est plongeante au premier et second plan.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 889669, 6854221
Altitude : 245.5 m
Azimut central : 210°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 23/03/2022 - 09h20
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E4 : 6.1 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 6.8 km

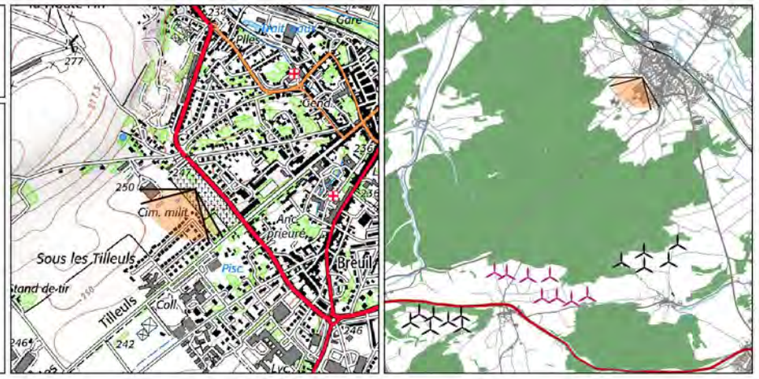

Fig. 302 : Vue panoramique initiale (120°)

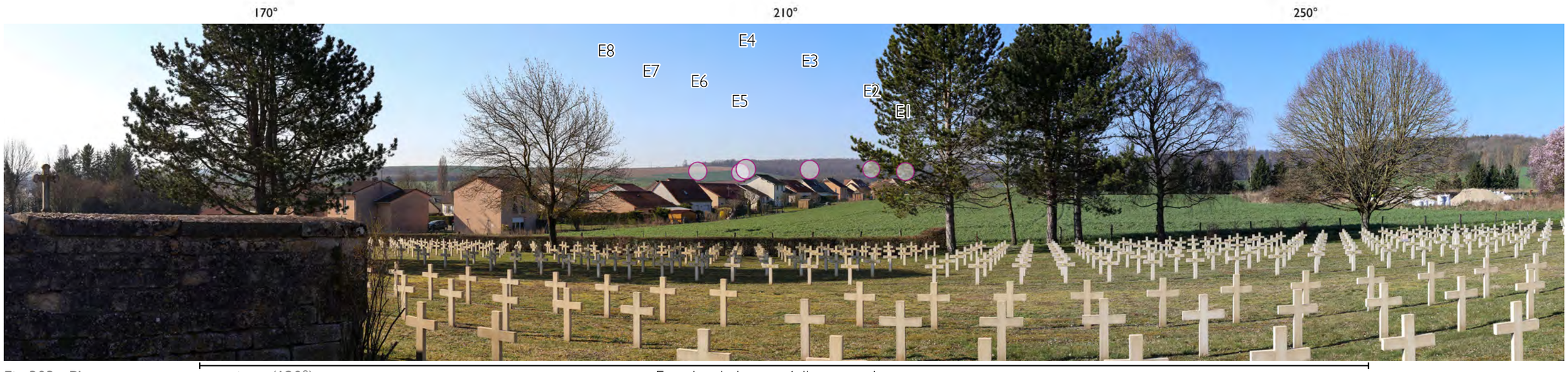


Fig. 303 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 304 : Zoom sur le projet

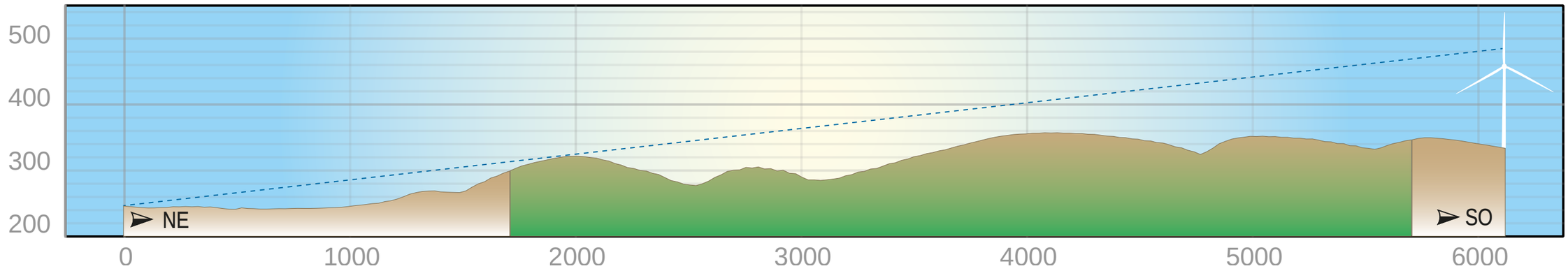


**Visibilité du projet**
2 éoliennes visibles - 6 éoliennes masquées
0 totalement - 2 partiellement - 1 filtrée
0 en visibilité permanente
2 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
3,5° soit 7 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
0,8°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 2,7°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Seules 2 éoliennes du projet seront perceptibles depuis ce point de vue. Les pales des éoliennes E8 et E7 sont perceptibles au-dessus de l'horizon. L'emprise du projet est restreinte. Aucun effet de surplomb n'est à prévoir. L'impact du projet est très faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

Le projet sera visible avec un impact très faible depuis la nécropole nationale de Commercy. Il s'agit d'une vue très ponctuelle sur le projet.

**Impacts cumulés :**

Aucun autre parc éolien n'étant visible depuis ce point de vue, les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 3,5°. Le projet entraîne une nouvelle visibilité du motif éolien dans le paysage.

E8

E7

Fig. 305 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

| 34 | Vue depuis l'entrée de Sorcy-Saint-Martin | RA, BP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'analyser l'impact du projet depuis l'entrée est de Sorcy-Saint-Martin. La portion de la D10, depuis laquelle est réalisé le point de vue, est orientée dans l'axe du projet.

La vue est plongeante en direction du village. On distingue le clocher de l'église au-dessus des habitations ainsi qu'un relief boisé qui constitue l'horizon. Le parc 1 (Laneuville-au-Rupt) est visible au-dessus du village à droite. Le parc 5 (Les Vallottes) est légèrement visible à gauche.

Coordonnées : 894495, 6848828
Altitude : 255 m
Azimut central : 259°
Orientation : est
Prise de vue : 23/03/2022 - 12h59
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 6.4 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 8.9 km

Fig. 306 : Vue panoramique initiale (120°)

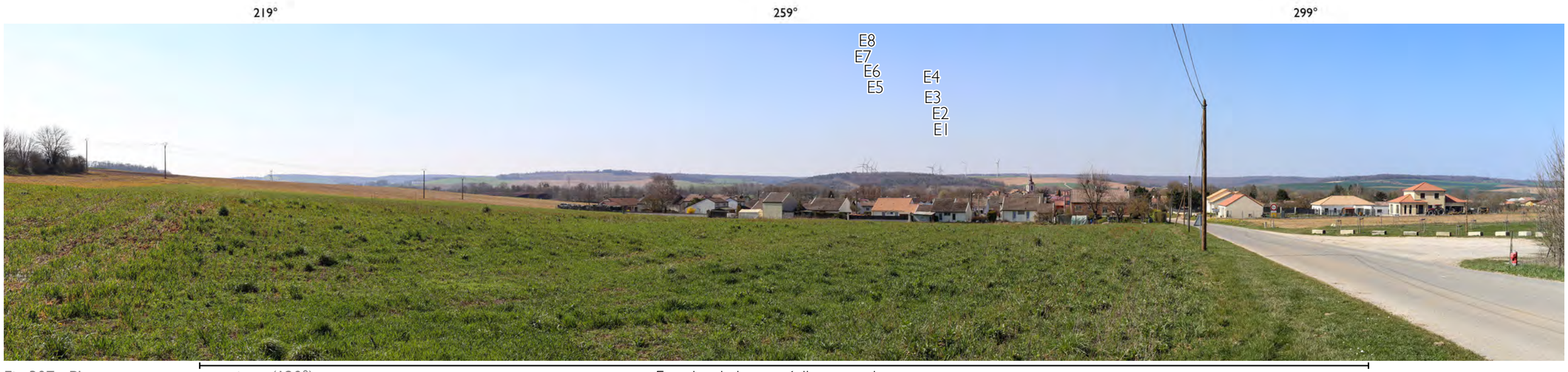


Fig. 307 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 308 : Zoom sur le projet

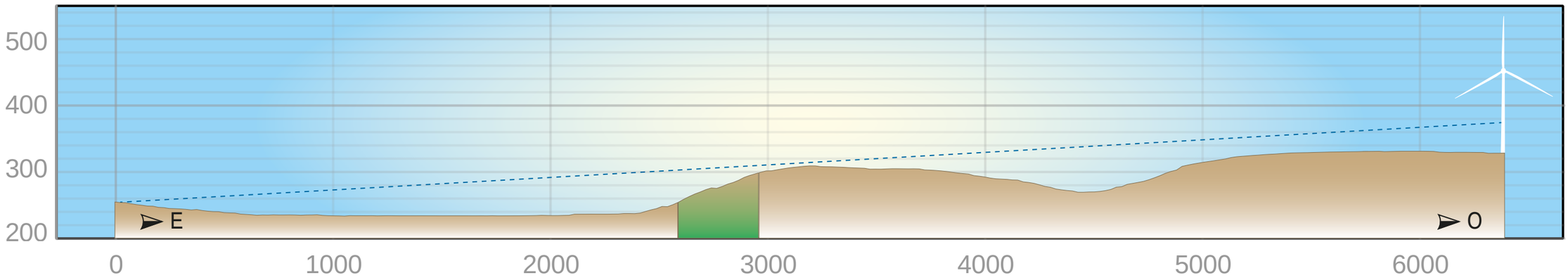


**Visibilité du projet**
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
0 totalement - 8 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
6,1° soit 12.2 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
1,5°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 2,9°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Les 8 éoliennes du projet sont visibles au-dessus du relief. Les rotors sont en partie masqués. Les deux alignements sont lisibles avec un peu de difficulté du fait de la superposition de certaines machines. L'emprise du projet dans le paysage est restreinte. La taille perçue des éoliennes a tendance à légèrement surplomber les habitations du village. L'impact du projet est modéré.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :** nuls.

**Impacts cumulés :**

Le projet entre en covisibilité indirecte avec les 2 parcs existants. La covisibilité n'est pas significative avec le parc 5. Le projet semble prolonger le parc 1, sans toutefois présenter une réelle cohérence avec lui. Les impacts cumulés sont faibles. L'occupation de l'horizon augmente de 6,7°.

Fig. 309 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E8
E7
E6
E5
E4
E3
E2
E1

| 35 | Vue depuis la D168, entre Naives-en-Blois et Broussey-en-Blois | RA, BP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet l'analyse de la visibilité du projet depuis le premier secteur en ZIV en sortie nord de Broussey-en-Blois, en direction de Naives-en-Blois, 2 villages à moins de 10 km du projet. La D168 est orientée dans l'axe du projet sur cette portion.

Les ondulations du relief sont bien perceptibles ici. La vue est plongeante jusqu'au troisième plan où le relief vient limiter la profondeur de vue. L'horizon est boisé à droite et à gauche. Les parcs 1 et 2 sont très légèrement visibles depuis ce point de vue.

Coordonnées : 888009, 6841602
Altitude : 331.1 m
Azimut central : 345°
Orientation : sud
Prise de vue : 24/03/2022 - 12h07
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E7 : 6.4 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 7.6 km

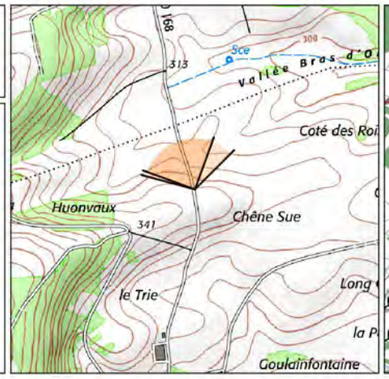

Fig. 310 : Vue panoramique initiale (120°)

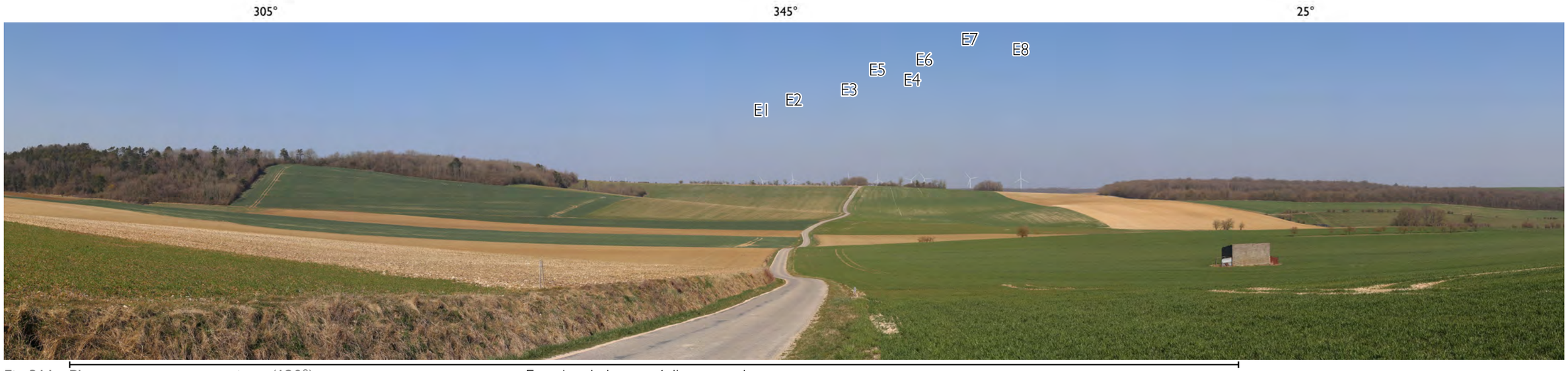


Fig. 311 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 312 : Zoom sur le projet

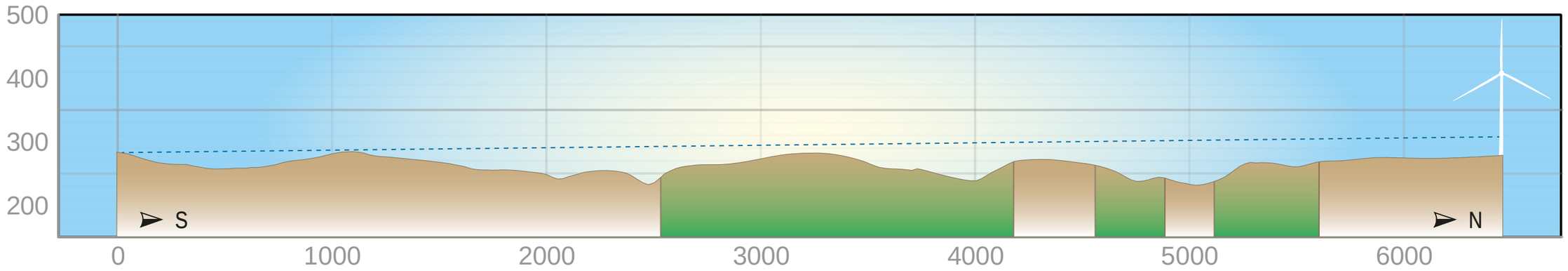


**Visibilité du projet**
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
2 totalement - 6 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
20,6° soit 41,3 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
1,5°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 1,7°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

L'ensemble du projet est visible. Les petits boisements sur l'horizon viennent diminuer la visibilité du projet. La nacelle de l'éolienne E3 est masquée. Les 2 alignements sont légèrement lisibles. L'emprise du projet est assez importante. Aucun effet de surplomb n'est à prévoir. Le parc apparaît dans l'axe de la route. L'impact du projet est faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :** nuls.

**Impacts cumulés :**

Du fait de la faible visibilité des parcs existants, les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 20,6°.

Fig. 313 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E1 E2 E3 E4 E5 E6 E7 E8

*Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne*

| 36 | Vue depuis l'église Saint-Pierre de Ville-Issey | MH, CV |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet de vérifier la visibilité depuis l'église Saint-Pierre de Ville-Issey, monument historique inscrit. Il s'agit d'un point de passage du circuit de la Meuse à Vélo.

La vue est ici limitée par les habitations d'Issey mais une percée visuelle dans l'axe du projet est possible. On distingue également l'horizon à gauche et entre les habitations à travers la végétation.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 893998, 6851227
Altitude : 241.5 m
Azimut central : 230°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 23/03/2022 - 12h06
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 6.6 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 8.8 km

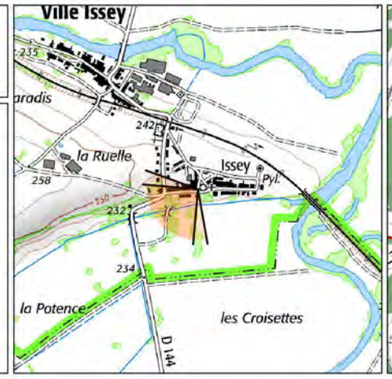

Fig. 314 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 315 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

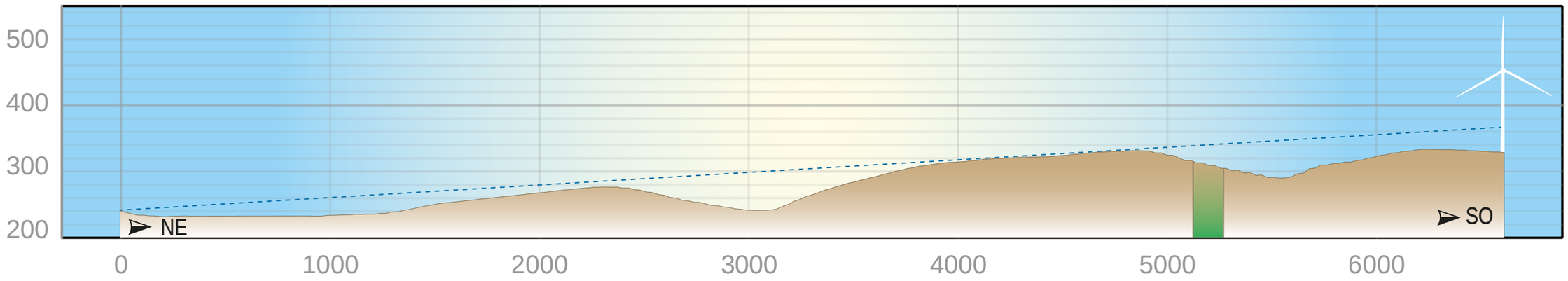


Projet non visible

Aucun impact

Fig. 316 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E8
E7
E6
E5
E4
E3
E2
E1

| 37 | Vue depuis le château de Commercy | MH, SPR, T, BP, Vi, HP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet de vérifier la visibilité du projet depuis l'entrée du château de Commercy, monument historique classé. Il s'agit également d'une vue au cœur du site patrimonial remarquable de Commercy.

Les immeubles entourant la place du Fer à Cheval limitent rapidement les vues. Néanmoins, dans l'axe de l'avenue Stanislas, la vue est très lointaine, jusqu'à la forêt domaniale de Commercy.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 890468, 6854597
Altitude : 237.6 m
Azimut central : 212°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 23/03/2022 - 09h48
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E4 : 6.8 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 7.6 km

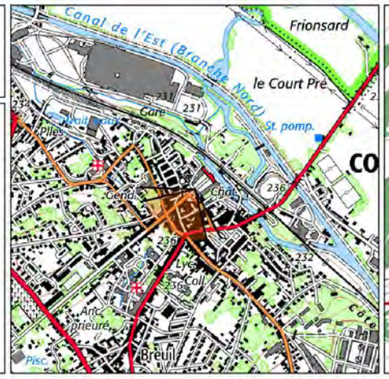

172° 212° 252°

Fig. 317 : Vue panoramique initiale (120°)

172° 212° 252°

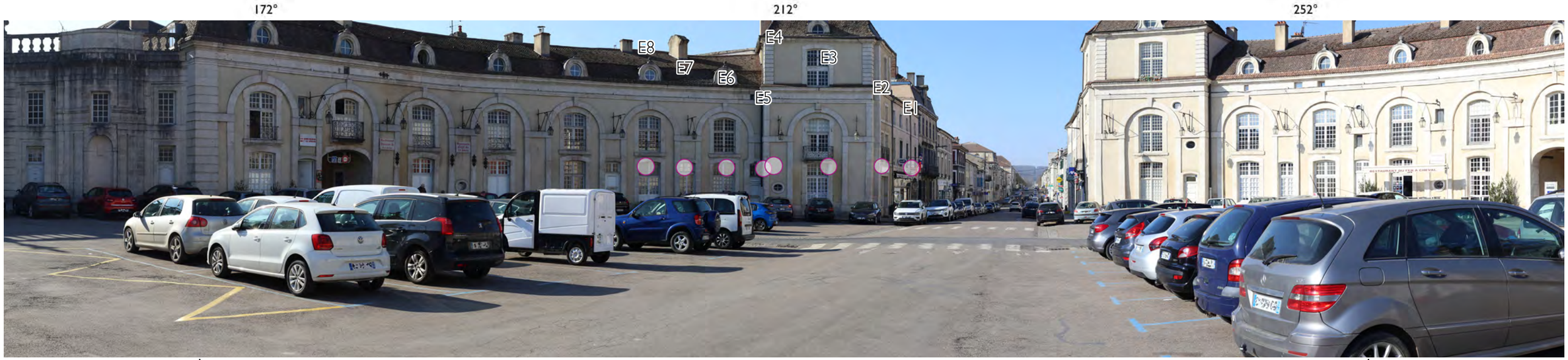


Fig. 318 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

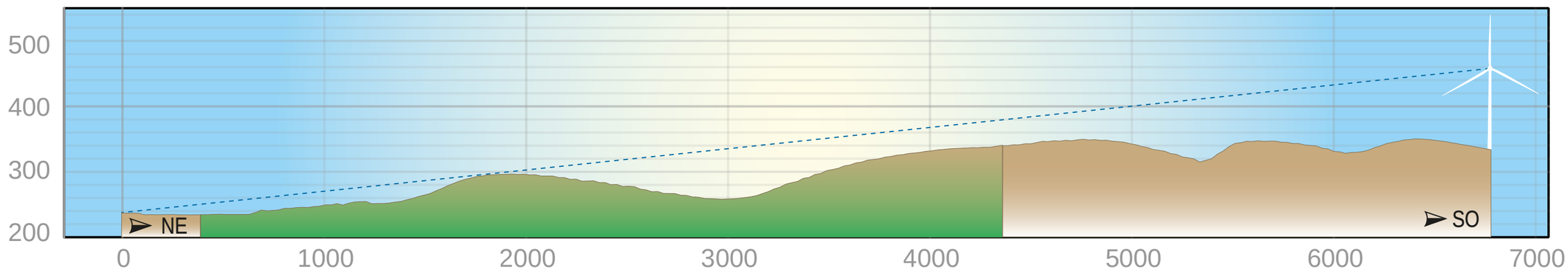


Projet non visible

Aucun impact

E8 E7 E6 E5 E4

Fig. 319 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E3

E2

E1

| 38 | Vue depuis la mairie d'Euvillle | MH, CV, BP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'analyser l'impact du projet à proximité directe de la Mairie d'Euville, monument historique classé. Le point de vue a été réalisé à l'arrière de la mairie, les vues depuis l'entrée de la mairie sont fermées par le bâti.

La vue est ici limitée par les bâtiments de l'école à droite et par les haies entourant les habitations à gauche. Une percée visuelle se dégage au centre du panorama, on y aperçoit la vallée de la Meuse et ses coteaux boisés.

Les pales du parc 1 (Laneuville-au-Rupt) sont légèrement visibles.

Coordonnées : 892919, 6853073
Altitude : 241 m
Azimut central : 223°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 23/03/2022 - 11h20
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 6.9 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 8.5 km

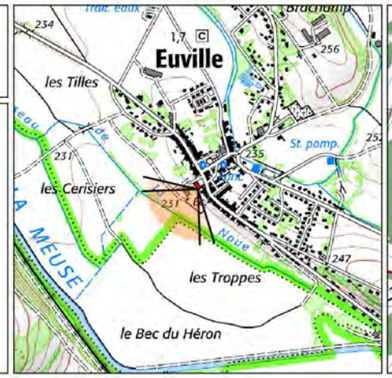

Fig. 320 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 321 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 322 : Zoom sur le projet

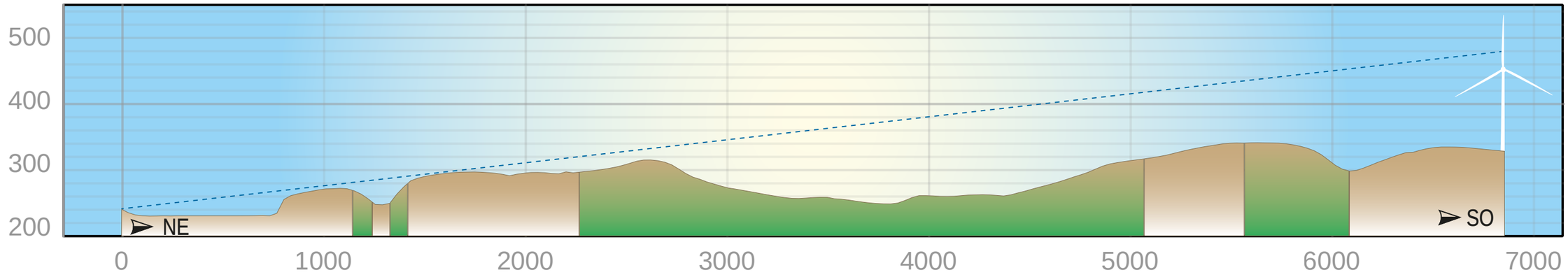


**Visibilité du projet**
1 éolienne visible - 1 éolienne masquée
0 totalement - 1 partiellement - 0 filtrée
0 en visibilité permanente
1 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
nulle

**Angle vertical perceptible**
0,4°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 2,4°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Une seule éolienne du projet est visible depuis ce point de vue, les 7 autres turbines sont masquées par les boisements et le relief à droite. Seules les pales sont visibles. L'emprise du projet dans le paysage est donc très faible. L'impact du projet dans le paysage est négligeable.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

Le projet sera très légèrement visible depuis l'arrière de la mairie d'Euville. Son impact sera négligeable, nul depuis l'avant de la mairie.

**Impacts cumulés :**

Au regard de la faible visibilité du parc éolien existant et du projet, les impacts cumulés sont nuls. Seules les pales de l'éolienne E8 sont visibles, l'augmentation de l'occupation de l'horizon est nulle.

Fig. 323 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

| 39 | Vue depuis le circuit de la Meuse à Vélo | CV, Va, BP, ESB, RA |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'évaluer l'impact du projet depuis le circuit de la Meuse à Vélo, à proximité de l'entrée sud-est de Void.

Le relief à gauche limite la vue et entraîne des perceptions frontales. Dans l'axe de la route et à droite, les vues sont plus éloignées, dans l'axe de la vallée secondaire.

Le parc 2 (Parc éolien de Ménil-la-Horgne) est visible dans l'axe de la vallée, au-dessus du relief.

Coordonnées : 894451, 6845281
Altitude : 256.3 m
Azimut central : 287°
Orientation : est
Prise de vue : 23/03/2022 - 14h30
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 6.9 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 9.6 km

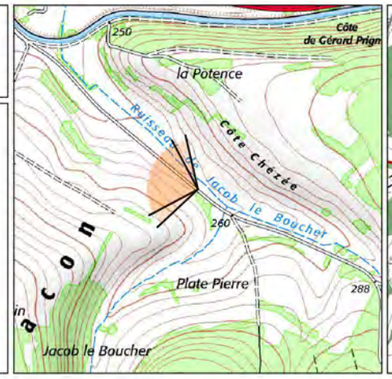

Fig. 324 : Vue panoramique initiale (120°)

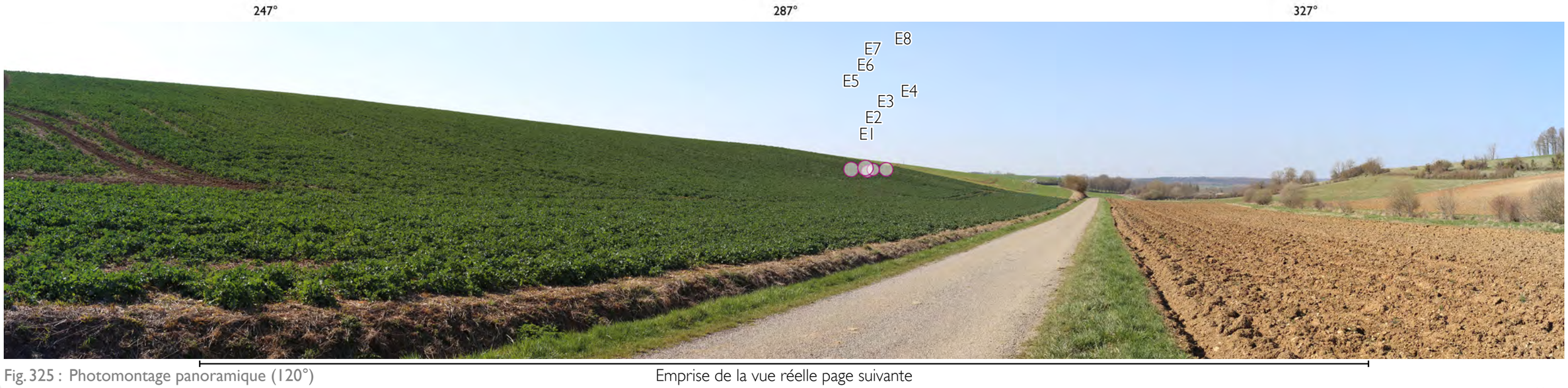


Fig. 325 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 326 : Zoom sur le projet

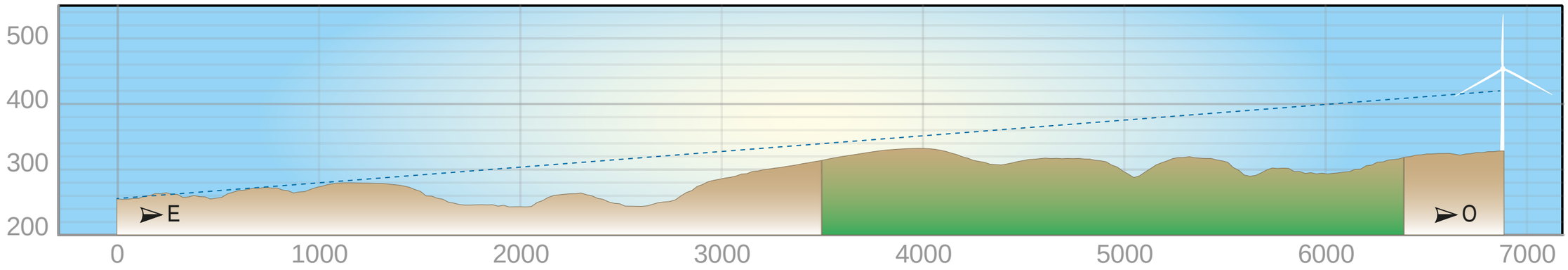


**Visibilité du projet**
3 éoliennes visibles - 5 éoliennes masquées
0 totalement - 3 partiellement - 0 filtrée
0 en visibilité permanente
3 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
2,9° soit 5,8 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
0,6°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 2,6°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

5 éoliennes du projet sont masquées depuis ce point de vue. Seules les pales des éoliennes E4, E7 et E8 sont visibles. L'emprise du projet est très faible. Aucun effet de surplomb n'est à prévoir. L'impact du projet sera très faible depuis ce point de vue.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :** nuls.

**Impacts cumulés :**

Au regard de la faible visibilité des éoliennes du projet, les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 2,9°.

Fig. 327 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E7 E8

E4

*I*

| 40 | Vue sur l'église Saint-Martin | MH, BP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'évaluer l'impact du projet en situation de covisibilité avec l'église Saint-Martin, monument historique classé. Il s'agit d'un point de vue proche de l'entrée est de Saint-Martin (600 mètres).

A gauche de la route, la vue est limitée par un talus et une haie. A droite, la vue est plongeante sur la vallée de la Meuse. Les églises Saint-Martin et Saint-Pierre sont visibles.

Les parc 1, 2 et 4 sont visibles à gauche de l'église Saint-Martin.

Coordonnées : 895195, 6849683
Altitude : 260.7 m
Azimut central : 303°
Orientation : est
Prise de vue : 24/10/2023 - 13h27
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 7.2 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 9.7 km

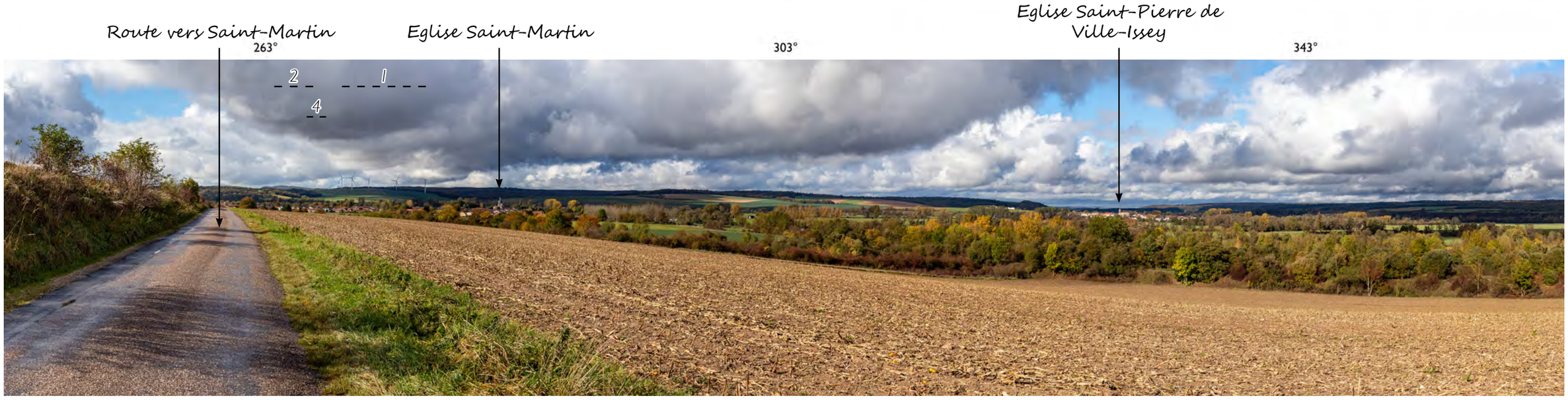


Fig. 328 : Vue panoramique initiale (120°) (Source : WPD)

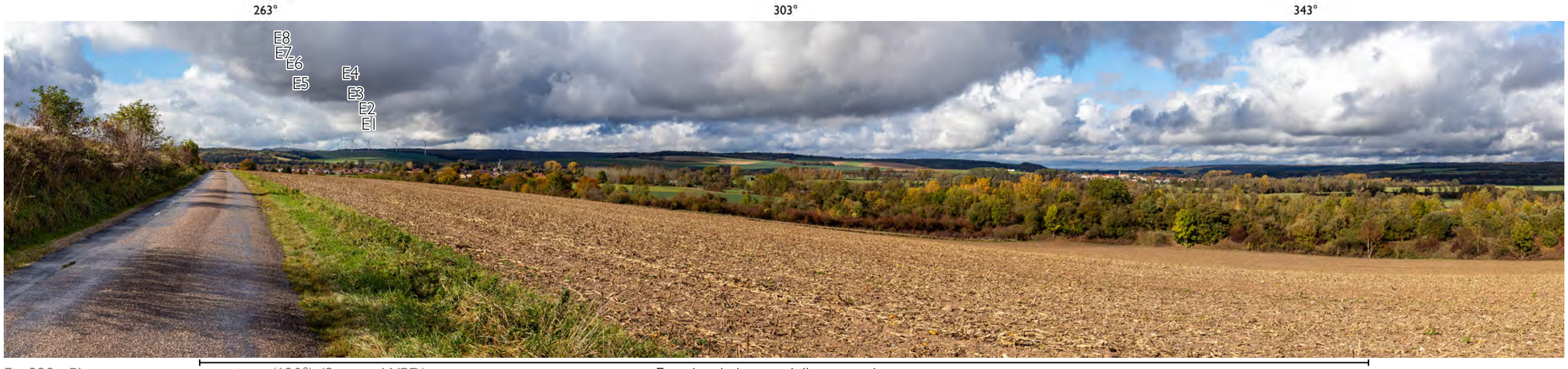


Fig. 329 : Photomontage panoramique (120°) (Source : WPD)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 330 : Zoom sur le projet (Source : WPD)

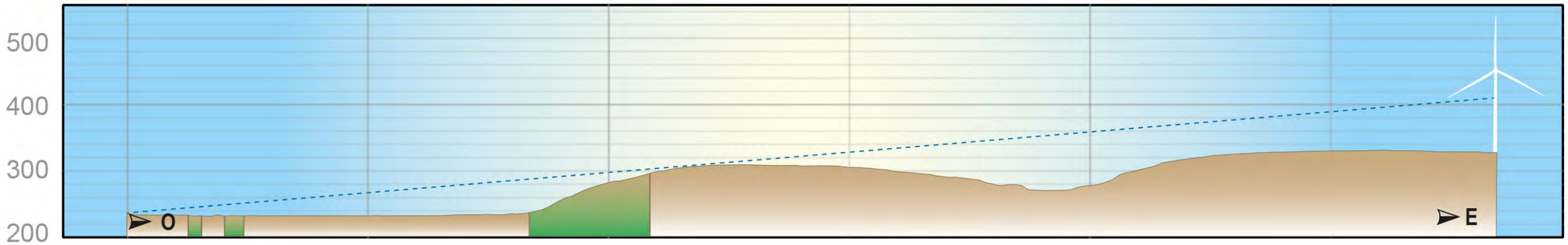


**Visibilité du projet**
8 éoliennes visibles - 0 éoliennes masquées
8 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
6.9° soit 13.7 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
1.35°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 4.5°
Vue en légère contre-plongée

**Impacts paysagers :**

L'ensemble du projet est visible derrière l'horizon boisé. L'emprise du projet est restreinte. Les 2 alignements sont bien lisibles. La taille perçue des éoliennes a tendance à légèrement surplomber les habitations du village situé en contre-bas. L'impact du projet est modéré.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

Le projet entre en covisibilité indirecte avec l'église Saint-Martin avec un léger effet de surplomb. Du fait du caractère isolé de cette vue sur l'église et de la faible fréquentation de cette route mais aussi d'une covisibilité déjà existante avec le parc 1 de Laneuville-au-Rupt, l'impact en covisibilité est faible.

**Impacts cumulés :**

Le projet entre en covisibilité directe avec les parcs 1 et 2, en modifiant leur lisibilité. Les impacts cumulés sont modérés. Le parc 1 est situé à moins de 5 km du point de vue, il y a donc un double compte avec le projet en terme d'occupation de l'horizon. Le parc 2 est situé à plus de 10 km son emprise n'est donc pas ajoutée. L'occupation de l'horizon augmente de 7.5°.

Fig. 331 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm) (Source : WPD)

| 41 | Vue depuis le sud de Lérouville, Cité Gérard | BP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet de mesurer la visibilité du projet depuis le secteur de Lérouville le plus proche du projet.

La vue est horizontale au premier plan avant de devenir frontale sur le relief des coteaux occupés par le Bois de Lérouville.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 887045, 6856329
Altitude : 250.2 m
Azimut central : 187°
Orientation : nord
Prise de vue : 23/03/2022 - 18h20
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E4 : 7.6 km
Éolienne la plus éloignée : E7 : 8.3 km

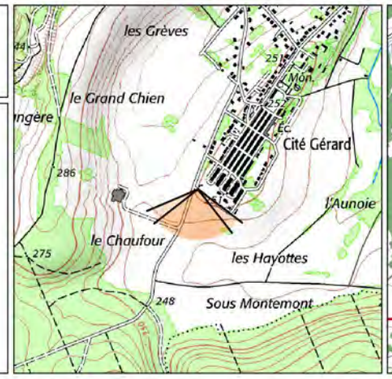

Fig. 332 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 333 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

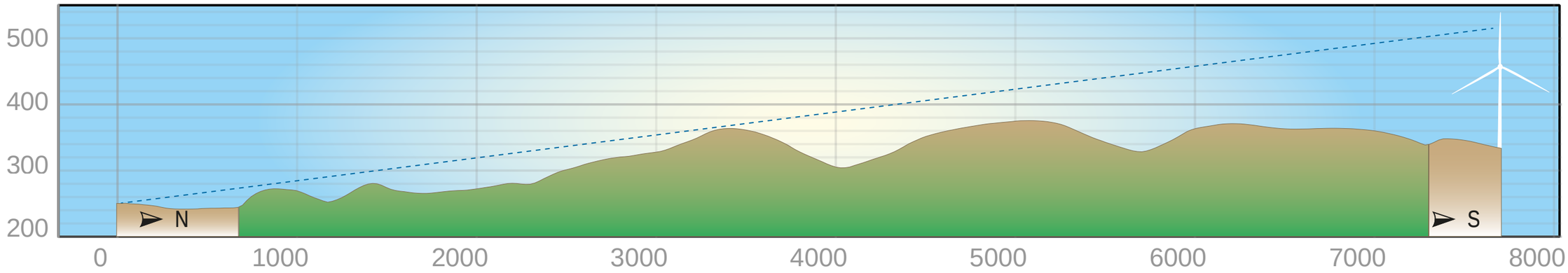


Projet non visible

Aucun impact

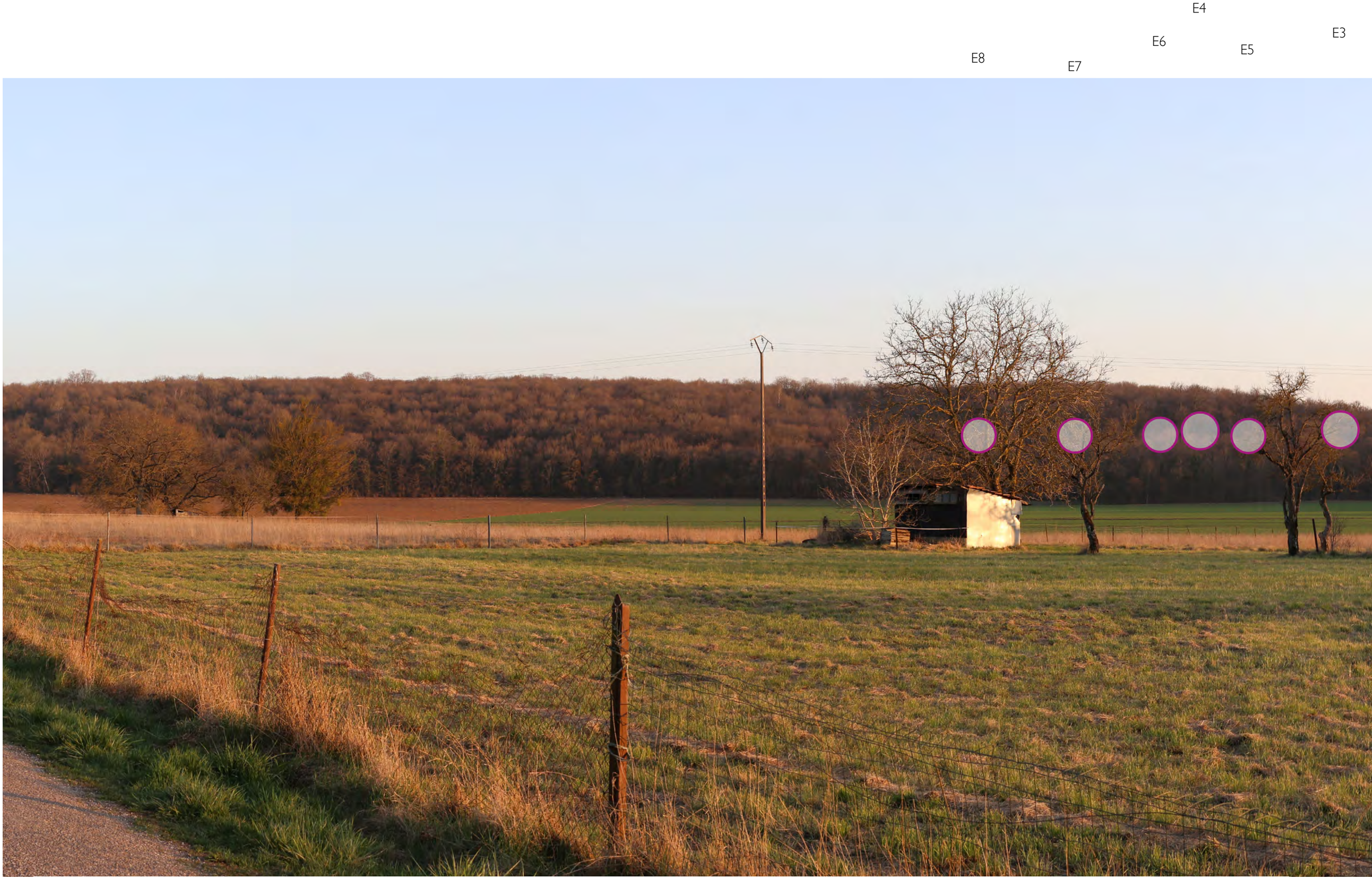


Fig. 334 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E2

E1

| 42 | Vue sur l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul et la mairie d'Euville | MH, T, Va, BP, ESB |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'analyser les phénomènes de covisibilité entre les monuments historiques d'Euville (mairie classée et église inscrite). Le point de vue est réalisé depuis une aire de pique-nique permettant une vue sur Euville et la vallée de la Meuse.

La vue est plongeante sur le village, les deux monuments sont bien visibles. On distingue bien également la vallée de la Meuse, limitée par les côtes boisées en arrière-plan. Les parcs éoliens 1 et 5 sont visibles au-dessus du relief et des boisements.

Coordonnées : 893176, 6853958
Altitude : 260.3 m
Azimut central : 225°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 23/03/2022 - 11h03
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 7.7 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 9.2 km

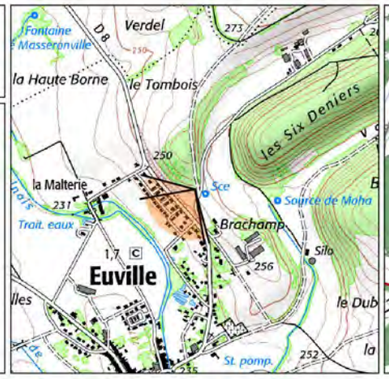

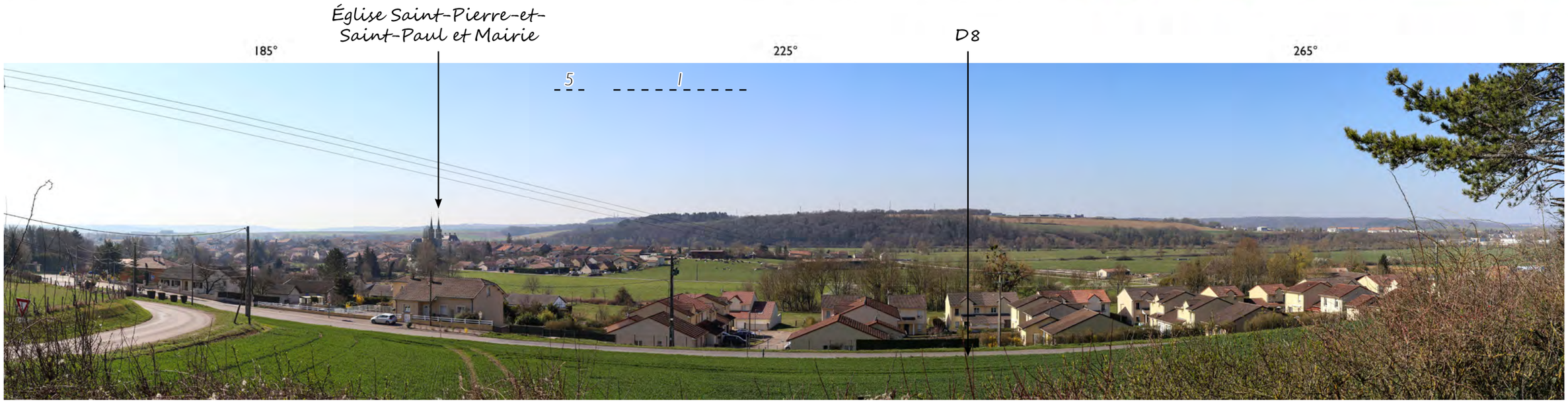


Fig. 335 : Vue panoramique initiale (120°)

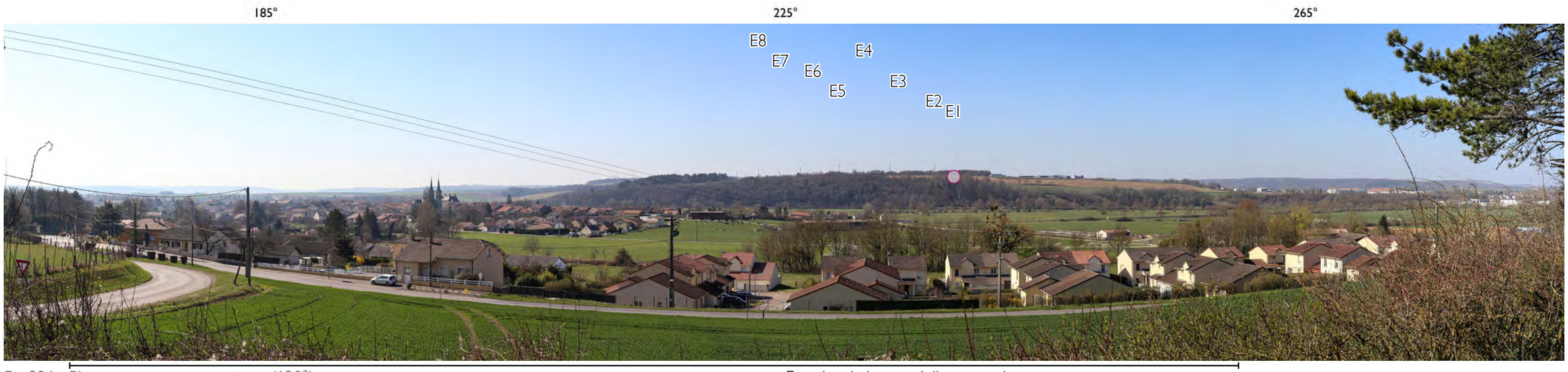


Fig. 336 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 337 : Zoom sur le projet

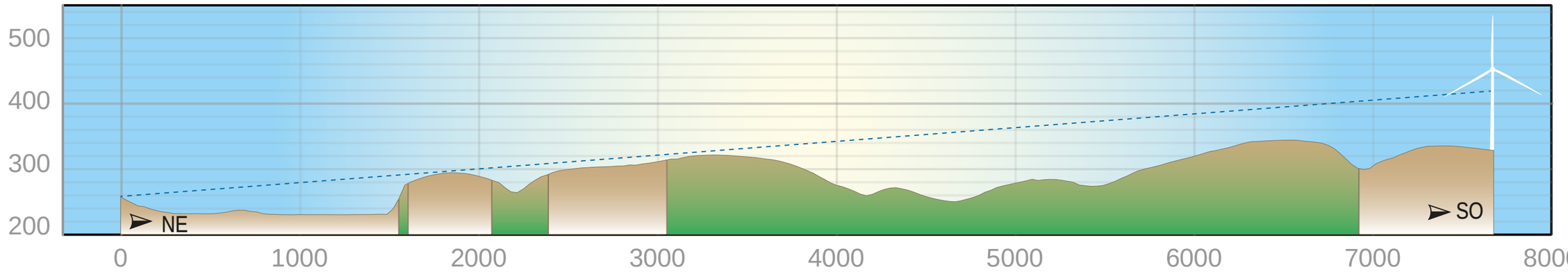


**Visibilité du projet**
7 éoliennes visibles - 1 éolienne masquée
0 totalement - 7 partiellement - 0 filtrée
2 en visibilité permanente
5 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
13,4° soit 26,9 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
0,8°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 2°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

L'éolienne E1 est entièrement masquée. Les 7 autres sont légèrement visibles, 5 d'entre elles voient leur nacelle masquée. Du fait de leur faible visibilité, les alignements du projet ne sont pas lisibles. La taille perçue des machines est inférieure à celle des pylônes visibles sur l'horizon boisé. Aucun phénomène de surplomb sur la vallée de la Meuse n'est à prévoir. L'impact du projet est très faible depuis ce point de vue.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

La covisibilité entre les monuments historiques et le projet est indirecte. Du fait de la faible visibilité du projet, cette covisibilité a un impact très faible.

**Impacts cumulés :**

Les éoliennes du projet étant faiblement visibles, les impacts cumulés sont négligeables. L'occupation de l'horizon augmente de 13,4°.

Fig. 338 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E8 E7 E6 E5 E4 E3 E2

| 43 | Vue à proximité de l'église Saint-Martin de Malaumont | MH, BP, ESB |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'évaluer la visibilité du projet à proximité de l'église Saint-Martin de Malaumont, monument historique classé et inscrit. Il s'agit de la première vue dégagée à proximité du monument, en sortie sud du village.

Le relief est ascendant, créant une vue frontale peu profonde. À gauche la vue est plus lointaine.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 883189, 6856317
Altitude : 318.2 m
Azimut central : 167°
Orientation : nord
Prise de vue : 23/03/2022 - 16h39
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 7.9 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 9.6 km

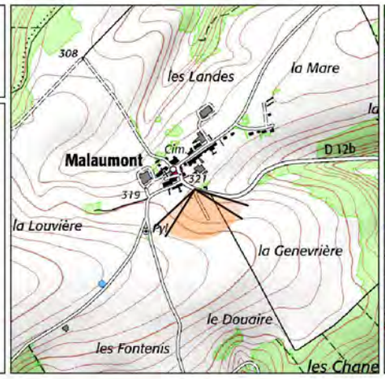

Fig. 339 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 340 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

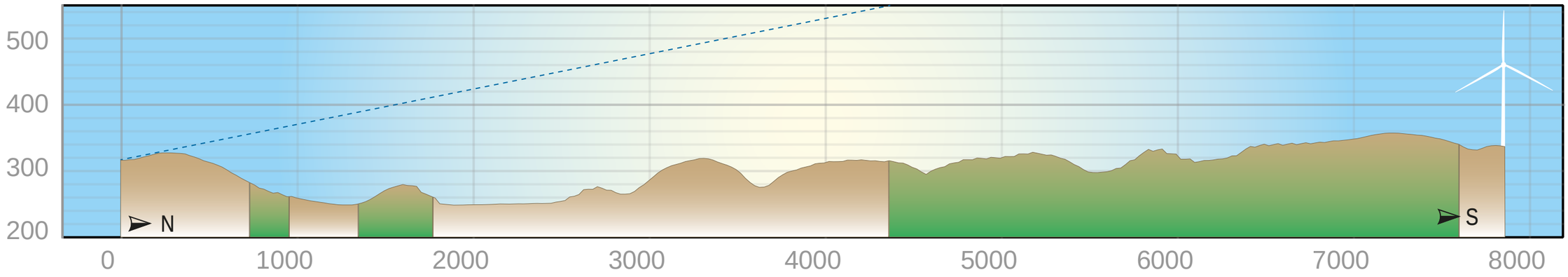


Projet non visible

Aucun impact

Fig. 341 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

## 44 Vue depuis la D140, entre Marson-sur-Barboure et Méligny-le-Petit

RA, BP

### Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet d'analyser la visibilité du projet entre Marson-sur-Barboure (à 1400 m) et Méligny-le-Petit (à 700 m), 2 villages à moins de 10 km du projet. La D140 est ici orientée dans l'axe du projet.

La vue est ici guidée par l'axe de la vallée secondaire du ruisseau de Méligny. À droite et à gauche, le relief et les boisements limitent les perceptions lointaines. Dans l'axe de la vallée et de la route, l'horizon est plus lointain, mais toujours boisé. Le parc 2 (Parc éolien de Ménil-la-Horgne) est visible au-dessus de l'horizon, dans l'axe de la route.

Coordonnées : 880943, 6842020
Altitude : 296 m
Azimut central : 47°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 24/03/2022 - 12h37
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 8.2 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 9.5 km

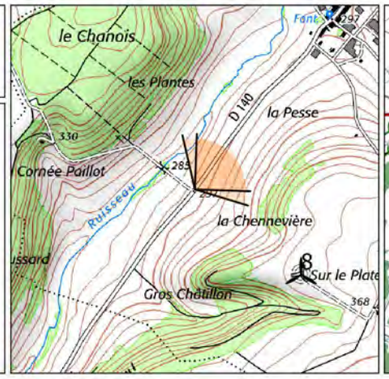

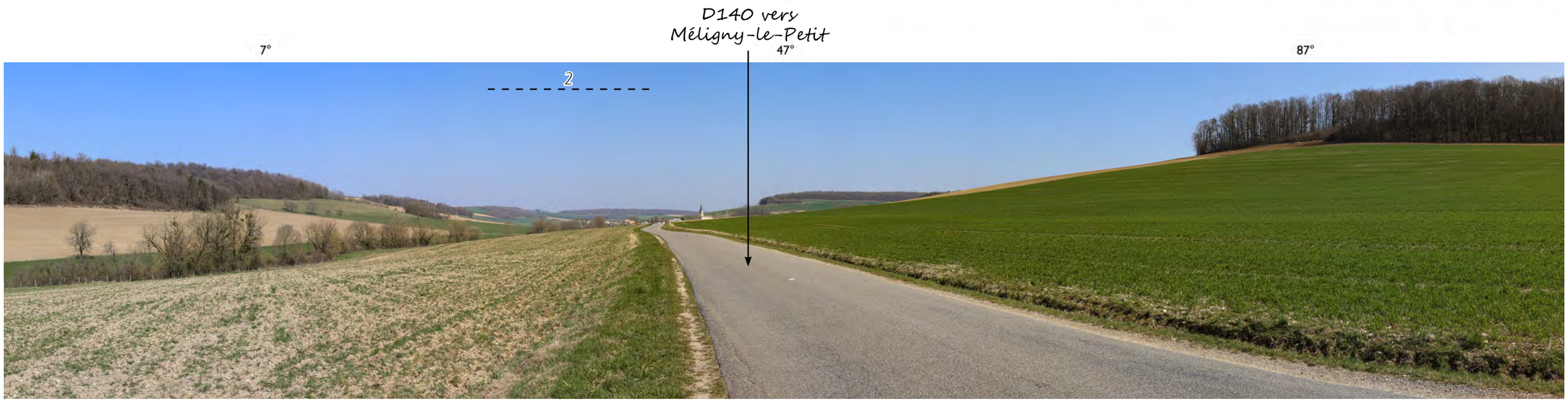


Fig. 342 : Vue panoramique initiale (120°)

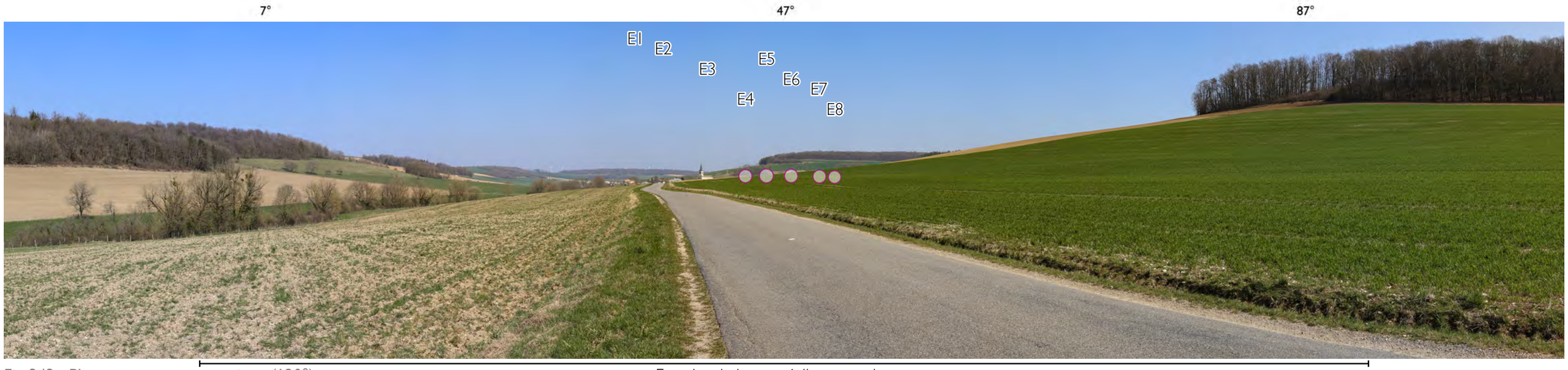


Fig. 343 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 344 : Zoom sur le projet

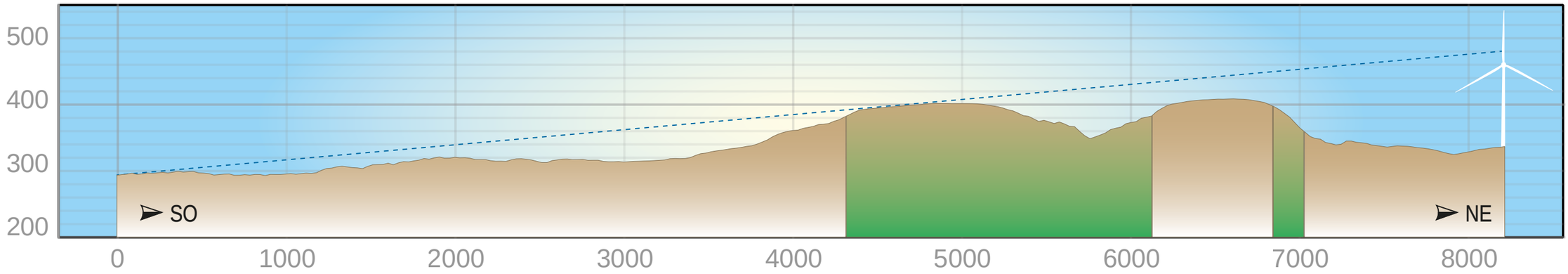


**Visibilité du projet**
3 éoliennes visibles - 5 éoliennes masquées
0 totalement - 3 partiellement - 0 filtrée
0 en visibilité permanente
3 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
5,6° soit 11,2 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
0,4°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 1,9°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Seules les pales de 3 éoliennes du projet seront visibles. Les autres éoliennes sont entièrement masquées par le relief. E1, E2 et E3 sont très discrètes dans le paysage, ne créant aucun effet de surplomb. L'impact du projet est très faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :** nuls

**Impacts cumulés :**

Le projet entre en covisibilité directe avec le parc 2, sans en modifier la lisibilité. La faible visibilité du projet rend les impacts cumulés négligeables. L'occupation de l'horizon augmente de 4,5° seulement avec le projet.

2 E1 E2

E3

Fig. 345 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

*Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne*

| 45 | Vue sur Commercy et l'église Saint-Pantaléon depuis la sortie ouest de Vignot | MH, SPR, Va, BP, ESB |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'analyser les effets de covisibilité entre les monuments historiques de Commercy (château classé, église inscrite) et le projet. Il s'agit également d'une vue depuis le fond de la vallée de la Meuse, en sortie de Vignot, bourg à moins de 10 km du projet.

Les prairies horizontales marquent bien le fond de vallée, la végétation filtre les vues lointaines. Entre ces filtres, le château de Commercy et l'église Saint-Pantaléon se détachent très légèrement au centre. Le parc 1 (Laneuville-au-Rupt) est visible à travers les arbres.

Coordonnées : 891117, 6856060
Altitude : 231.5 m
Azimut central : 197°
Orientation : nord
Prise de vue : 23/03/2022 - 10h13
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E4 : 8.4 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 9.1 km

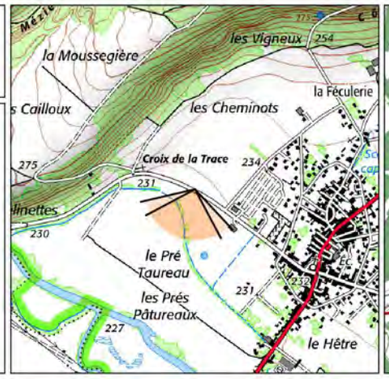

Fig. 346 : Vue panoramique initiale (120°)

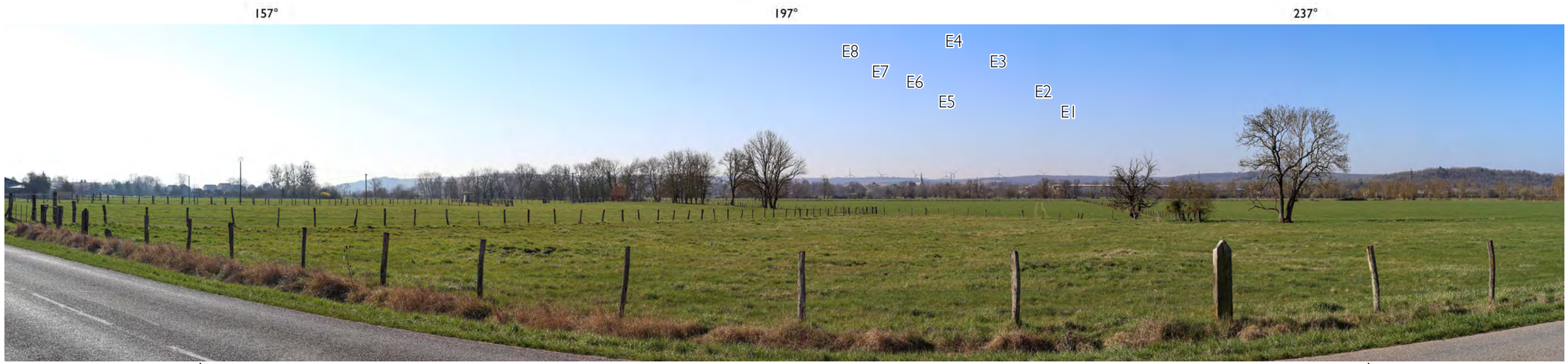


Fig. 347 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 348 : Zoom sur le projet

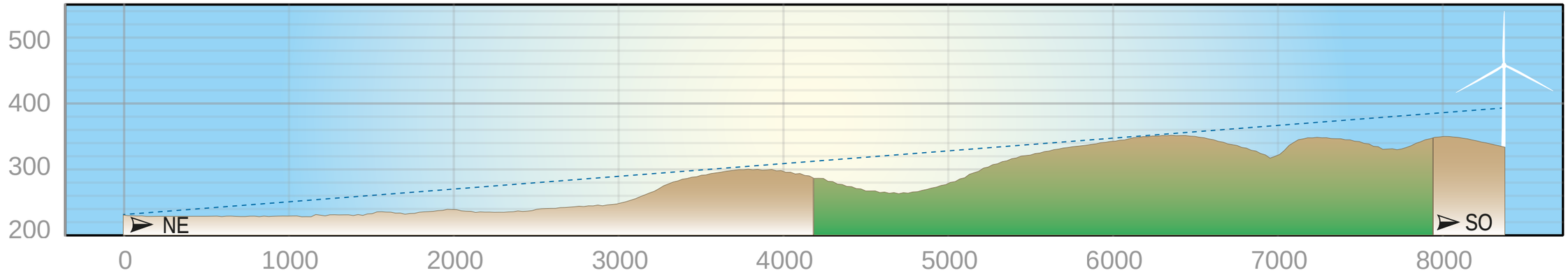


**Visibilité du projet**
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
0 totalement - 8 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
16,8° soit 33,6 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
1°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 2,1°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

L'ensemble du projet est visible au-dessus du relief et des boisements qui constituent l'horizon. Les 2 alignements sont bien lisibles, ils ne surplombent pas les éléments paysagers en place. L'emprise du projet est ici relativement importante à une distance de plus de 8 km. L'impact dans le paysage est faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

La covisibilité avec Commercy et ses monuments historiques est directe. Les éoliennes E8 et E7 ont tendance à surplomber le château. L'éolienne E6 entre en concurrence avec le clocher de l'église. L'impact de la covisibilité avec les monuments de Commercy est modéré. Il s'agit néanmoins d'une vue ponctuelle sur les monuments qui n'est pas mise en valeur dans la documentation touristique du secteur.

**Impacts cumulés :**

Au regard de la faible visibilité du parc 1, les impacts cumulés sont nuls. L'occupation de l'horizon augmente de 16,8° avec le projet.

Fig. 349 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E8 E7 E6 E5 E4 E3 E2 E1

| 46 | Vue depuis la D139 entre Ernecourt et Domremy-aux-Bois | BP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'analyse la visibilité du projet entre les villages de Ernecourt et Domremy-aux-Bois, 2 villages à moins de 10 km du projet.

La vue est dégagée, l'horizon occupé par quelques boisements et le village de Domremy-aux-Bois sur la droite. Les ondulations du relief sont bien perceptibles.

Les parcs 2 (Parc éolien de Ménil-la-Horgne) et 4 (regroupement de 8 parcs) sont visibles.

Coordonnées : 877637, 6851571
Altitude : 311.2 m
Azimut central : 120°
Orientation : nord-ouest
Prise de vue : 24/03/2022 - 14h24
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 8.4 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 11.1 km

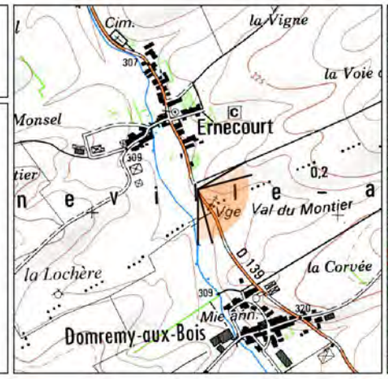

Fig. 350 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 351 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

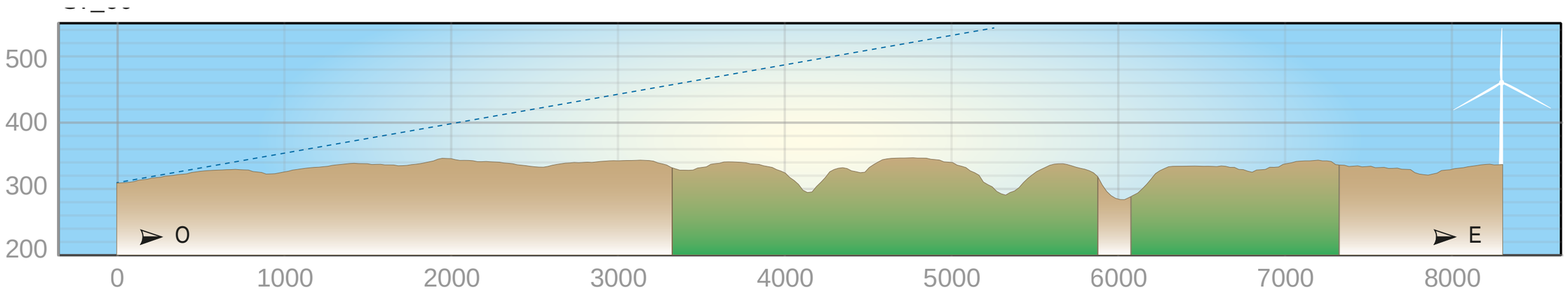


Projet non visible

Aucun impact

E1
E2
E3
E4
E5
E6
E7
E8

Fig. 352 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

| 47 | Vue sur l'église Saint-Martin de Malaumont | MH, BP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet de s'assurer de la non-visibilité du projet en situation de covisibilité avec l'église Saint-Martin de Malaumont, depuis le nord-ouest du village.

À gauche, le village de Malaumont vient limiter les perceptions lointaines. À droite, le relief est marqué et crée un horizon proche et dénudé.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point.

Coordonnées : 882787, 6856784
Altitude : 308.1 m
Azimut central : 159°
Orientation : nord
Prise de vue : 23/03/2022 - 16h47
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 8.4 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 10.2 km

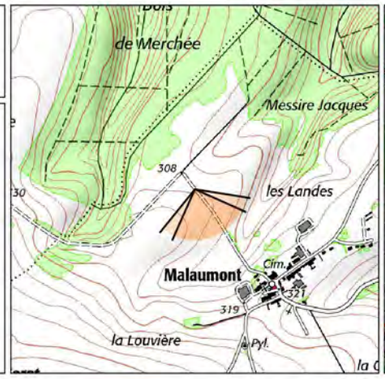

Fig. 353 : Vue panoramique initiale (120°)

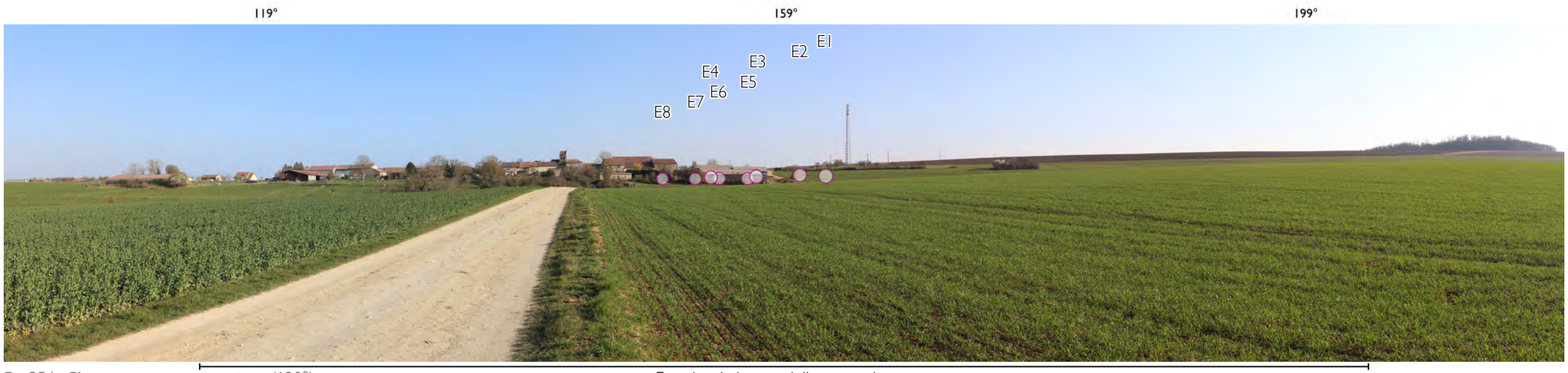


Fig. 354 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

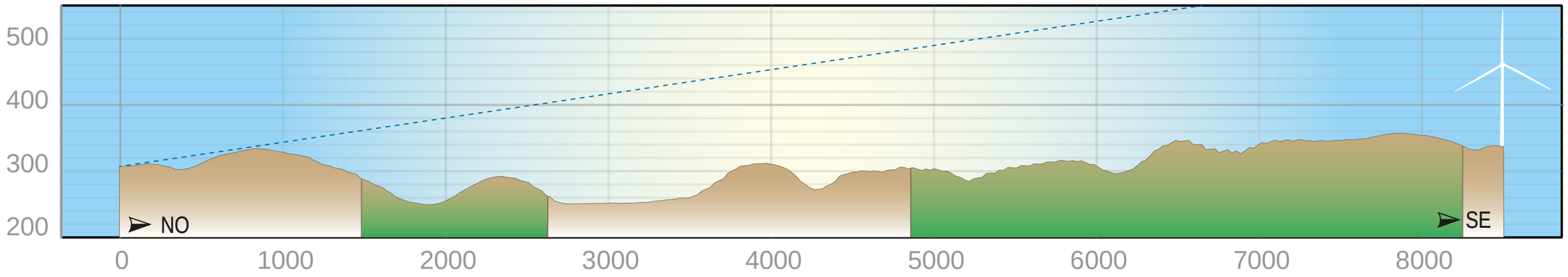


Projet non visible

Aucun impact

Fig. 355 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E2 E1

| 48 | Vue sur l'église Saint-Gorgon | MH, Va, BP, RA |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'analyser les phénomènes de covisibilité entre le projet et l'église Saint-Gorgon, monument historique classé. Il s'agit d'un point de vue en entrée de Vertuzey, bourg à moins de 10 km du projet.

La D29 est longée de haies qui peuvent laisser des percées visuelles plongeantes sur la vallée de la Meuse. Ici le village de Vertuzey avec son église est bien visible. L'horizon est lointain et boisé.

Plusieurs parcs éoliens sont visibles dont le plus proche est le parc 1 (Laneuville-au-Rupt) à 6 km.

Coordonnées : 896098, 6852154
Altitude : 256.2 m
Azimut central : 243°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 23/03/2022 - 11h48
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 8.9 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 11 km

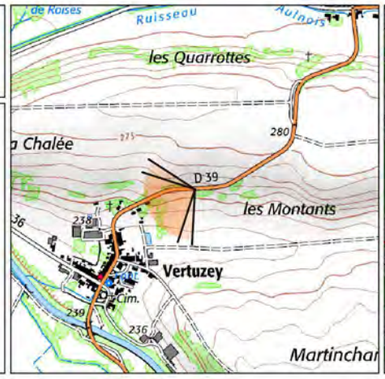


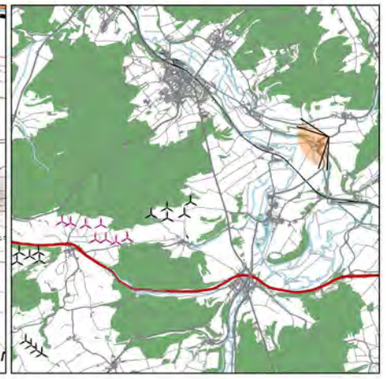

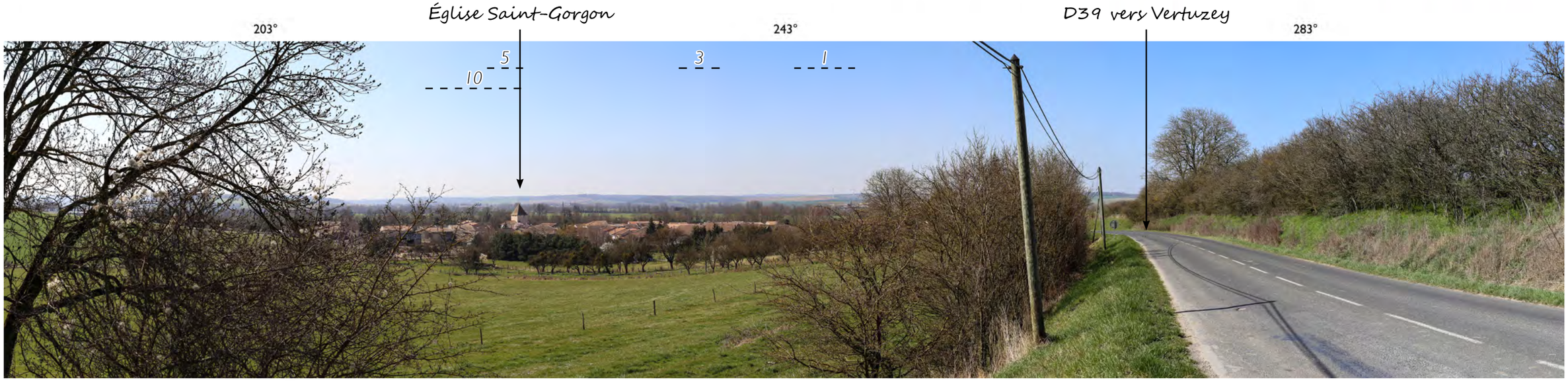


Fig. 356 : Vue panoramique initiale (120°)

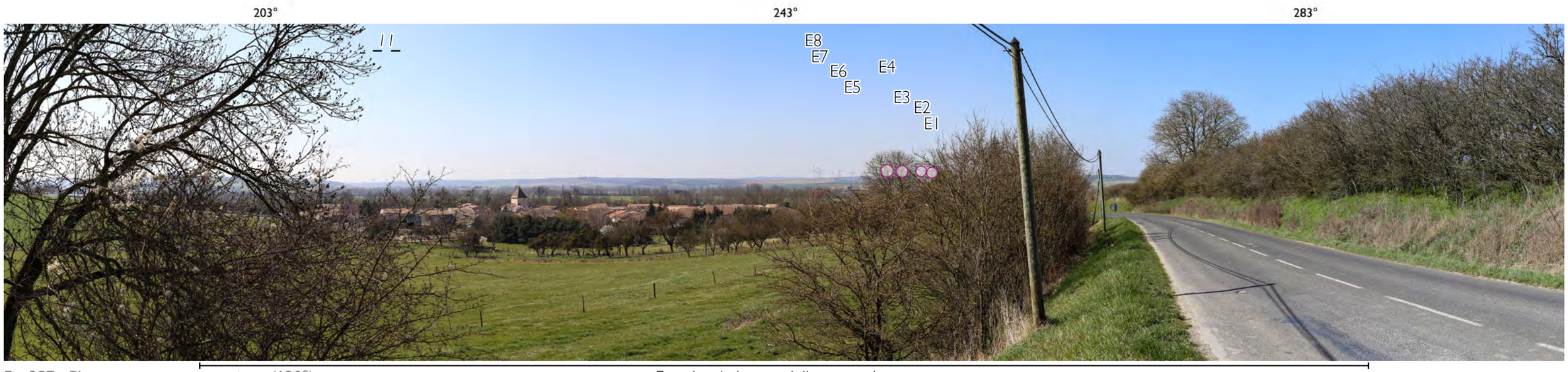


Fig. 357 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 358 : Zoom sur le projet

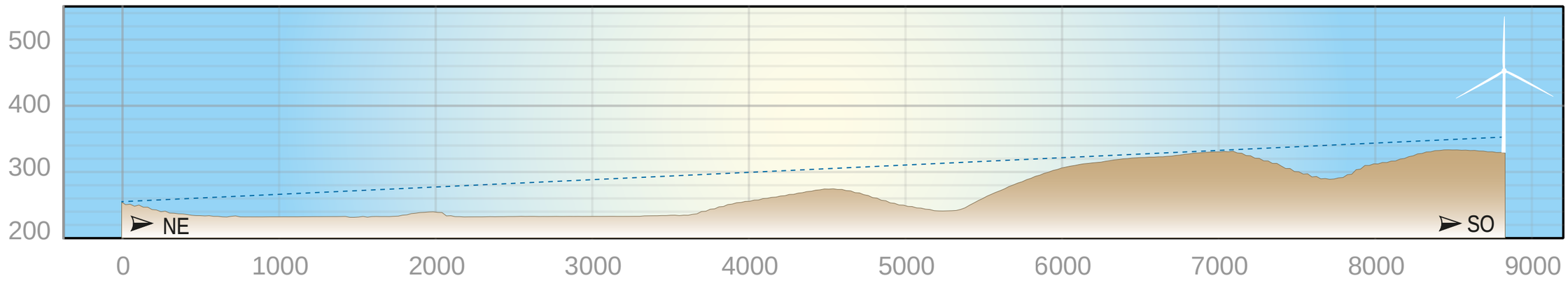


**Visibilité du projet**
4 éoliennes visibles - 4 éoliennes masquées
4 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée
4 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
3,1° soit 6,2 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
1,1°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 2,3°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

4 des 8 éoliennes du projet sont masquées par la haie à droite. Les autres machines sont visibles au-dessus du relief et des boisements. L'alignement est légèrement lisible. L'emprise du projet est restreinte. L'impact depuis ce point de vue est faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

La covisibilité entre le projet et l'église est indirecte. Plus de 20° d'angle séparent le clocher et le projet. Il s'agit ici d'une vue très ponctuelle sur le clocher et sur le projet. Pour ces raisons, l'impact de cette covisibilité est très faible.

**Impacts cumulés :**

Le projet est en covisibilité directe avec le parc 1, en arrière-plan. La lisibilité des 2 parcs est difficile du fait de la superposition des machines. Les impacts cumulés sont faibles. Le parc 1 étant situé lui aussi entre 5 et 10 km, et le projet étant entièrement compris dans son emprise, l'occupation de l'horizon n'est pas modifiée par le projet.

11 10 5 3

Fig. 359 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E8
E7
E6
E5

## 3.5. Analyse des impacts à plus de 10 kilomètres

### Points de vue présentés

| N° | Coordonnées | | Distance à l'éolienne la plus proche | Distance à l'éolienne la plus éloignée | Orientation | Commune | Enjeu(x) | Description |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | X | Y | | | | | | |
| 49 | 899693 | 6846742 | E8 : 11,6 km | E1 : 14,3 km | est | Pagny-sur-Meuse | BP, ESB, Va | Vue depuis la sortie de Pagny-sur-Meuse, pont sur la Meuse |
| 50 | 889966 | 6860192 | E4 : 11,8 km | E5 : 12,5 km | nord | Boncourt-sur-Meuse | UP | Vue depuis les hauteurs des côtes de Meuse |
| 51 | 888382 | 6835715 | E7 : 12,3 km | E1 : 13,4 km | sud | Mauvages | MH, CV, BP | Vue depuis l'église et la fontaine-lavoir de Mauvages |
| 52 | 889235 | 6835315 | E7 : 12,8 km | E1 : 14 km | sud-est | Mauvages | MH | Vue sur l'église de Mauvages |
| 53 | 874750 | 6839456 | E1 : 14,3 km | E8 : 16 km | sud-ouest | Naix-aux-Forges | MH | Vue à proximité des ruines romaines de Nasium |
| 54 | 898595 | 6837119 | E8 : 15,2 km | E1 : 17,5 km | sud-est | Chalaines | MH, GR, Va | Vue depuis le GR 703 |
| 55 | 898507 | 6835124 | E8 : 16,6 km | E1 : 18,8 km | sud-est | Chalaines | MH, CV, Va | Vue sur Vaucouleurs, son château et son église |
| 56 | 903751 | 6864569 | E8 : 22,6 km | E1 : 24,1 km | nord-est | Beaumont | UP, RF | Vue depuis l'unité paysagère des Woëvres |
| 57 | 871157 | 6866649 | E1 : 22,9 km | E8 : 25,1 km | nord-ouest | Ville-devant-Belrain | UP | Vue depuis la vallée de l'Aire |
| 58 | 911705 | 6843517 | E8 : 24 km | E1 : 26,7 km | est | Toul | MH, Vi | Vue en sortie sud de Toul |
| 59 | 906298 | 6866007 | E8 : 25,5 km | E1 : 26,9 km | nord-est | Mandres-aux-Quatre-Tours | UP, RF | Vue depuis l'unité paysagère des Woëvres |
| 60 | 908693 | 6868320 | E8 : 28,8 km | E1 : 30,2 km | nord-est | Flirey | UP | Vue depuis le plateau de Haye |
| 61 | 909932 | 6868115 | E8 : 29,5 km | E1 : 31,1 km | nord-est | Flirey | UP, RF | Vue depuis le plateau de Haye |
| 62 | 881693 | 6879011 | E1 : 30,4 km | E7 : 31,6 km | nord | Troyon | MH, Va | Vue depuis l'entrée du fort de Troyon |

*Abréviations pour les enjeux : BP : Boug proche ; CI : Cohérence de l'implantation ; CV : Circuit vélo ; ESB : Entrée ou sortie de bourg ; GR : Chemin de Grande Randonnée ; HP : Habitat proche ; IC : Impacts cumulés ; MH : Monument historique ; PP : Petit patrimoine (non protégé) ; RA : Route dans l'axe du projet ; RF : Route fréquentée ; RP : Route proche ; SC : Site classé ; SPR : Site patrimonial remarquable ; T : Elément touristique ; UP : Unité paysagère ; Va : Vallée ; Vi : Ville*

| 49 | Vue depuis la sortie de Pagny-sur-Meuse, pont sur la Meuse | BP, ESB, Va |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'analyser les impacts du projet depuis la sortie nord de Pagny-sur-Meuse, au cœur de la vallée de la Meuse.

Depuis le pont, les vues sont gênées par l'édifice en lui-même. La vue a donc été décalée pour obtenir la vue la plus dégagée possible. Elle est assez profonde à droite avec un horizon dégagé. Les pylônes se distinguent bien sur l'horizon.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 899693, 6846742
Altitude : 244.6 m
Azimut central : 273°
Orientation : est
Prise de vue : 23/03/2022 - 13h18
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 11.6 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 14.3 km

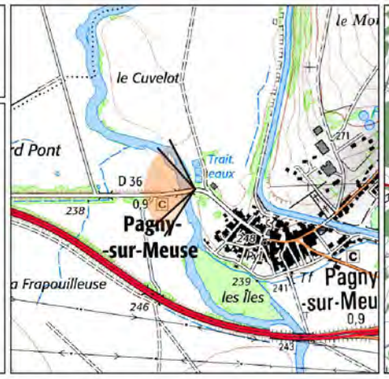

La Meuse

Fig. 360 : Vue panoramique initiale (120°)

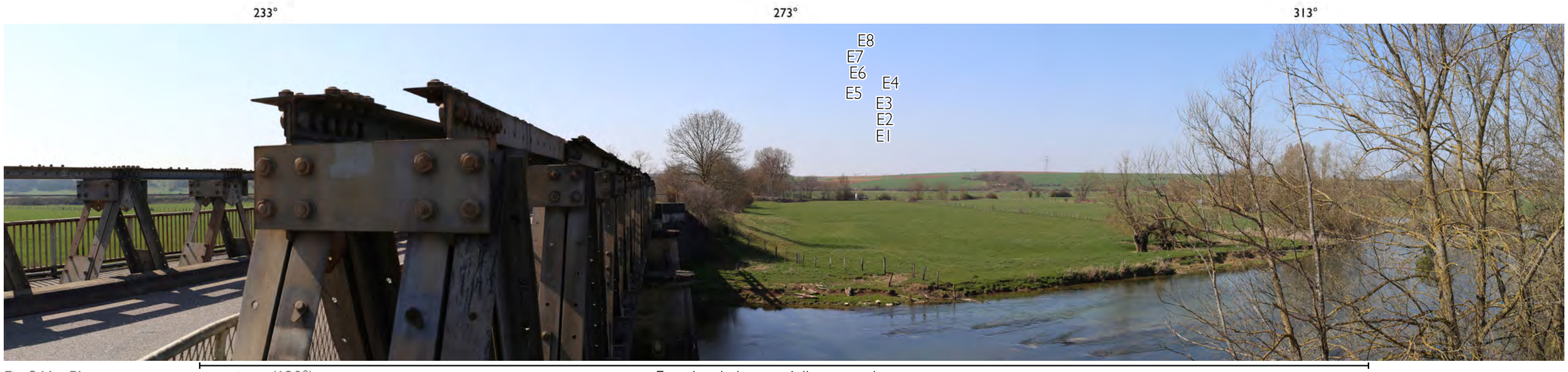


Fig. 361 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 362 : Zoom sur le projet

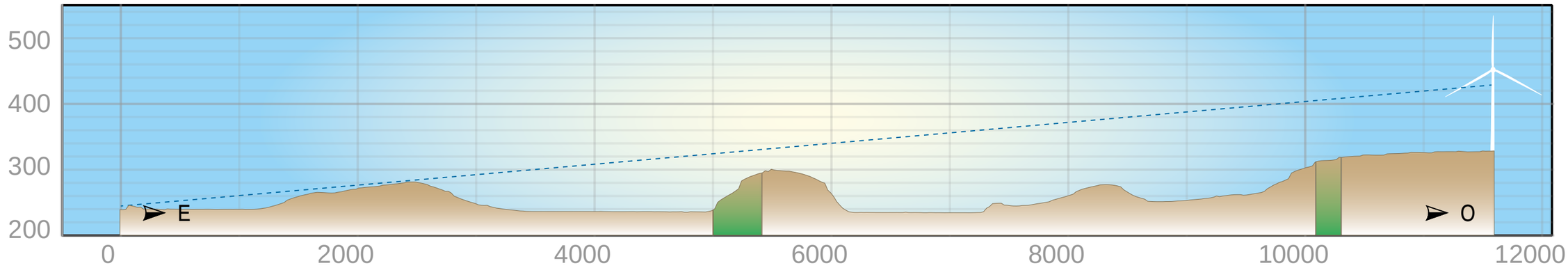


**Visibilité du projet**
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
0 totalement - 8 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
2,8° soit 5,5 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
0,6°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 1,9°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Les 8 éoliennes sont visibles au-dessus du relief. Toutes les nacelles sont visibles, à la limite de l'horizon. L'emprise du projet est faible et la taille perçue des éoliennes ne surplombe pas le relief de la vallée de la Meuse. Elle est inférieure aux pylônes électriques les plus proches, similaire à ceux dans le même axe que le projet. L'impact du projet sera faible depuis ce point de vue.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :** nuls.

**Impacts cumulés :**

Aucun autre parc éolien n'étant visible depuis ce point de vue, les impacts cumulés sont nuls. Le projet entraîne une nouvelle visibilité du motif éolien dans le paysage. Le projet est situé à plus de 10 km à partir de ce point, il n'a plus d'influence sur l'occupation de l'horizon.

Fig. 363 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

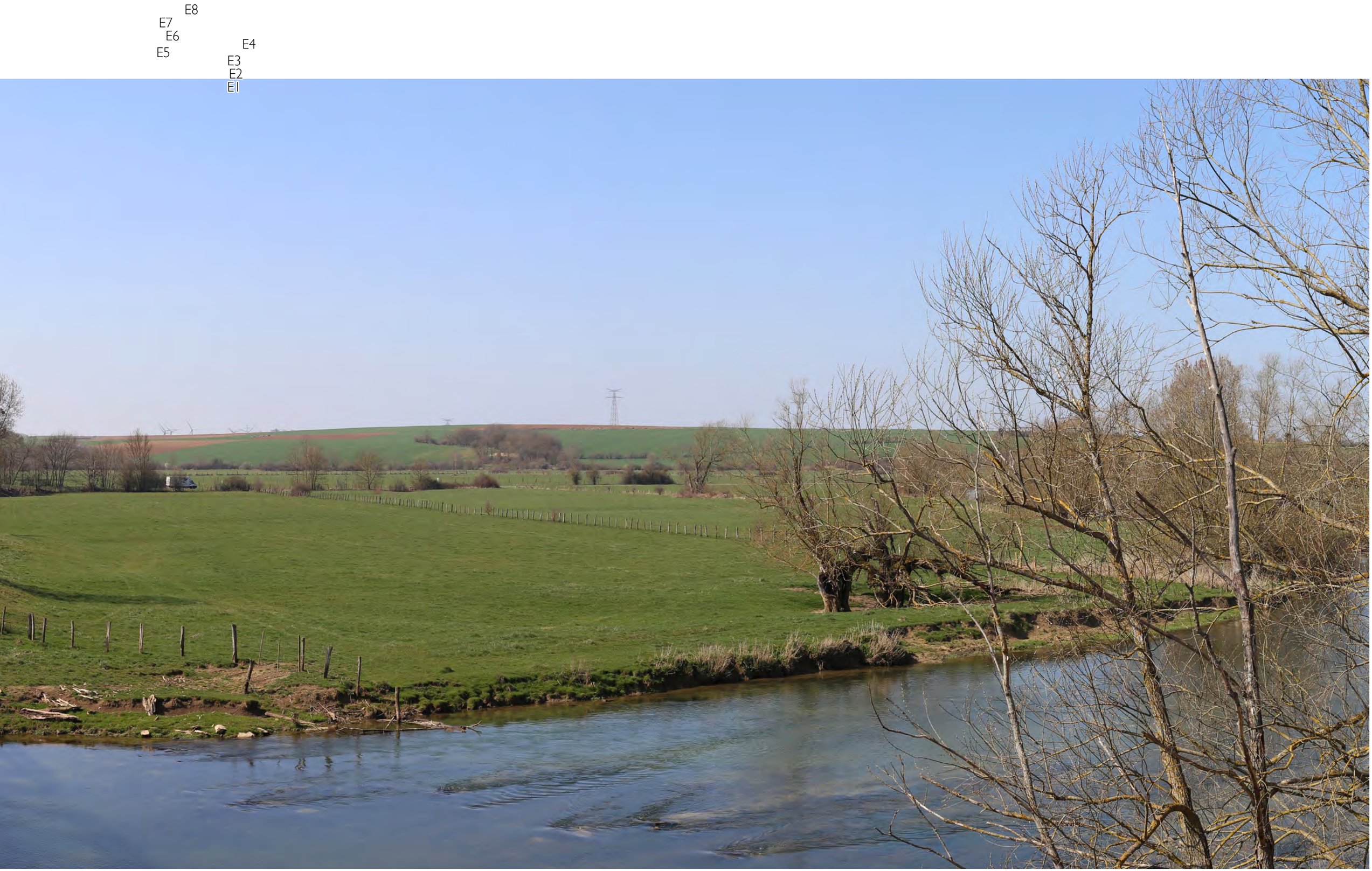
E8
E7
E6
E5
E4
E3
E2
E1

| 50 | Vue depuis les hauteurs des côtes de Meuse | UP |
|---|---|---|

## Analyse de l'état initial

Ce point de vue analyse les impacts du projet depuis l'unité paysagère des côtes de Meuse. L'absence de boisements dans ce secteur rend les vues plus ouvertes.

La vue est plongeante depuis cette zone des côtes de Meuse. Les boisements viennent encadrer les perceptions, mais la vue peut passer au-dessus de ces boisements au centre, prolongeant les perceptions jusqu'à un horizon boisé lointain. Plusieurs parcs éoliens sont visibles dont le plus proche est le parc 1, à un peu plus de 10 km. Ces parcs s'égrainent au-dessus de l'horizon boisé.

Coordonnées : 889966, 6860192
Altitude : 336.1 m
Azimut central : 196°
Orientation : nord
Prise de vue : 24/03/2022 - 08h30
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E4 : 11.8 km
Éolienne la plus éloignée : EC5 : 12.5 km

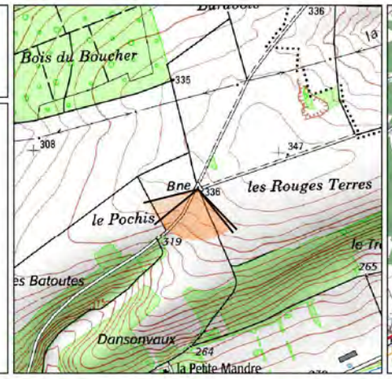

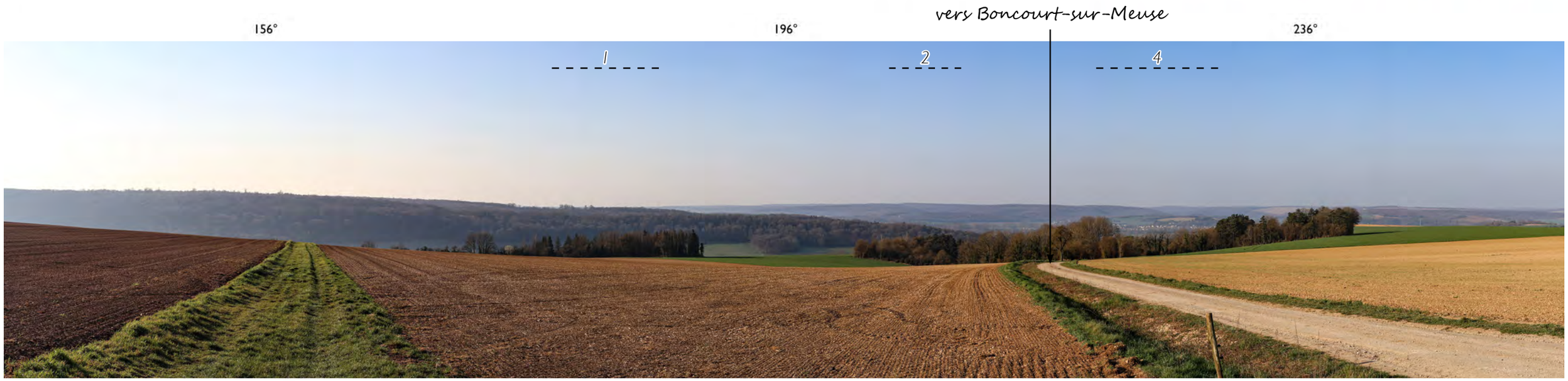


Fig. 364 : Vue panoramique initiale (120°)

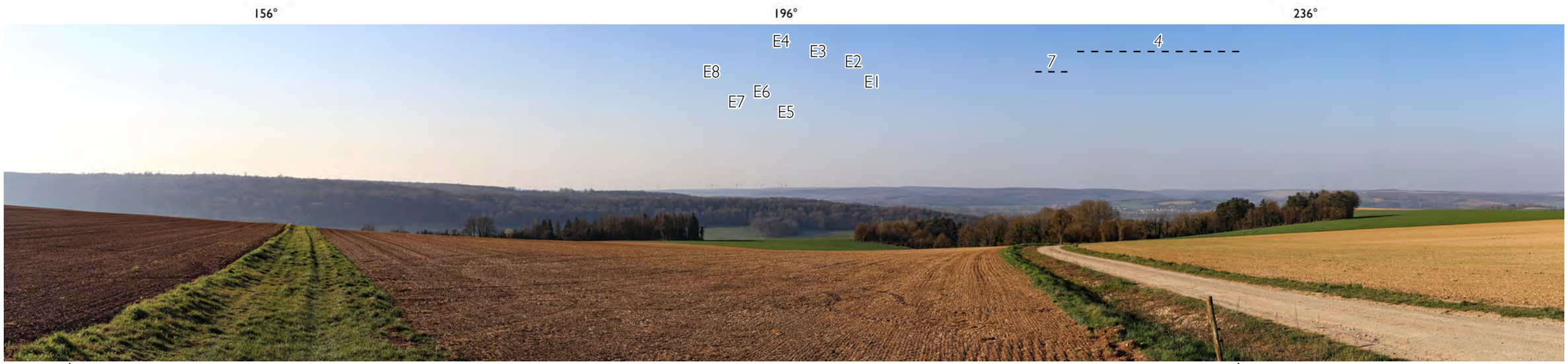


Fig. 365 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 366 : Zoom sur le projet

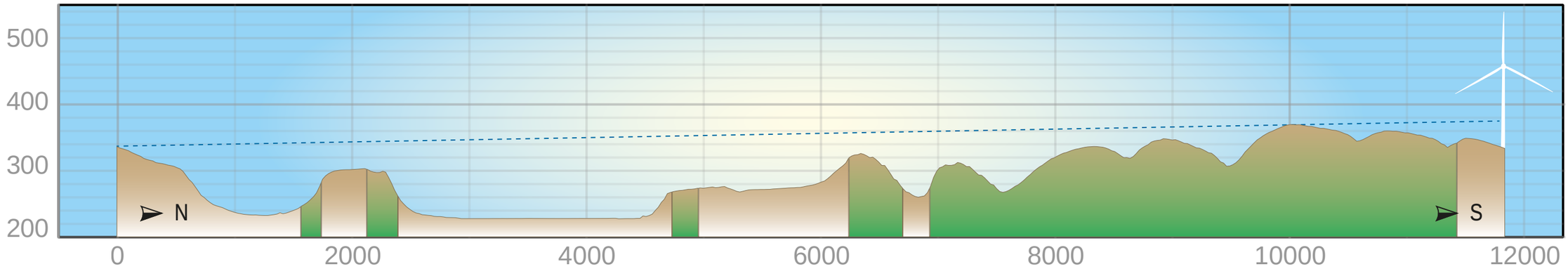


**Visibilité du projet**
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
0 totalement - 8 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
12,5° soit 25 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
0,9°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 1,2°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

L'ensemble du projet est visible depuis ce point de vue. Les 8 machines s'organisent en 2 lignes bien lisibles, le long de l'horizon. La taille perçue des éoliennes n'entraîne pas d'effet de surplomb. Le projet sera visible depuis l'unité paysagère avec un impact faible. Il faut néanmoins noter qu'il s'agit de secteurs peu fréquentés du territoire d'étude.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :** nuls.

**Impacts cumulés :**

Le projet vient prolonger le parc 1 sur la droite, le reliant ainsi au parc 2. Il s'insère dans un cône de vue où le motif éolien est déjà bien présent, tout en évitant les superpositions avec les autres parcs éoliens. Les impacts cumulés sont faibles.

Fig. 367 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E4
E3
E2
E1
E8
E7
E6
E5
2
7
4

*Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne*

| 51 | Vue depuis l'église et la fontaine-lavoir de Mauvages | MH, CV, BP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'apprécier la visibilité du projet depuis les monuments historiques de Mauvages, à l'arrière de l'église inscrite et à proximité de la Fontaine-lavoir de plan demi-circulaire classée (40 m).

La vue est ici fermée en majorité par le bâti. Une légère percée visuelle demeure néanmoins dans l'axe de la rue de Rouillard. Le point de vue a été placé de sorte à maximiser le risque de visibilité du projet.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 888382, 6835715
Altitude : 295.5 m
Azimut central : 346°
Orientation : sud
Prise de vue : 24/03/2022 - 11h50
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E7 : 12.3 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 13.4 km

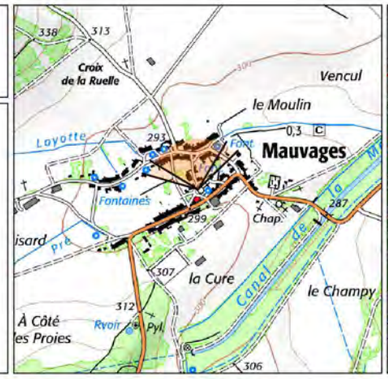

Rue de Rouillard

306° 346° 26°

Fig. 368 : Vue panoramique initiale (120°)

306° 346° 26°

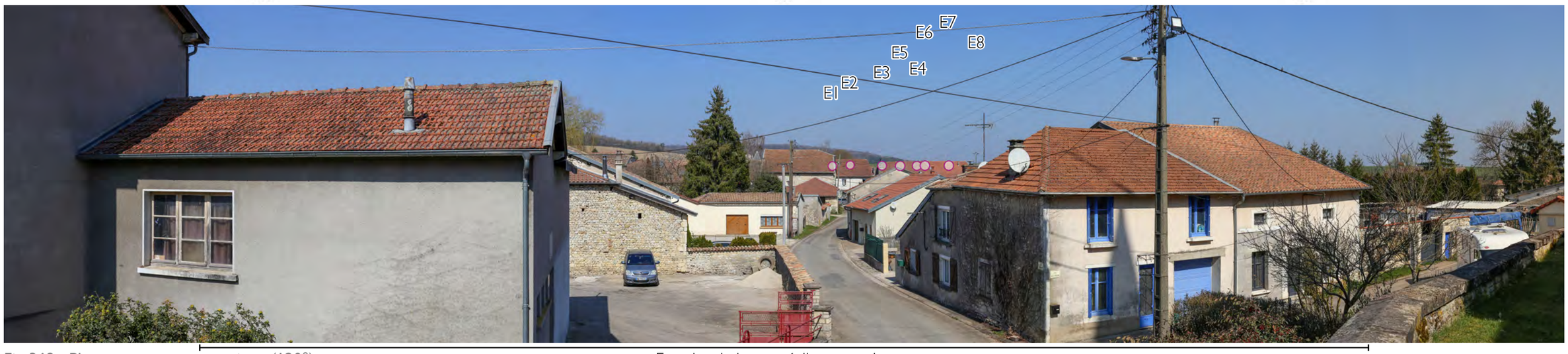


Fig. 369 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 370 : Zoom sur le projet

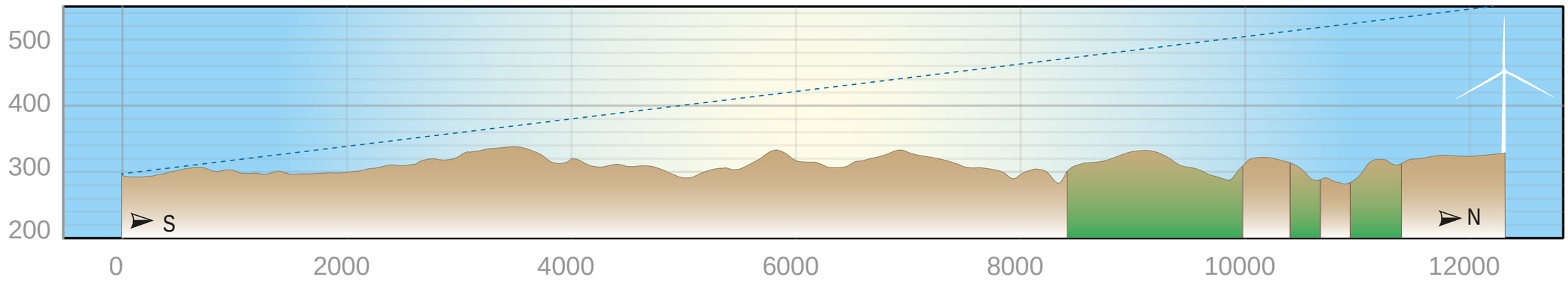


**Visibilité du projet**
1 éolienne visible - 7 éoliennes masquées
0 totalement - 1 partiellement - 0 filtrée
0 en visibilité permanente
1 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
nulle

**Angle vertical perceptible**
0,2°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 1,1°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Une seule éolienne sera très légèrement perceptible depuis ce point de vue. Les pales de l'éolienne E8 pourraient être légèrement visibles au-dessus de la cheminée entre les pylônes et les antennes. Du fait de la très faible visibilité du projet, son impact sera négligeable.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

Le projet est très légèrement visible depuis l'arrière de l'église. Cette très faible visibilité entraîne un impact négligeable du projet depuis les monuments historiques de Mauvages.

**Impacts cumulés :** nuls.

Fig. 371 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E8

| 52 | Vue sur l'église de Mauvages | MH |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'estimer le phénomène de covisibilité entre l'église inscrite de Mauvages et le projet.

La vue est ici légèrement plongeante en direction du canal de la Marne mais rapidement stoppée par les boisements qui l'entoure. Le clocher de l'église de Mauvages est légèrement visible au-dessus de ces boisements. En arrière-plan, le relief surmonté de boisements limite la profondeur de perception.

Le parc 5 (Les Vallottes) est légèrement visible au centre du panorama.

Coordonnées : 889235, 6835315
Altitude : 306.4 m
Azimut central : 337°
Orientation : sud-est
Prise de vue : 24/03/2022 - 11h38
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E7 : 12.8 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 14 km

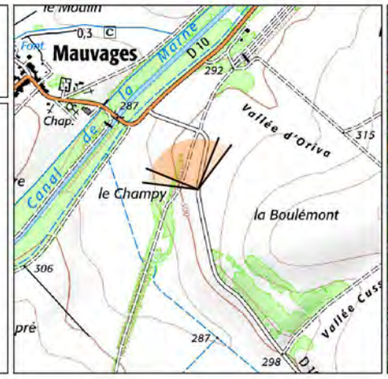

Fig. 372 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 373 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 374 : Zoom sur le projet

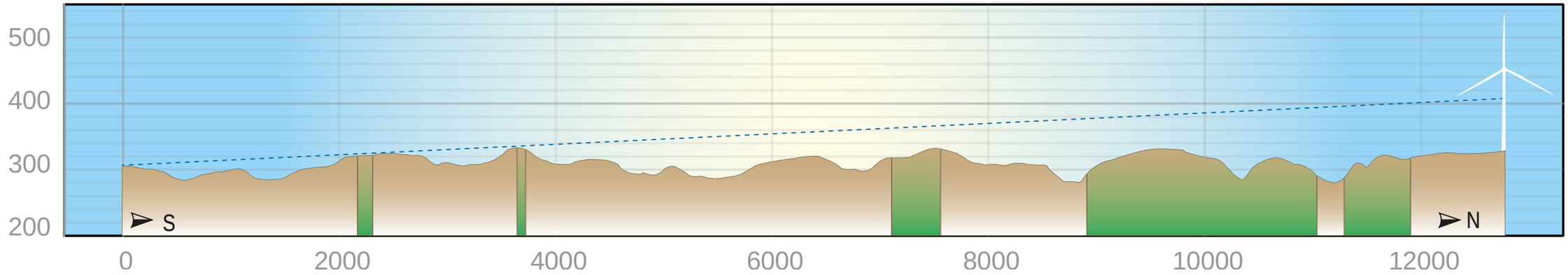


**Visibilité du projet**
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
0 totalement - 8 partiellement - 0 filtrée
0 en visibilité permanente
8 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
10,4° soit 20,7 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
0,2°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 1,4°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Les 8 éoliennes du projet sont partiellement visibles au-dessus des boisements. Seule l'extrémité des pales des machines est perceptible. L'impact du projet depuis ce point de vue est négligeable.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

Le projet entre en covisibilité indirecte avec l'église inscrite, séparé par un angle de plus de presque 50°. De plus la visibilité sur le projet est très faible. L'impact de la covisibilité entre le projet et l'église de Mauvages est donc négligeable.

**Impacts cumulés :**

Du fait de la très faible visibilité du projet, les impacts cumulés sont nuls.

Fig. 375 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E1 E2 E3 E4 E5 E6 E7 E8

| 53 | Vue à proximité des ruines romaines de Nasium | MH |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue a été réalisé pour mesurer l'impact du projet à proximité des ruines de Nasium, monument historique classé (lui-même hors de la ZIV du projet).

La vue plonge ici en direction de la vallée de l'Ornain derrière les boisements du second plan. Le cours d'eau n'est pas visible, on distingue en arrière-plan le coteau est de la vallée, boisé. Plusieurs parcs éoliens sont visibles depuis ce point de vue, le plus proche est le parc 7 (Projet éolien Nouvellois) à moins de 5 km.

Coordonnées : 874750, 6839456
Altitude : 330 m
Azimut central : 64°
Orientation : sud-ouest
Prise de vue : 24/03/2022 - 12h53
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 14.3 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 16 km

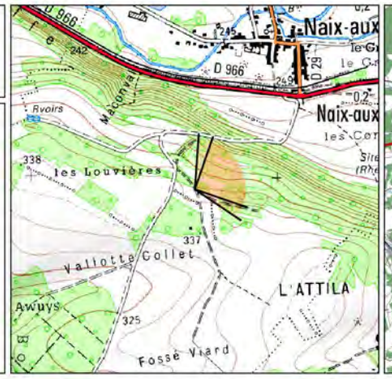

Fig. 376 : Vue panoramique initiale (120°)

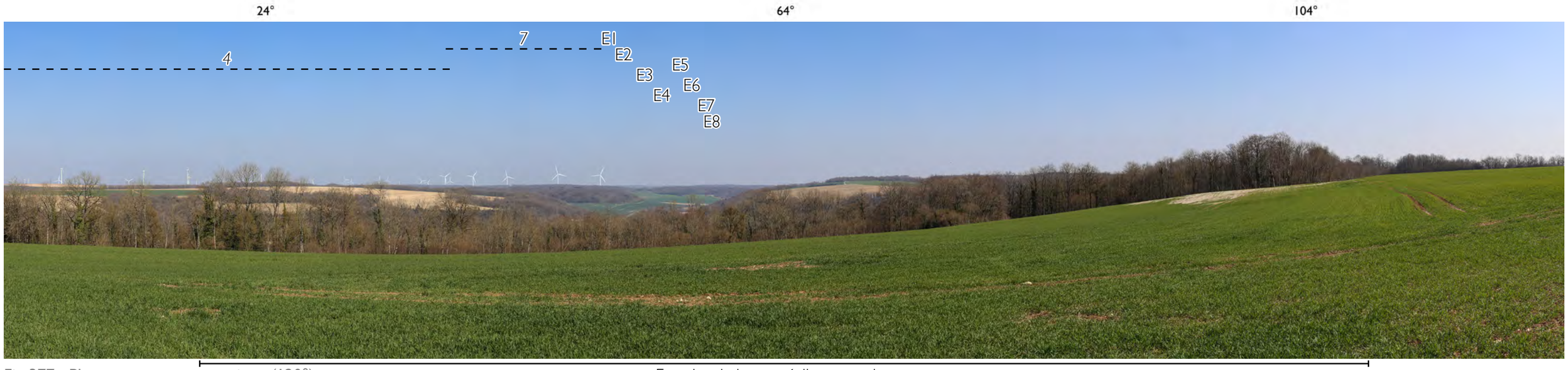


Fig. 377 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 378 : Zoom sur le projet

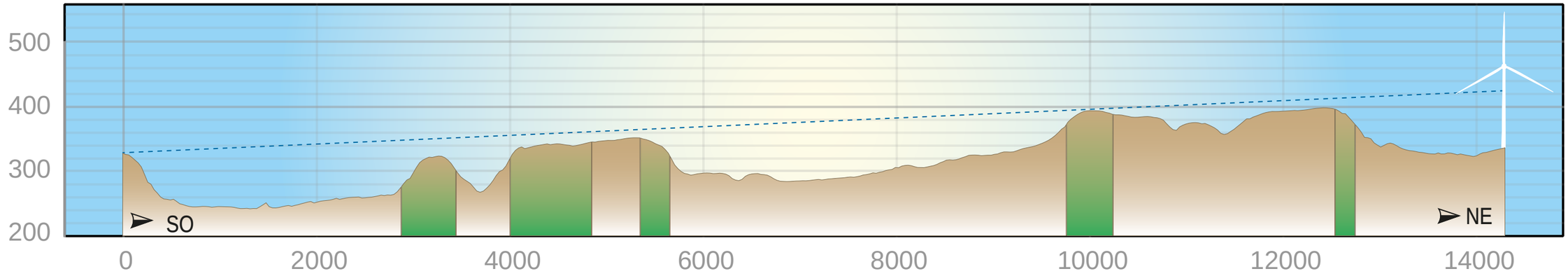


**Visibilité du projet**
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
0 totalement - 8 partiellement - 0 filtrée
6 en visibilité permanente
2 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
7,8° soit 15,7 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
0,3°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 0,8°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Les 8 éoliennes du projet sont visibles depuis ce point de vue, à la limite de la nacelle. La visibilité du projet est restreinte. L'impact dans le paysage est très faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

Le projet sera très légèrement visible à proximité des ruines de Nasium, avec un impact très faible.

**Impacts cumulés :**

Le projet s'insère dans un cône de vue où le motif éolien est déjà bien présent, sans poser de problème de lisibilité. Les impacts cumulés sont négligeables.

Fig. 379 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

| 54 | Vue depuis le GR 703 | MH, GR, Va |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'analyser les impacts du projet depuis le GR 703 dans un secteur de la ZIV. Il permet également d'analyser les phénomènes de covisibilité avec les monuments de Vaucouleurs (notamment l'église Saint-Laurent et la chapelle castrale).

A droite, la vue est limitée par le relief. A gauche, les perceptions sont plongeantes en direction de Vaucouleurs et de la vallée de la Meuse, dans l'axe du GR. Plusieurs parcs éoliens sont légèrement visibles sur l'horizon, le plus proche est le parc 5 (Les Vallottes), à une douzaine de kilomètres.

Coordonnées : 898595, 6837119
Altitude : 329.1 m
Azimut central : 307°
Orientation : sud-est
Prise de vue : 24/03/2022 - 11h01
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 15.2 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 17.5 km

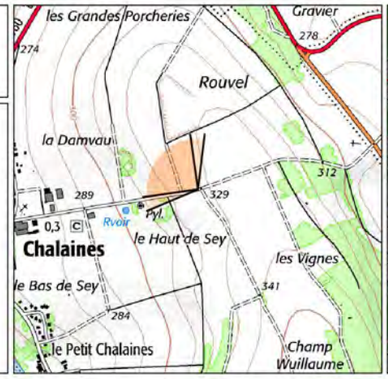


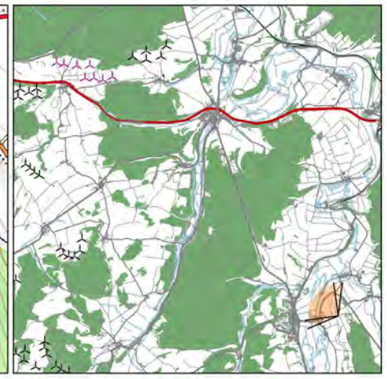

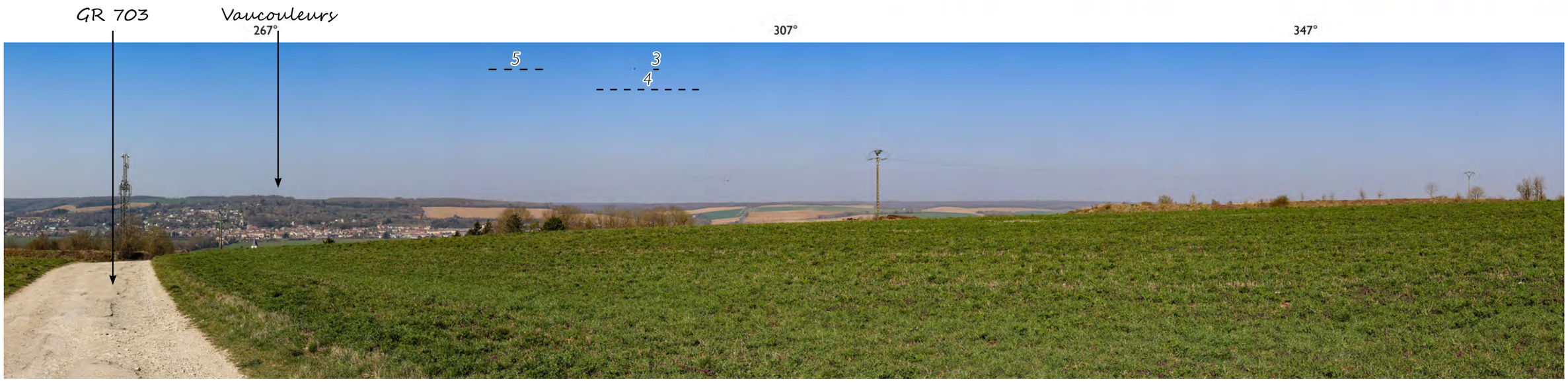


Fig. 380 : Vue panoramique initiale (120°)

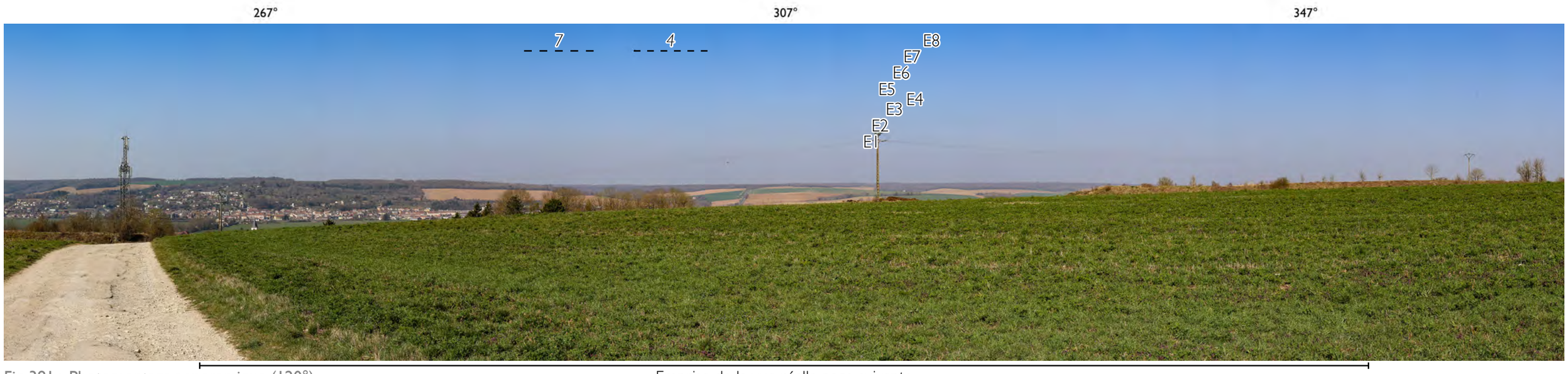


Fig. 381 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 382 : Zoom sur le projet

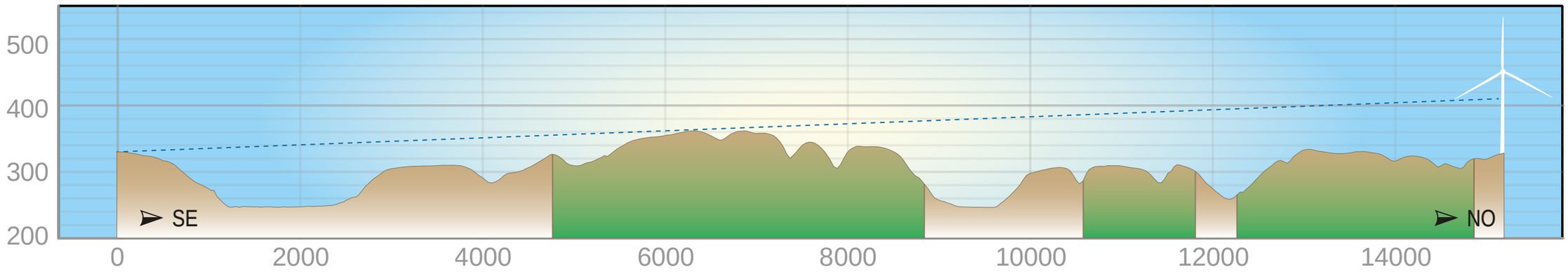


**Visibilité du projet**
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
0 totalement - 8 partiellement - 0 filtrée
8 en visibilité permanente
0 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
4,6° soit 9,2 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
0,3°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 1°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

L'ensemble du projet est visible depuis ce point de vue. Les pâles se détachent légèrement au dessus du relief et des boisements, sans phénomène de surplomb. Toutes les nacelles sont masquées. L'impact du projet est très faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

Le projet sera visible depuis le GR 703 avec un impact très faible. Près de 50° séparent les monuments historiques de Vaucouleurs du projet, la covisibilité est donc indirecte d'impact négligeable.

**Impacts cumulés :**

Au regard de la faible visibilité du projet et des parcs éoliens existants, les impacts cumulés sont négligeables.

Fig. 383 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

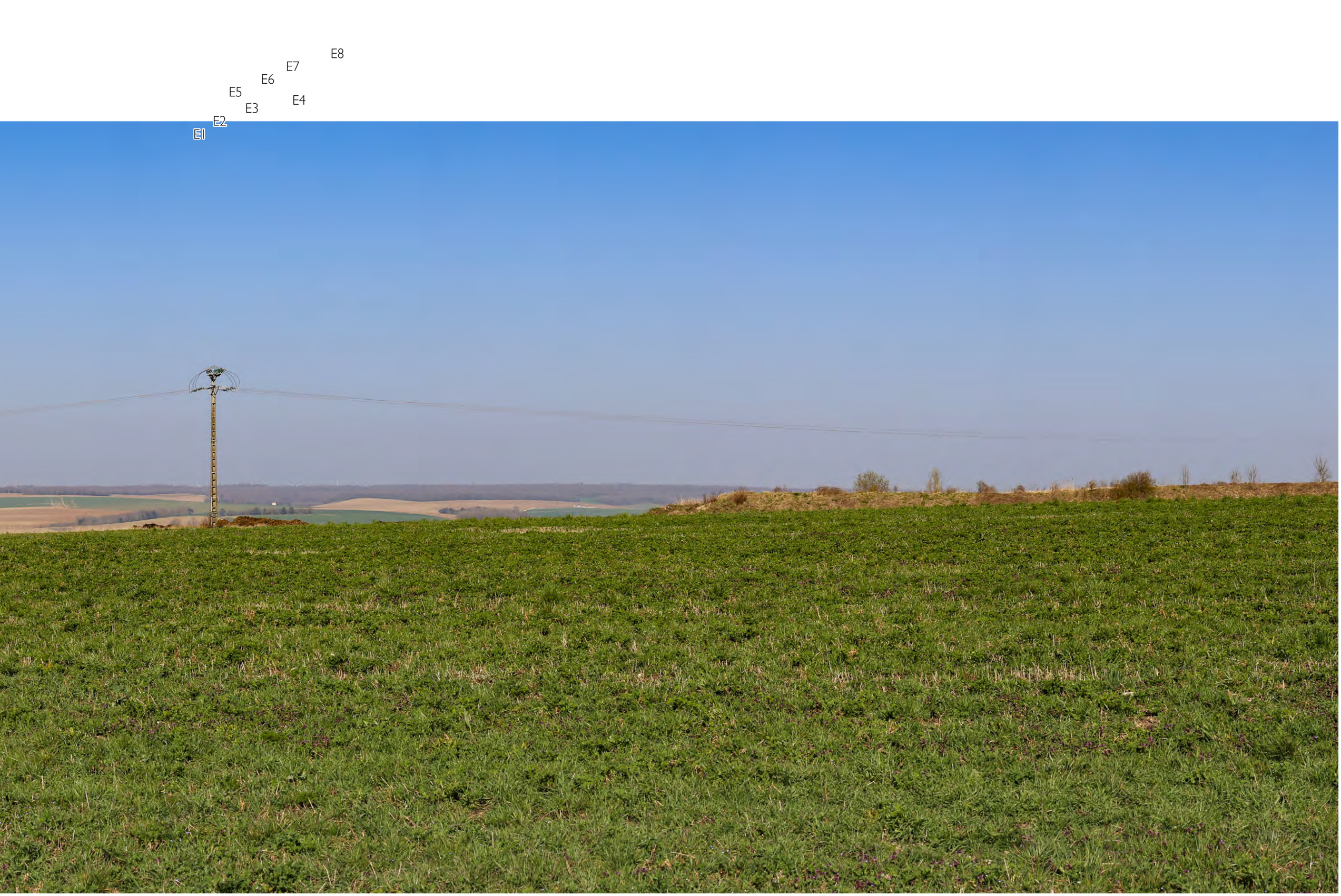
E8
E7
E6
E5
E4
E3
E2
E1

| 55 | Vue sur Vaucouleurs, son château et son église | MH, CV, Va |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet l'analyse des effets de covisibilité entre le projet et les monuments historiques de Vaucouleurs, notamment l'église Saint-Laurent, monument historique classé. Il s'agit d'un point de vue au coeur de la vallée de la Meuse, le long du circuit de la Meuse à Vélo.

La vue est plongeante en direction de la Meuse avant que les côtes à l'ouest ne viennent limiter les perceptions. LA ripisylve du fleuve est bien visible au second plan. Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 898507, 6835124
Altitude : 272.6 m
Azimut central : 315°
Orientation : sud-est
Prise de vue : 24/03/2022 - 11h11
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 16.6 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 18.8 km

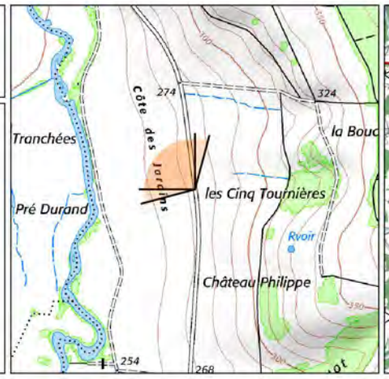

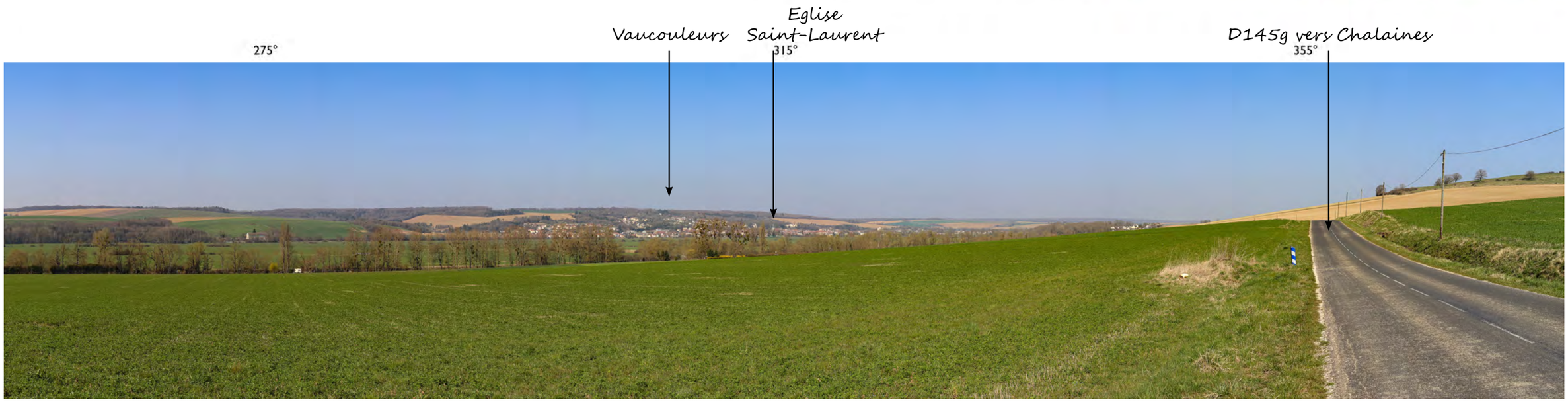


Fig. 384 : Vue panoramique initiale (120°)

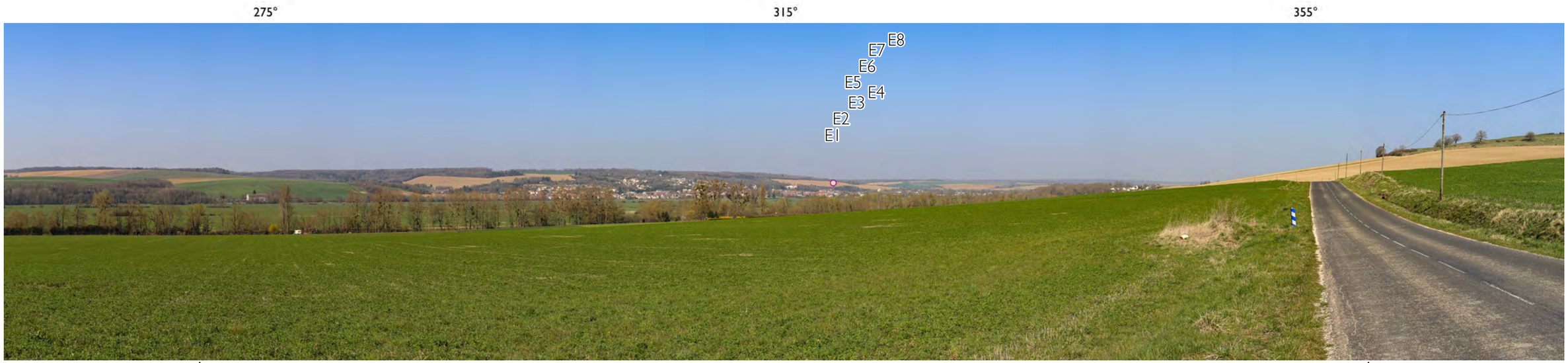


Fig. 385 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 386 : Zoom sur le projet

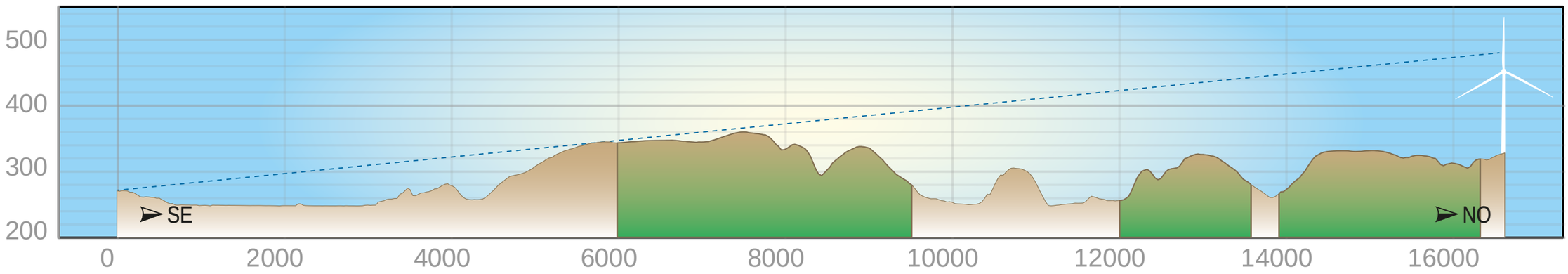


**Visibilité du projet**
7 éoliennes visibles -1 éolienne masquée
0 totalement - 7 partiellement - 0 filtrée
0 en visibilité permanente
7 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
4,3° soit 8,6 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
0,1°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 1,1°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Seules les extrémités des pales de 7 éoliennes du projet seront perceptibles depuis ce point de vue. L'éolienne E1 est entièrement masquée. La visibilité sur le projet est très réduite, son impact est négligeable dans le paysage.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

Du fait de la très faible visibilité du projet, les impacts en visibilité depuis le GR 703 et les impacts en covisibilité avec les monuments historiques de Vaucouleurs sont négligeables.

**Impacts cumulés :** nuls.

Fig. 387 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E8
E7
E6
E5
E4
E3
E2

| 56 | Vue depuis l'unité paysagère des Woëvres | UP, RF |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet l'analyse de la visibilité du projet depuis l'unité paysagère des Woëvres, au nord-est du territoire d'étude. Il s'agit d'un point de vue le long de la D958, route fréquentée du territoire d'étude.

La vue est large et dégagée dans ce secteur. L'horizon est lointain, on apperçoit les côtes de Meuse en arrière-plan.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 903751, 6864569
Altitude : 271.7 m
Azimut central : 222°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 24/03/2022 - 08h57
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 22.6 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 24.1 km

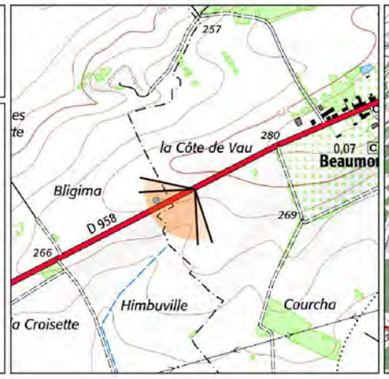

Fig. 388 : Vue panoramique initiale (120°)

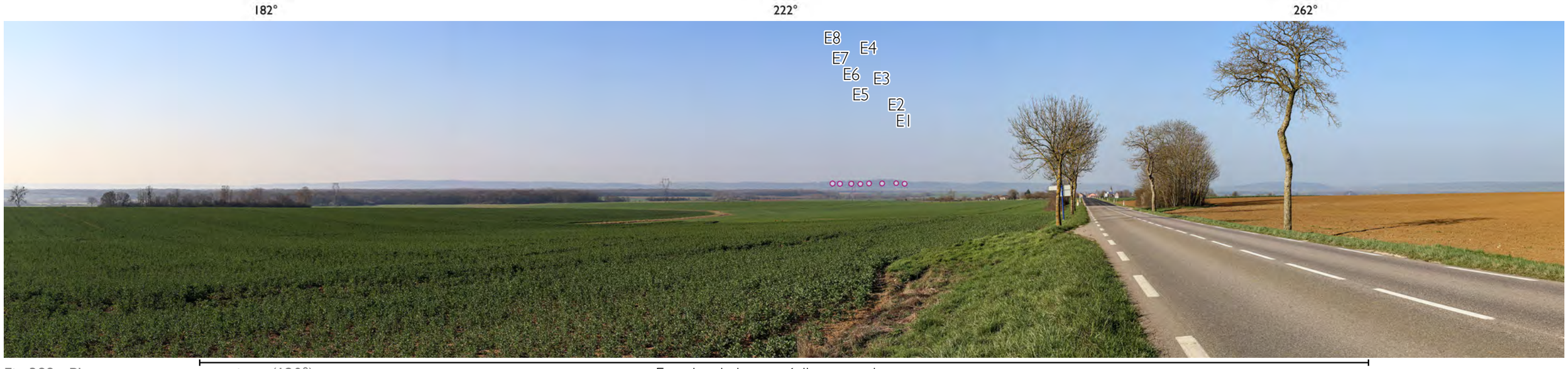


Fig. 389 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

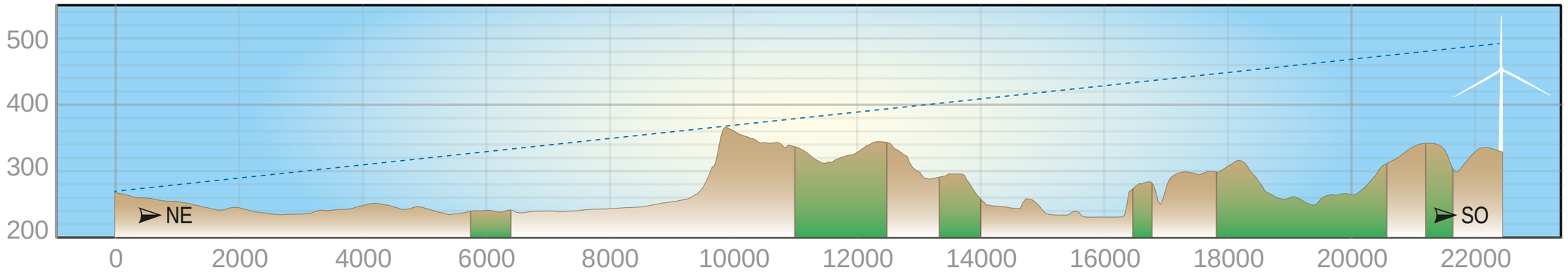


Projet non visible

Aucun impact

Fig. 390 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

*Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne*

| 57 | Vue depuis la vallée de l'Aire | UP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'analyser l'impact du projet sur la vallée de l'Aire, depuis l'unité paysagère du plateau Barrois.

La vue est plongeante en premier et second plan vers la vallée. L'Aire se repère à sa ripysilve. De larges ondulations du relief sont perceptibles et viennent constituer l'arrière-plan du panorama.

Quelques parcs éoliens sont visibles, notamment le parc 15 à droite à 5 km environ.

Coordonnées : 871157, 6866649
Altitude : 273.4 m
Azimut central : 149°
Orientation : nord-ouest
Prise de vue : 24/03/2022 - 14h52
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 22.9 km
Éolienne la plus éloignée : E8 : 25.1 km

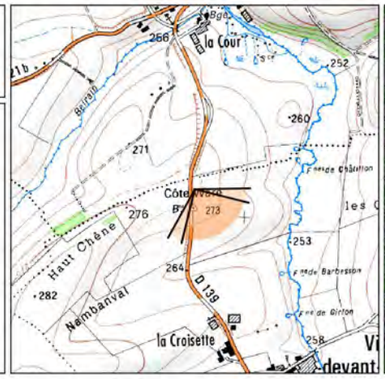

Fig. 391 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 392 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 393 : Zoom sur le projet

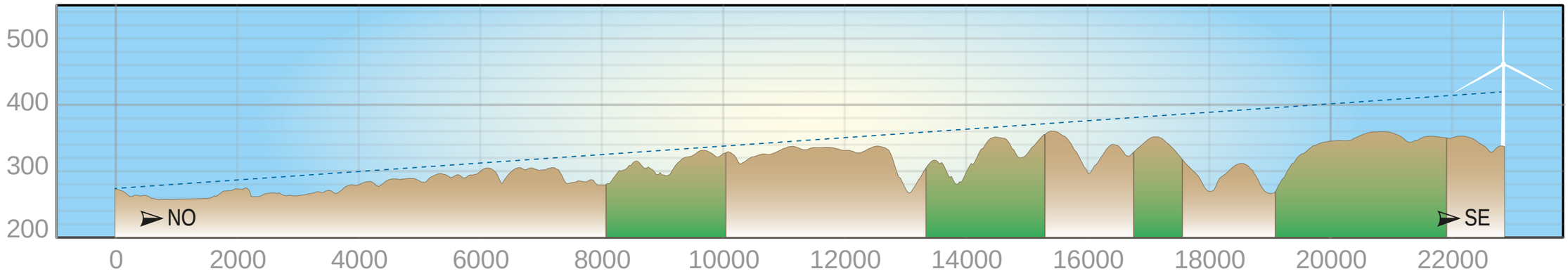


**Visibilité du projet**
8 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée
0 totalement - 8 partiellement - 0 filtrée
7 en visibilité permanente
1 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
3,6° soit 7,3 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
0,3°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 0,5°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Les 8 éoliennes du projet sont visibles au dessus de l'horizon boisé. Seules 2 nacelles sont perceptibles. La visibilité sur le projet et très réduite et n'entraîne aucun effet de surplomb du relief de la vallée. L'impact du projet depuis ce point de vue est très faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :** nuls.

**Impacts cumulés :**

Au regard de la faible visibilité du projet et des parcs éoliens existants et à venir, les impacts cumulés sont négligeables.

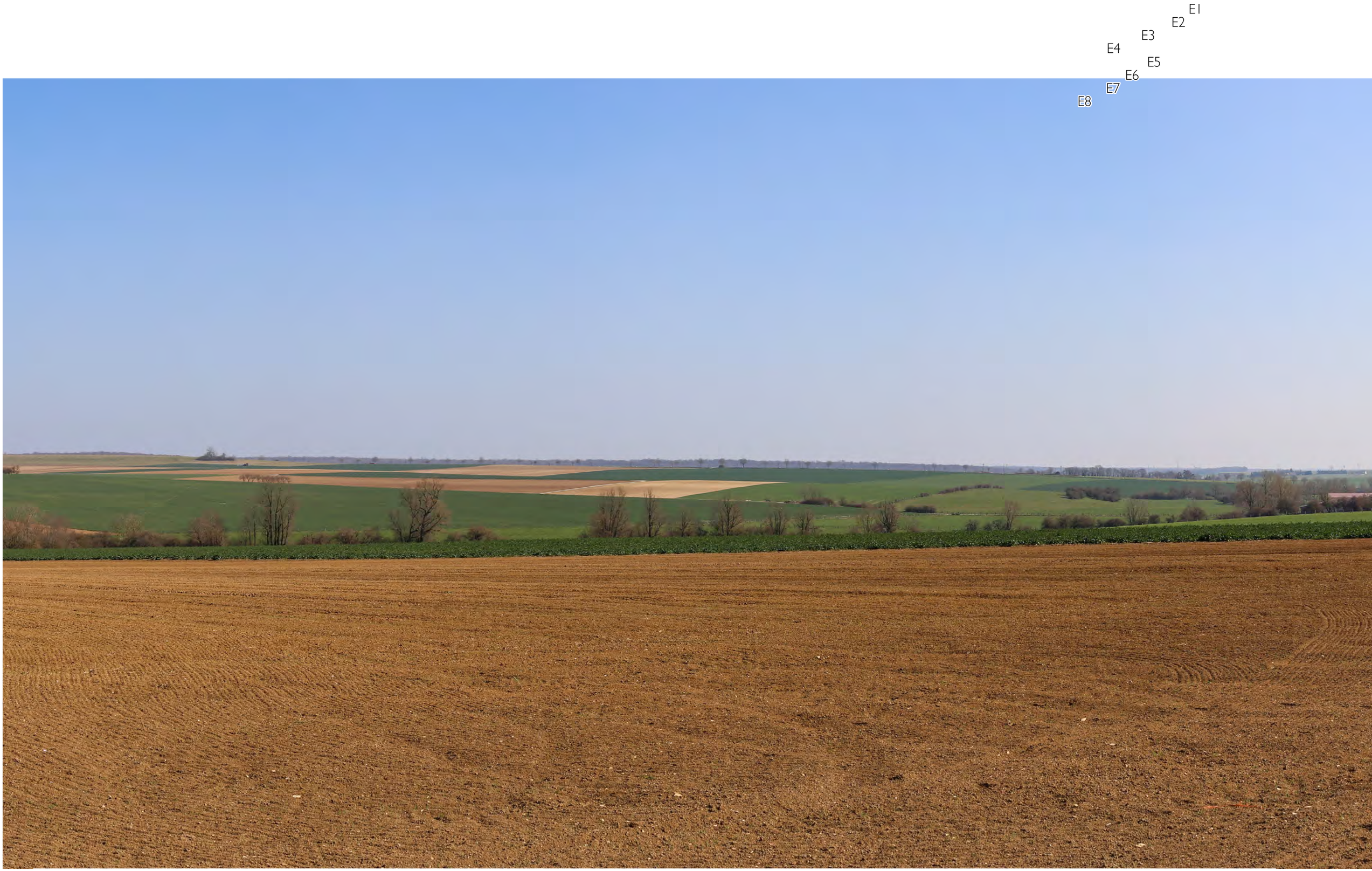


Fig. 394 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

| 58 | Vue en sortie sud de Toul | MH, Vi |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'évaluer la visibilité depuis l'entrée sud de Toul, pôle principal du territoire d'étude. Il s'agit du secteur le plus proche des monuments historiques de la ville dans la ZIV du projet.

La vue est plane, quelques haies viennent filtrer la vue vers l'horizon. En arrière-plan, les côtes de Meuse sont visibles, créant un horizon boisé plus ou moins proche.

Aucun autre parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 911705, 6843517
Altitude : 244.9 m
Azimut central : 278°
Orientation : est
Prise de vue : 24/03/2022 - 10h30
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 24 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 26.7 km

Fig. 395 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 396 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 397 : Zoom sur le projet

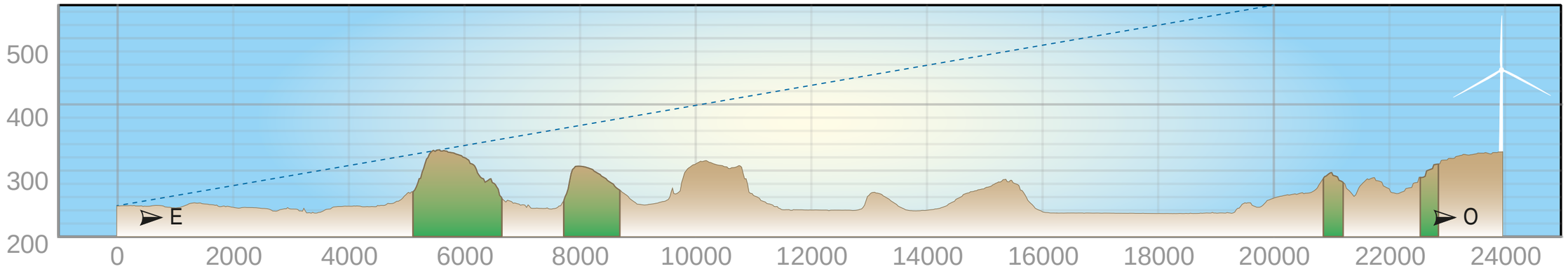


**Visibilité du projet**
2 éoliennes visibles - 6 éoliennes masquées
0 totalement - 2 partiellement - 0 filtrée
0 en visibilité permanente
2 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
négligeable

**Angle vertical perceptible**
négligeable

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 0,7°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

2 des 8 éoliennes du projet sont très légèrement visibles depuis ce point de vue. L'extrémité des pales E2 et E3 seront perceptibles pour un œil averti. L'impact du projet est négligeable depuis ce point de vue.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

Les impacts du projet seront nuls depuis les monuments historiques de Toul (hors ZIV) et négligeables depuis le secteur le plus proche dans la ZIV du projet.

**Impacts cumulés :** nuls.

Fig. 398 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E3
E2

*Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne*

| 59 | Vue depuis l'unité paysagère des Woëvres | UP, RF |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet de mesurer l'impact du projet depuis l'unité paysagère des Woëvres, au sein d'un secteur dégagé. Il s'agit d'un point de vue à proximité de la D958, route fréquentée du territoire d'étude.

La vue est plongeante sur le plateau avec un horizon très lointain. Les côtes de Meuse sont visibles et constituent l'horizon. À droite, le relief vient stopper les perceptions très lointaines.

Aucun autre parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 906298, 6866007
Altitude : 288.6 m
Azimut central : 220°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 24/03/2022 - 09h14
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 25.5 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 26.9 km

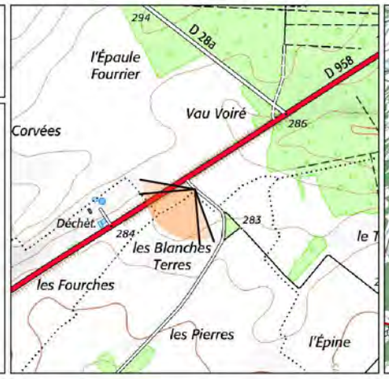


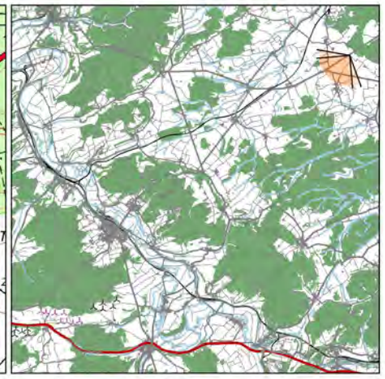

Fig. 399 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 400 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 401 : Zoom sur le projet

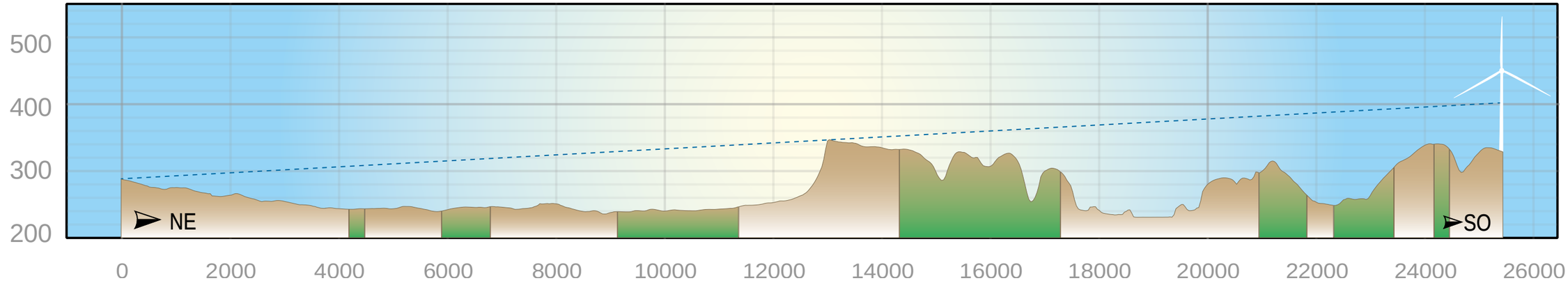


**Visibilité du projet**
4 éoliennes visibles - 4 éoliennes masquées
0 totalement - 4 partiellement - 0 filtrée
0 en visibilité permanente
4 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
35,7° soit 71 % de la vision binoculaire

**Angle vertical perceptible**
3,2°

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+4°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Les éoliennes E1, E2, E3 et E4 sont entièrement masquées. La nacelle de l'éolienne E8 pourrait être visible, seules les nacelles des éoliennes E7, E6 et E5 seront perceptibles. La visibilité de ces éoliennes est très réduite à cette distance (plus de 25 km). L'impact du projet depuis ce point de vue est négligeable.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :** nuls.

**Impacts cumulés :** nuls.

Fig. 402 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E8
E7
E6
E5

| 60 | Vue depuis le plateau de Haye | UP |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue a été réalisé depuis l'unité paysagère du plateau de la Haye, dans un secteur aux vues dégagées.

Le relief est ascendant dans ce secteur, limitant la profondeur de vue. L'horizon est assez proche à droite et à gauche, plus éloigné au centre du panorama.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 908693, 6868320
Altitude : 300.9 m
Azimut central : 228°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 24/03/2022 - 09h25
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 28.8 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 30.2 km

Fig. 403 : Vue panoramique initiale (120°)

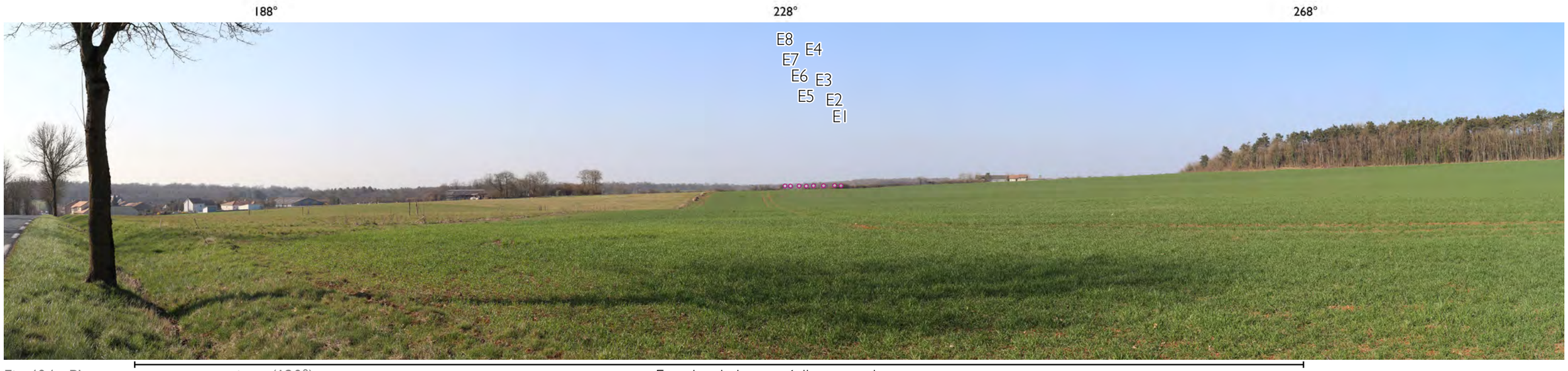


Fig. 404 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

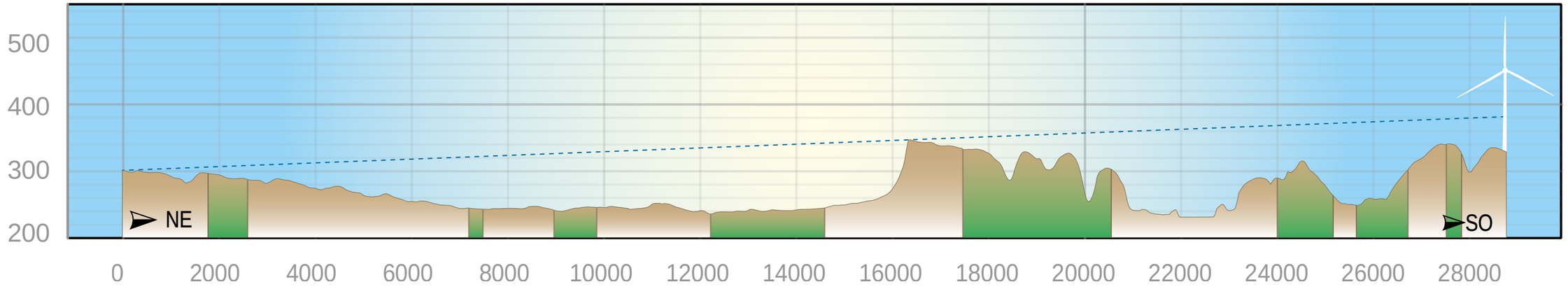


Projet non visible

Aucun impact

Fig. 405 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E8
E7
E6
E5
E4
E3
E2
E1

| 61 | Vue depuis le plateau de Haye | UP, RF |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet de confirmer que le projet aura un impact nul depuis l'unité paysagère du plateau de la Haye. Il s'agit ici d'une vue dans la ZIV du projet.

La vue est rasante en premier et second plan. En arrière-plan, les boisements limitent les perceptions lointaines. Les côtes de Meuse sont visibles dans le lointain.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 909932, 6868115
Altitude : 306.8 m
Azimut central : 230°
Orientation : nord-est
Prise de vue : 24/03/2022 - 09h34
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E8 : 29.5 km
Éolienne la plus éloignée : E1 : 31.1 km

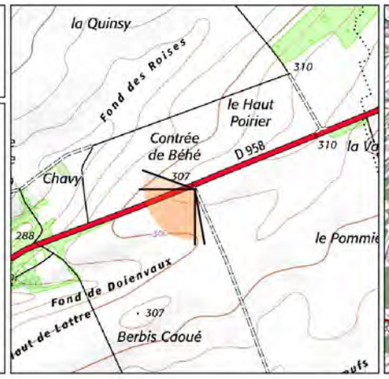

Fig. 406 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 407 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig. 408 : Zoom sur le projet

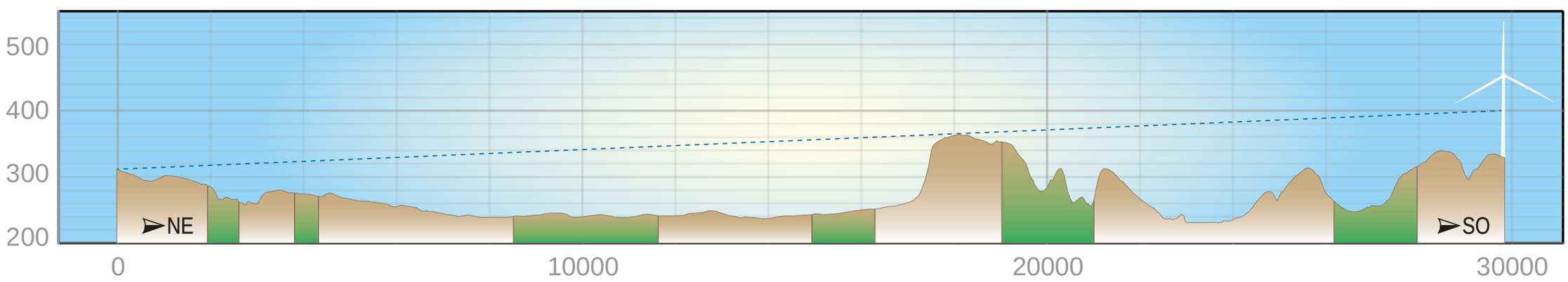


Projet non visible

Aucun impact

Fig. 409 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

*Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne*

| 62 | Vue depuis l'entrée du fort de Troyon | MH, Va |
|---|---|---|

**Analyse de l'état initial**

Ce point de vue permet d'apprécier la visibilité du projet depuis le chemin menant au fort de Troyon, monument historique inscrit. Il s'agit d'une vue sur la vallée de la Meuse.

Depuis le chemin en lui-même, les vues sont filtrées par la haie. La vue est plongeante sur le Canal de l'Est et la Meuse. Le relief de la vallée vient limiter les perceptions lointaines.

Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.

Coordonnées : 881693, 6879011
Altitude : 251.6 m
Azimut central : 174°
Orientation : nord
Prise de vue : 23/03/2022 - 17h35
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
N167 et N158 - mât : 118 à 122,5m
Éolienne la plus proche : E1 : 30.4 km
Éolienne la plus éloignée : E7 : 31.6 km

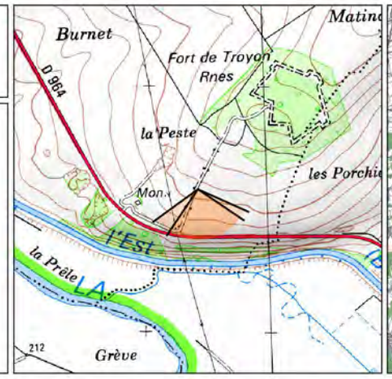


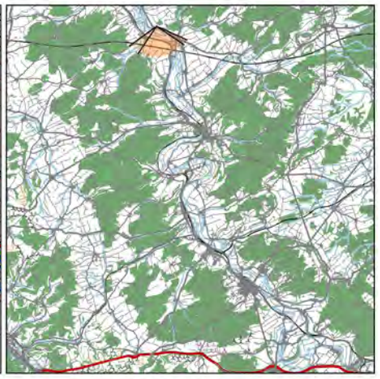

Fig. 410 : Vue panoramique initiale (120°)

Fig. 411 : Photomontage panoramique (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Fig.412 : Zoom sur le projet

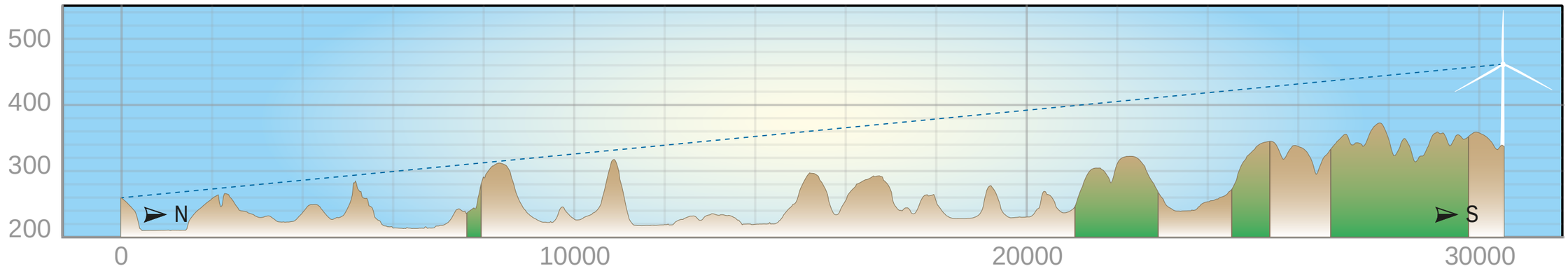


**Visibilité du projet**
1 éolienne visible - 7 éoliennes masquées
0 totalement - 1 partiellement - 0 filtrée
0 en visibilité permanente
1 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**
nulle

**Angle vertical perceptible**
négligeable

**Angle de vue sur le projet par rapport à l'horizontale**
+ 0,3°
Vue rasante

**Impacts paysagers :**

Seules les pales de l'éolienne E8 apparaissent au-dessus du relief, entre les pylônes électriques. Au regard de la distance et de la très faible visibilité du projet, son impact est négligeable.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

L'impact depuis le fort est nul, il est négligeable depuis le chemin d'accès.

**Impacts cumulés :** nuls.

Fig. 413 : Photomontage (champ horizontal : 90° ; distance de lecture 50 cm)

E8

# 3.6. Occupation visuelle des parcs éoliens et du projet : focus sur les villages de Bovée-sur-Barboure, Chonville-Malaumont et Ménil-la-Horgne

Dans le chapitre 3.2, les calculs des indices de saturation visuelle montrent des dépassements de seuils pour les villages de Bovée-sur-Barboure, Chonville-Malaumont et Ménil-la-Horgne. Cette étude théorique est donc complétée ici par une étude cartographique de visibilité et une étude sur le terrain.

## Estimation des angles verticaux des éoliennes

Pour chaque village étudié, des cartes d'occupation visuelle détaillant l'angle vertical de visibilité en degré de chaque éolienne présente à moins de 10 km ont été produites.

Ces cartes permettent de détailler les différents angles occupés par des parcs éoliens depuis les bourgs considérés, mais aussi d'estimer la part visible de ces parcs en angle vertical.

Le calcul est basé sur un modèle numérique de surface (MNS) d'une précision de 1 m. Celui-ci prend en compte le relief et les obstacles présents sur le territoire d'étude (végétation, bâtiments, etc.).

Pour chaque village considéré, un polygone englobant le périmètre du village est créé. Il permet d'aplanir toutes les altitudes et supprimer les bâtiments, végétations et autres infrastructures urbaines dans la ville. L'observateur est positionné au centre de ce polygone à l'altitude maximale du terrain dans le polygone du village. Cet observateur est donc placé dans la situation la plus dégagée en termes de visibilité sur les parcs éoliens environnants : altitude maximale possible dans le village et suppression de tous les obstacles présents dans le village (végétation, bâti).

Pour chaque éolienne à moins de 10 km de l'observateur, un point est créé tous les 1 m afin de définir les obstacles présents entre l'observateur et l'éolienne et ainsi définir l'angle vertical de l'éolienne visible. Les obstacles présents dans le polygone du village ne sont pas pris en compte.

Fig. 414 : Polygone englobant Bovée-sur-Barboure

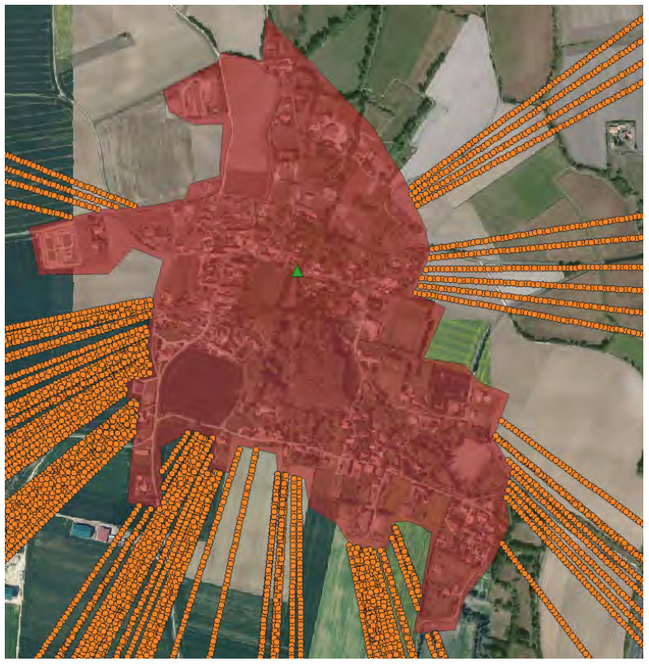

Fig. 415 : Points (en orange) tous les 1 m entre l'observateur (en vert) et les éoliennes à moins de 10 km.

L'analyse permet de produire une carte qui représente une valeur de visibilité verticale pour chaque éolienne et l'occupation visuelle horizontale. Ainsi nous pouvons mieux nous rendre compte de la perception visuelle des éoliennes sur un territoire comportant du relief et des obstacles naturels ou artificiels pour un observateur au centre de la ville ne disposant que d'obstacles en dehors de celle-ci (vision dégagée en 360°).

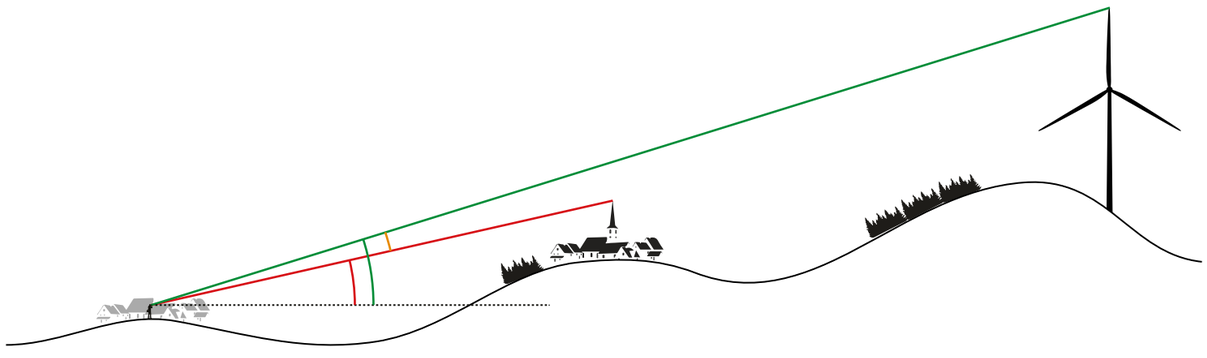

Angle vertical = Angle de l'éolienne - Angle de l'obstacle le plus important

Fig. 416 : Définition de l'angle vertical de visibilité de chaque éolienne (les obstacles présents dans le polygone du village ne sont pas pris en compte)

Limites du calcul :

- La génération des points tous les 1 m entre l'observateur et l'éolienne permet d'avoir une idée très précise des obstacles présents sur la ligne de vue. Cependant, un obstacle peut être présent entre deux points. En conséquence, le traitement peut ne pas en tenir compte et ainsi indiquer une éolienne visible alors qu'elle est invisible pour l'observateur.
- Il n'est pas possible de tenir compte de la perte des feuilles de la végétation pouvant provoquer l'apparition d'éoliennes dans le champ visuel. Le MNS considère juste une altitude pour un objet et ne peut pas traiter cette variable saisonnière. Il s'agit donc d'un scénario en dehors de l'automne et de l'hiver pour les arbres à feuilles caduques. Cependant cette variable n'est pas impactante car les obstacles considérés sont en dehors du village donc loin de l'observateur qui lui est au centre de celui-ci. En conclusion dans la réalité l'arbre avec ou sans feuilles aura un impact similaire à un bâtiment ce que simule bien le programme.

# Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne

## *Occupation visuelle - 5/10 km*
## *Bovée-sur-Barboure*

Légende

Lieu d'analyse

- Centre du bourg
- Zone de 5 et 10 km autour du centre

Occupation visuelle verticale

- Eolienne non visible

*Angle vertical de visibilité (en degré)*

- 0,1
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

*Statut des éoliennes*

- Eolienne en exploitation
- Eolienne en instruction
- Eolienne du projet

Occupation visuelle horizontale

- Angle de vue sans éolienne
- Angle de vue sans éolienne visible
- Angle de vue occupé par le contexte
- Angle de vue supplémentaire lié au projet

0 2,5 5 km

17/12/2024
Source : IGN MNS 1 m, IGN Scan 100

## Bovée-sur-Barboure

Les calculs ont été effectués depuis le village de Bovée-sur-Barboure. Les calculs repris avec le MNS montrent que les parcs au sud et au nord-ouest ne seront pas visibles. L'occupation de l'horizon sans le projet est 104.62°. Cet indice augmente de 19.94° avec le projet, passant à 124.56°. Valeur légèrement supérieure au seuil d'alerte de 120°. Ce dépassement de seuil est néanmoins à atténuer du fait d'un angle vertical de visibilité faible du projet (1 à 2°). Le projet est situé à plus de 7 km du centre-bourg, ce qui en réduit également la prégnance.

L'espace de respiration n'est pas modifié par le projet, il est de 72.22°.

Afin d'affiner l'étude de la visibilité des éoliennes du projet depuis Bovée-sur-Barboure, la ZIV du projet a été recalculée à partir du MNS. Ce nouveau calcul prend en compte tous les obstacles visuels présents sur le terrain : relief, boisement, bosquets, arbres isolés, bâti, etc. Le résultat est donc très proche de la visibilité possible sur le terrain après construction du projet. Pour le village de Bovée-sur-Barboure, on constate que la très grande majorité du village se situe en dehors de la ZIV et est donc préservée de toute visibilité sur le projet. Les vues sur le projet se feront donc principalement depuis les alentours du village. Seules quelques habitations à l'ouest et au nord du village pourraient présenter des vues directes sur le projet.

**En conclusion, l'impact du projet depuis Bovée-sur-Barboure est nul depuis la majorité des habitations du village, faible depuis les habitations présentant une vue sur le projet.**

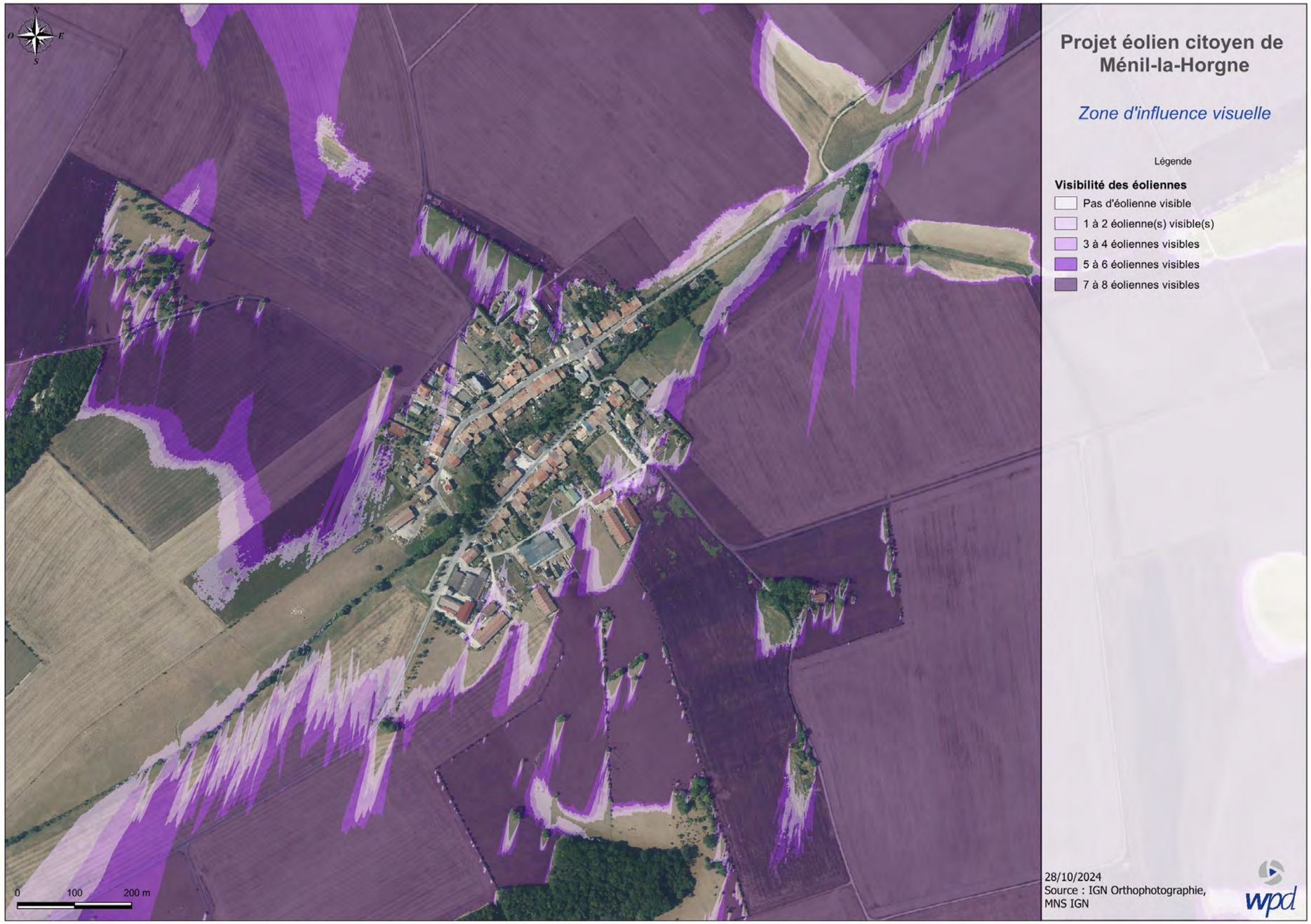

# Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne

*Occupation visuelle - 5/10 km*
*Chonville-Malaumont*

Légende

**Lieu d'analyse**

- Centre du bourg
- Zone de 5 et 10 km autour du centre

**Occupation visuelle verticale**

- Eolienne non visible

*Angle vertical de visibilité (en degré)*

- 0,1
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7

*Statut des éoliennes*

- Eolienne en exploitation
- Eolienne du projet

**Occupation visuelle horizontale**

- Angle de vue sans éolienne
- Angle de vue sans éolienne visible
- Angle de vue occupé par le contexte
- Angle de vue supplémentaire lié au projet

327.22°
17.9°
14.44°
1°

0 2,5 5 km

17/12/2024
Source : IGN MNS 1 m, IGN Scan 100

## Chonville-Malaumont

Les calculs ont été effectués depuis le village de Chonville. Les calculs repris avec le MNS montrent que les parcs au sud-ouest du village, au niveau de Saint-Aubin-sur-Aire, ne seront pas visibles. L'occupation de l'horizon se réduit avec le projet à 17.9° (emprise du projet). L'espace de respiration diminue de la même valeur, soit un espace de respiration de 342.1° avec le projet. Ces deux valeurs sont très éloignées des seuils d'alerte. La densité avec le projet est de : 8 éoliennes/17.9° = 0.44. Cette valeur est supérieure au seuil d'alerte de 0.1. Celle-ci indique que les éoliennes se concentrent sur une part réduite du champ de vision ce qui est un élément positif pour le grand paysage (évitant notamment une multiplication des points d'appel sur l'horizon). Aucun autre parc éolien n'étant visible, **les effets cumulés sont nuls**.

Afin d'affiner la visibilité des éoliennes du projet depuis Chonville, la ZIV du projet a été recalculée à partir du MNS.

La presque totalité du village de Chonville est située en dehors de la ZIV. Seules quelques habitations à l'ouest du village et une habitation située juste au sud du cimetière pourraient présenter des vues sur le projet. La visibilité depuis ces habitations sera très similaire à celle présentée dans les photomontages n° 22 (vue à proximité de l'église de Chonville) et n° 23 (vue sur l'église de Chonville). Il s'agit de visibilités partielles avec des impacts faibles.

**En conclusion, l'impact du projet depuis Chonville est nul depuis la majorité des habitations du village, faible depuis les habitations présentant une vue sur le projet.**

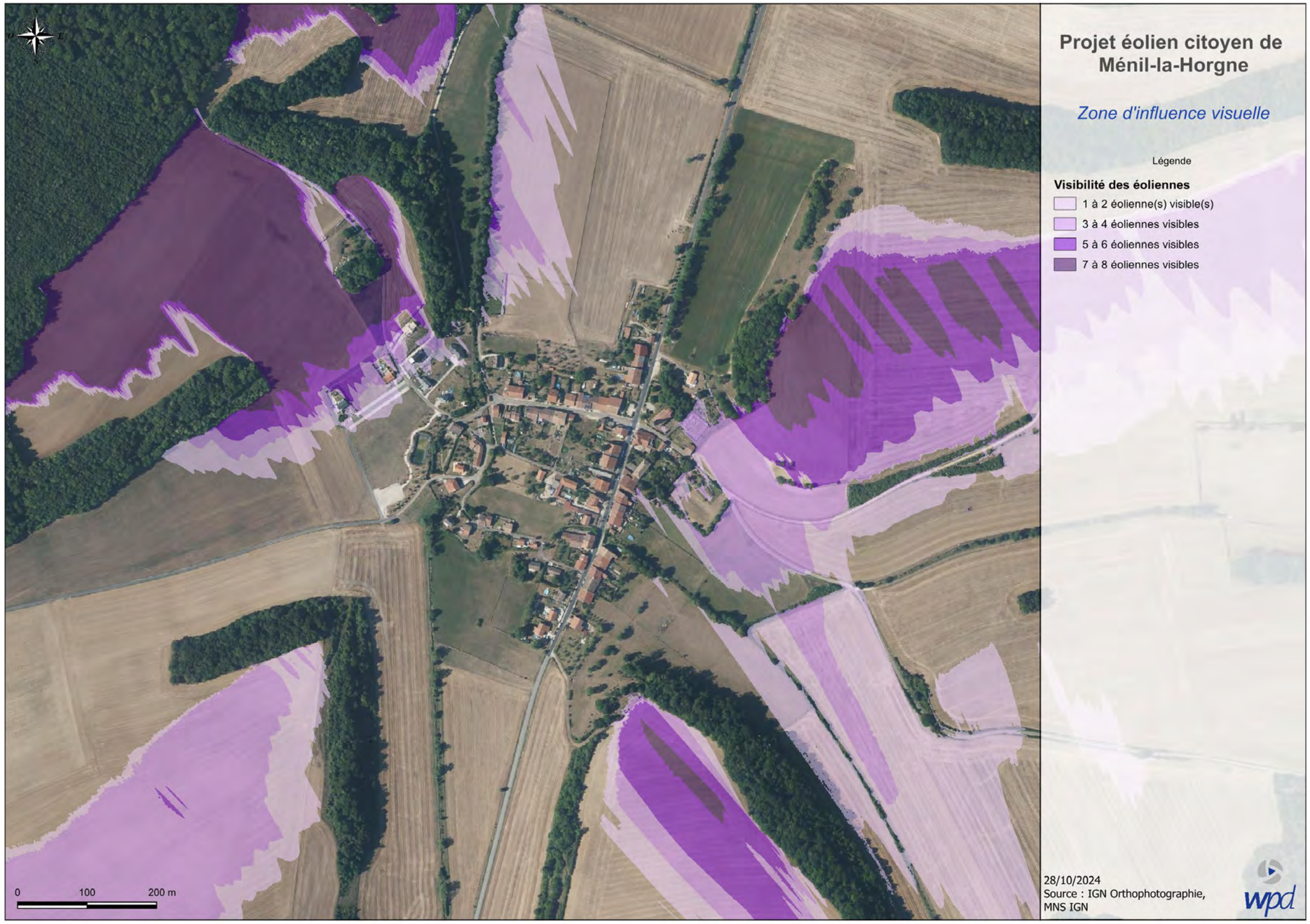

E3 E2 E1

Fig. 417 : Extrait du photomontage n° 22 : Vue à proximité de l'église de Chonville (champ horizontal : 40° ; distance de lecture 50 cm)

Fig. 418 : Extrait du photomontage n° 23 : Vue sur l'église de Chonville (champ horizontal : 40° ; distance de lecture 50 cm)

# Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne

*Occupation visuelle - 5/10 km*
*Ménil-la-Horgne*

Légende

**Lieu d'analyse**

- Centre du bourg
- Zone de 5 et 10 km autour du centre

**Occupation visuelle verticale**

- Eolienne non visible

*Angle vectical de visibilité (en degré)*

- 0,1
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9

*Statut des éoliennes*

- Eolienne en exploitation
- Eolienne en instruction
- Eolienne du projet

**Occupation visuelle horizontale**

- Angle de vue sans éolienne
- Angle de vue sans éolienne visible
- Angle de vue occupé par le contexte
- Angle de vue supplémentaire lié au projet

0 2,5 5 km

17/12/2024
Source : IGN MNS 1 m, IGN Scan 100

## Ménil-la-Horgne

Les calculs théoriques pour Ménil-la-Horgne donnaient une occupation de l'horizon de 39,8° avant projet, 128° avec le projet et un espace de respiration de 159.7° avant projet, 93.2° avec le projet. Les calculs avec le MNS donnent une occupation de l'horizon de 40.45° avant projet, 126.21° avec le projet. L'espace de respiration passe de 154.99° avant le projet à 96.044° avec le projet. Les différences de l'ordre de 1 à 3° entre le tableau initial et ce calcul proviennent du fait que le positionnement du point depuis lequel les calculs ont été faits a pu varier très légèrement Le projet étant le parc le plus proche du point de vue, les angles verticaux de visibilité pour ses éoliennes sont les plus importants, atteignant 9° pour l'éolienne E2. Les autres parcs éoliens visibles présentent des angles verticaux très faibles, ce qui entraîne **des impacts cumulés réduits.** Les pages suivantes complètent cette analyse avec des photomontages à 360°.

La carte ci-dessous montre la visibilité du projet en prenant en compte le MNS et donc l'ensemble des obstacles visuels présents. On constate que le centre de Ménil-la-Horgne est peu exposé aux éoliennes du projet mis à part dans les secteurs où des percées visuelles sont possibles, comme depuis la Grande Rue. Du fait de la topographie du village, les habitations au sud montreront plus de vues sur le projet. Enfin, la végétation présente au nord du village, entre la rue Dom-Calmet et la N4, limite les vues directes sur le projet ce qui fait que les habitations seront moins exposées au projet.

**En conclusion, l'impact du projet depuis Ménil-la-Horgne sera faible depuis le centre-bourg et le nord du village. Les habitations au sud présenteront plus de vues directes sur le projet.**

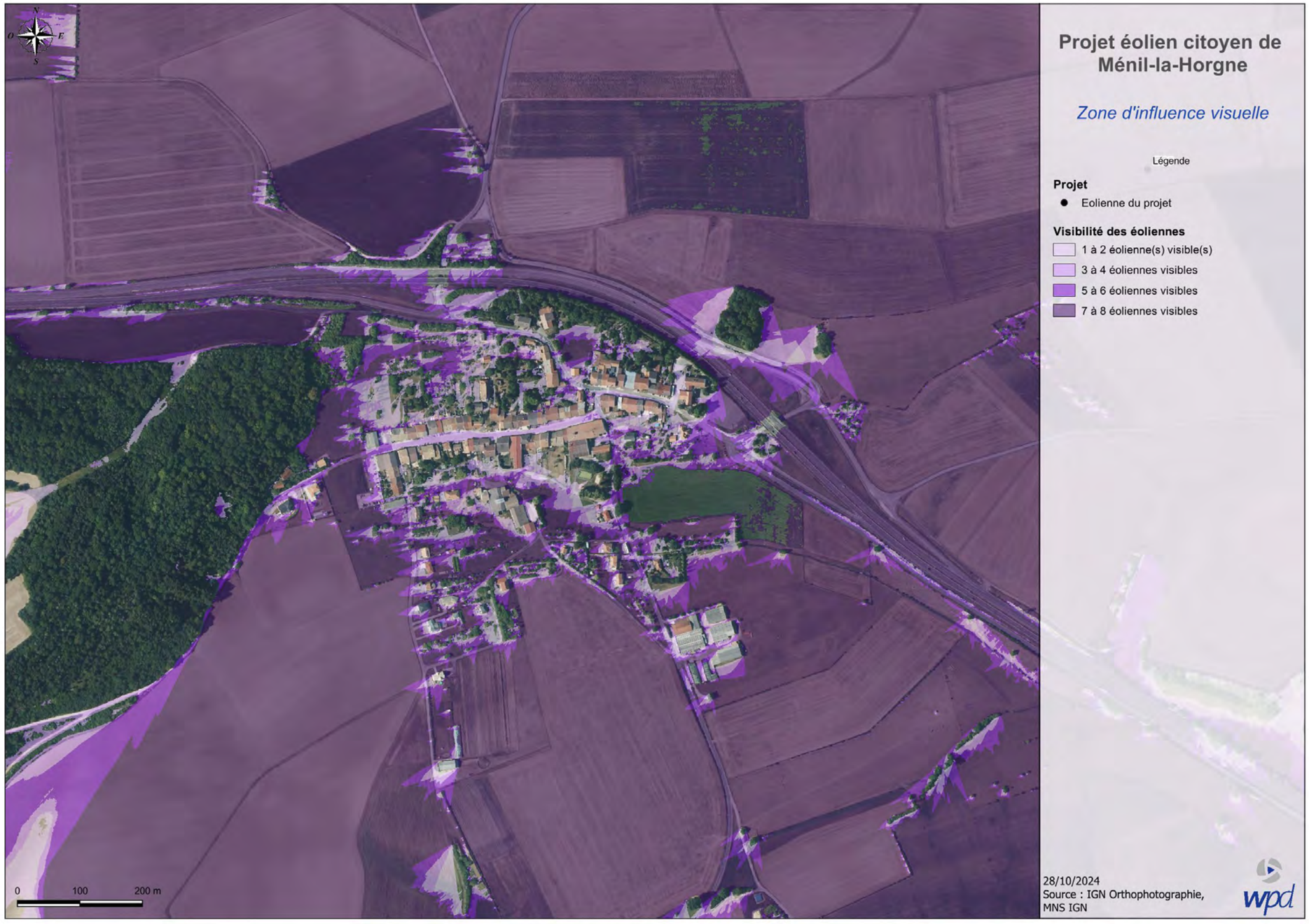

## Comparaison des indices théoriques avec les indices mesurés sur photomontage pour le village de Ménil-la-Horgne

Les indices d'occupation de l'horizon et d'espace de respiration allant au-delà des seuils d'alerte pour le village de Ménil-la-Horgne, des photomontages à 360° ont été réalisés pour mesurer la valeur de ces indices sur le terrain.

### Vue depuis la N4 au niveau de la sortie est vers Ménil-la-Horgne (PDV A)

**Visibilité des parcs éoliens sur le photomontage à 360°**

- Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne : 8 éoliennes visibles (0 - 5 km)
- Laneuville-au-Rupt : 4 éoliennes visibles (0 - 5 km)
- Les Valottes : 6 éoliennes visibles (5 - 10 km)
- Méligny-le-Grand : 2 éoliennes visibles (0 - 5 km)
- Ménil-la-Horgne : 3 éoliennes visibles (0 - 5 km)

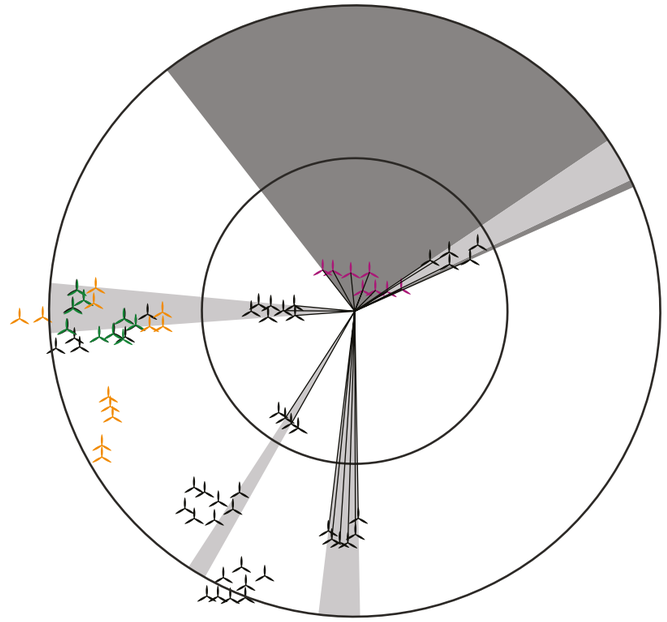

Fig. 419 : Éoliennes visibles sur le photomontage (périmètres de 5 et 10 km autour du point de vue)

**Occupation de l'horizon :**

- Sans le projet : 9.9 + 7.8 + 3.7 + 9.6 = 31°
- Avec le projet : 103.8 + 7.8 + 3.7 + 9.6 = 124.9°

L'indice d'occupation de l'horizon avec le projet dépasse légèrement le seuil d'alerte de 120°.

**Espace de respiration :**

- Plus grand espace sans éoliennes visibles sans le projet : entre les parcs de Ménil-la-Horgne et Laneuville-au-Rupt : 140.8°
- Plus grand espace sans éoliennes visibles avec le projet : entre les parcs de Laneuville-au-Rupt et des Valottes : 113.1°

L'espace de respiration était déjà inférieur au seuil d'alerte de 160°. Le projet change cet espace de respiration de côté ce qui le diminue de 27.7°.

**Densité :**

- Sans le projet : 9 éoliennes visibles à moins de 5 km/31° = 0.29
- Avec le projet : 17 éoliennes visibles à moins de 5 km/124.9° = 0.14

La densité d'éolienne diminue avec le projet et se rapproche du seuil d'alerte de 0.1.

**Conclusion sur la saturation visuelle depuis ce point de vue :**

Le projet a un impact non négligeable sur l'occupation de l'horizon, rendant cet indice supérieur au seuil d'alerte. Il s'agit néanmoins d'une vue fugace sur le projet, puisque prise depuis la N4 où les observateurs se déplacent à grande vitesse.

Le parc est regroupé sur la droite de la RN4, les autres parcs éoliens visibles sont moins perceptibles. De ce fait, l'effet porte créé par le parc de Ménil-la-Horgne et le projet notamment est peu marquant.

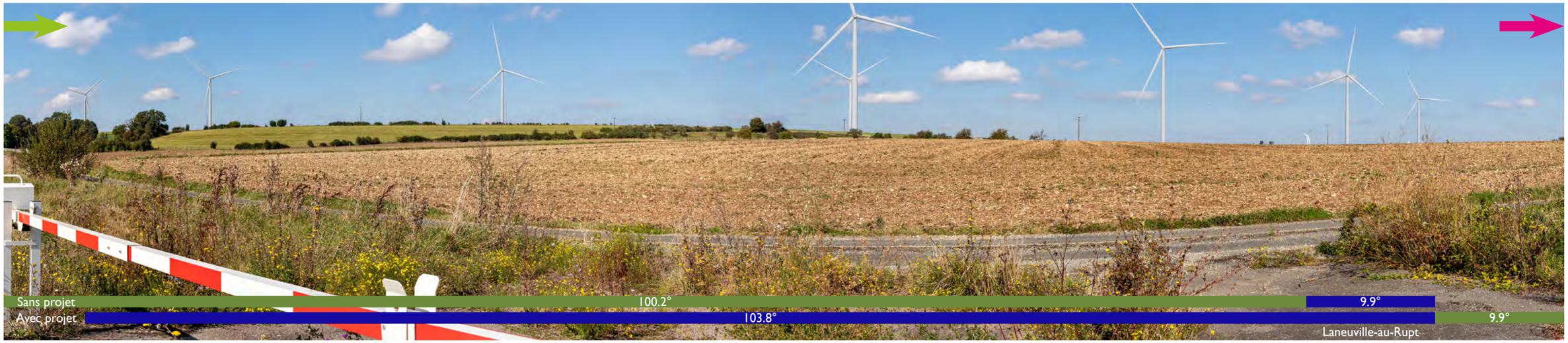


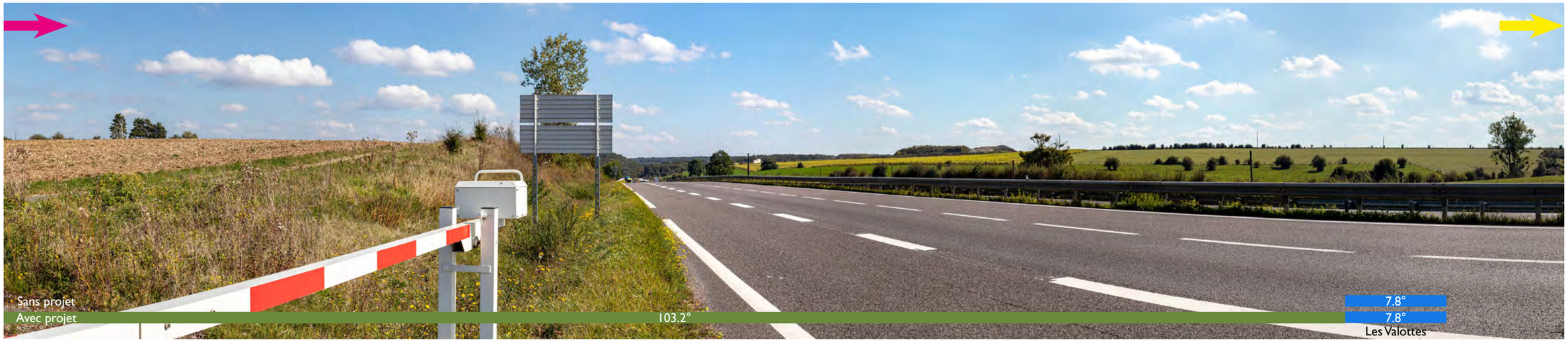

3.7° Emprise des parcs visibles à moins de 5 km  7.8° Emprise des parcs visibles entre 5 et 10 km  9.9° Espace de respiration constaté

## Vue proche depuis la D168 (PDV B)

**Visibilité des parcs éoliens sur le photomontage à 360°**

- Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne : 8 éoliennes visibles (0 - 5 km)
- Laneuville-au-Rupt : 5 éoliennes visibles (0 - 5 km)

**Occupation de l'horizon :**

- Sans le projet : 5.6°
- Avec le projet : 105.5°

L'indice d'occupation de l'horizon avec le projet demeure sous le seuil d'alerte de 120°.

**Espace de respiration :**

- Plus grand espace sans éoliennes visibles sans le projet : 354.4°
- Plus grand espace sans éoliennes visibles avec le projet : 254.6°

L'espace de respiration avec le projet demeure au-dessus du seuil d'alerte de 160°.

**Densité :**

- Sans le projet : 5 éoliennes visibles à moins de 5 km/5.6° = 0.89
- Avec le projet : 13 éoliennes visibles à moins de 5 km/105.5° = 0.12

La densité d'éolienne diminue avec le projet et se rapproche du seuil d'alerte de 0.1.

**Conclusion sur la saturation visuelle depuis ce point de vue :**

Bien que le projet ait un impact non négligeable sur l'occupation de l'horizon et sur l'espace de respiration, les valeurs de ces indices ne dépassent pas les seuils en situation réelle.

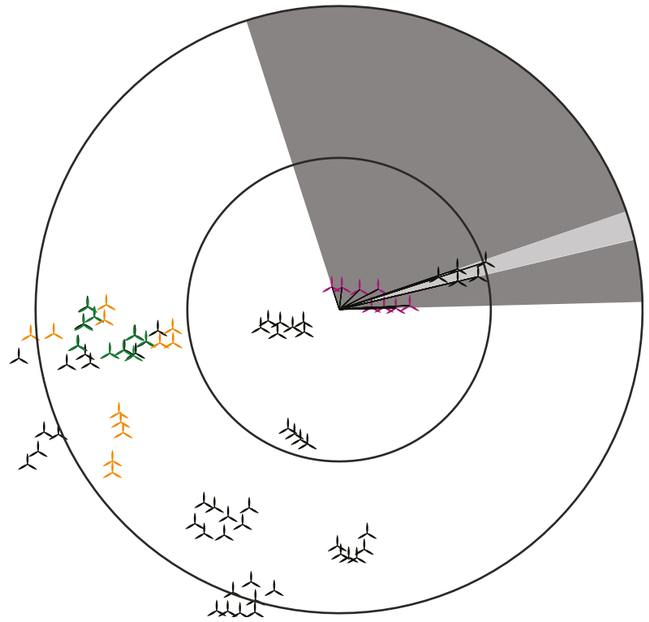

Fig. 420 : Éoliennes visibles sur le photomontage (périmètres de 5 et 10 km autour du point de vue)

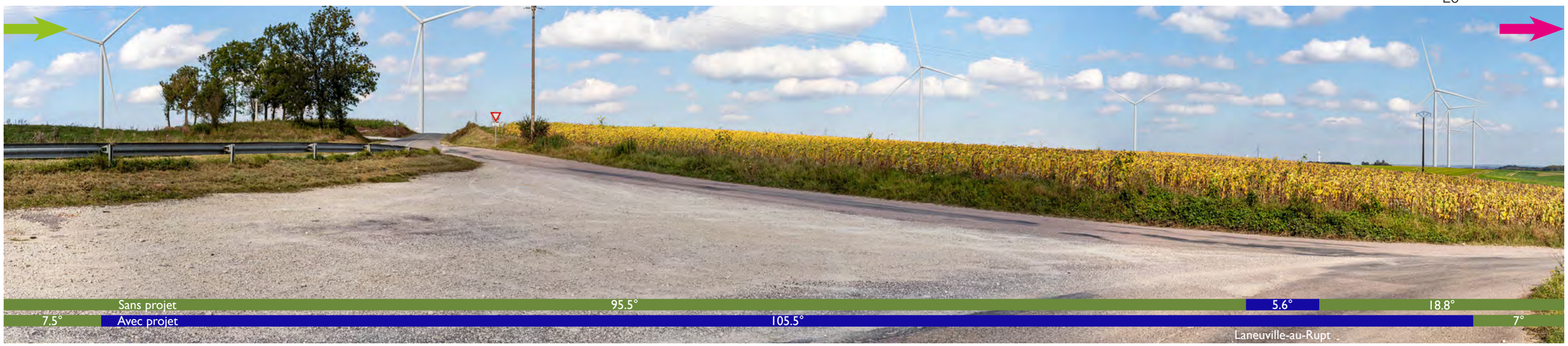

3.7° Emprise des parcs visibles à moins de 5 km
7.8° Emprise des parcs visibles entre 5 et 10 km
9.9° Espace de respiration constaté

## Vue depuis la rue Dom-Calmet en sortie sud-est de Ménil-la-Horgne (PDV C)

**Visibilité des parcs éoliens sur le photomontage à 360°**

- Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne : 5 éoliennes visibles (0 - 5 km)
- Laneuville-au-Rupt : 3 éoliennes visibles (0 - 5 km)
- Les Valottes : 3 éoliennes visibles (5 - 10 km)
- Méligny-le-Grand : 2 éoliennes visibles (0 - 5 km)
- Ménil-la-Horgne : 1 éolienne visible (0 - 5 km)

**Occupation de l'horizon :**

- Sans le projet : 7 + 2.8 + 3.6 = 13.5°
- Avec le projet : 33.6 + 2.8 + 3.6 = 40.1°

L'indice d'occupation de l'horizon avec le projet demeure sous le seuil d'alerte de 120°.

**Espace de respiration :**

- Plus grand espace sans éoliennes visibles sans le projet : entre les parcs de Ménil-la-Horgne et Laneuville-au-Rupt : 157.4°
- Plus grand espace sans éoliennes visibles avec le projet : entre le parc de Ménil-la-Horgne et le projet : 136.3°

L'espace de respiration était déjà inférieur au seuil d'alerte de 160°. Le projet change cet espace de respiration de côté ce qui le diminue de 21.1°.

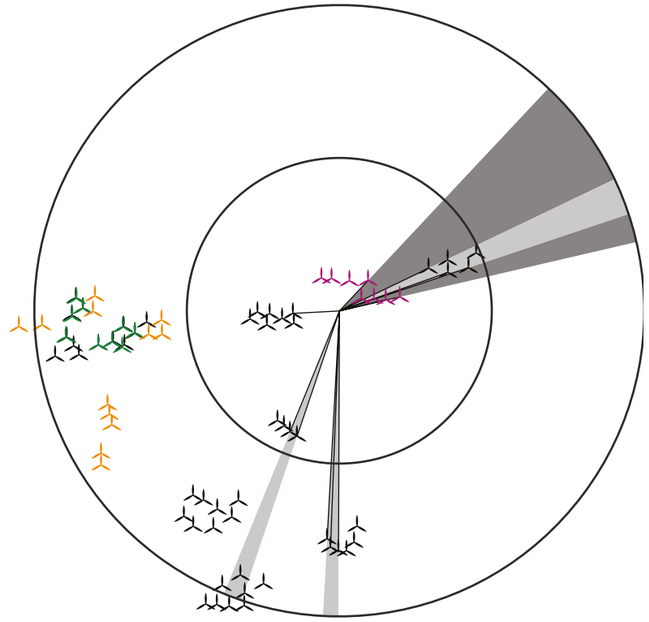

Fig. 421 : Éoliennes visibles sur le photomontage (périmètres de 5 et 10 km autour du point de vue)

**Densité :**

- Sans le projet : 6 éoliennes visibles à moins de 5 km/13.5° = 0.44
- Avec le projet : 11 éoliennes visibles à moins de 5 km/40.1° = 0.27

La densité d'éolienne diminue avec le projet et se rapproche du seuil d'alerte de 0.1.

**Conclusion sur la saturation visuelle depuis ce point de vue :**

Le seuil de l'indice d'occupation de l'horizon n'est pas dépassé pour ce point de vue. L'augmentation de cet indice est mesurée. L'espace de respiration était déjà situé en dessous du seuil de 160°, il diminue légèrement. La valeur de cet espace de respiration est à pondérer par le fait que les parcs construits visibles sont discrets dans le paysage.

E1 E2 E3 E4 E5 E6 E7 E8

3.7° Emprise des parcs visibles à moins de 5 km
7.8° Emprise des parcs visibles entre 5 et 10 km
9.9° Espace de respiration constaté

## Vue depuis la N4 au niveau de la sortie ouest vers Ménil-la-Horgne (PDV D)

**Visibilité des parcs éoliens sur le photomontage à 360°**

- Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne : 8 éoliennes visibles (0 - 5 km)
- Laneuville-au-Rupt : 1 éolienne visible (0 - 5 km)

**Occupation de l'horizon :**

- Sans le projet : 0°
- Avec le projet : 79.3°

L'indice d'occupation de l'horizon avec le projet demeure sous le seuil d'alerte de 120°.

**Espace de respiration :**

- Plus grand espace sans éoliennes visibles sans le projet : 360°
- Plus grand espace sans éoliennes visibles avec le projet : 280.7°

L'espace de respiration avec le projet demeure au-dessus du seuil d'alerte de 160°.

**Densité :**

- Sans le projet : 0
- Avec le projet : 9 éoliennes visibles à moins de 5 km/79.3° = 0.11

La densité d'éolienne est proche du seuil d'alerte de 0.1.

**Conclusion sur la saturation visuelle depuis ce point de vue :**

Bien que le projet ait un impact non négligeable sur l'occupation de l'horizon et sur l'espace de respiration, les valeurs de ces indices ne dépassent pas les seuils en situation réelle.

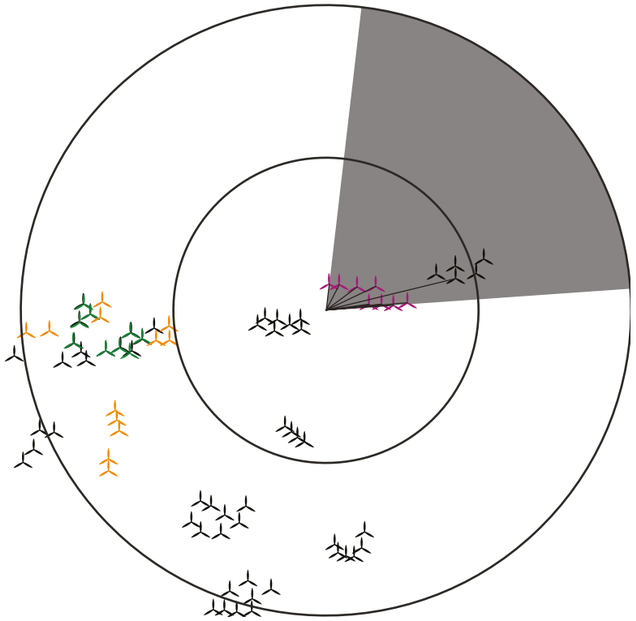

Fig. 422 : Éoliennes visibles sur le photomontage (périmètres de 5 et 10 km autour du point de vue)

E1 E2 E3 E4 E5 E6 E8 E7

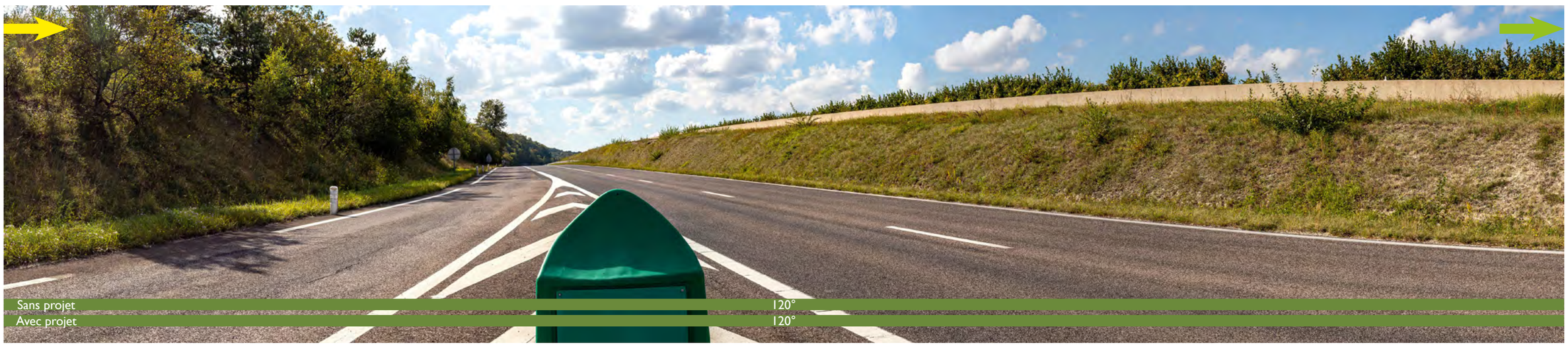


3.7° Emprise des parcs visibles à moins de 5 km  7.8° Emprise des parcs visibles entre 5 et 10 km  9.9° Espace de respiration constaté

## Vue depuis la rue Dom-Calmet en sortie nord de Ménil-la-Horgne (PDV E)

**Visibilité des parcs éoliens sur le photomontage à 360°**

- Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne : 4 éoliennes visibles (0 - 5 km)

**Occupation de l'horizon :**

- Sans le projet : 0°
- Avec le projet 91.3°

L'indice d'occupation de l'horizon avec le projet demeure sous le seuil d'alerte de 120°.

**Espace de respiration :**

- Plus grand espace sans éoliennes visibles sans le projet : 360°
- Plus grand espace sans éoliennes visibles avec le projet : 268.7°

L'espace de respiration avec le projet demeure au-dessus du seuil d'alerte de 160°.

**Densité :**

- Sans le projet : 0
- Avec le projet : 4 éoliennes visibles à moins de 5 km/91.3° = 0.05

La densité d'éolienne est inférieure au seuil d'alerte de 0.1.

**Conclusion sur la saturation visuelle depuis ce point de vue :**

Bien que le projet ait un impact non négligeable sur l'occupation de l'horizon et sur l'espace de respiration, les valeurs de ces indices ne dépassent pas les seuils en situation réelle. Les valeurs de l'indice d'occupation de l'horizon et de l'espace de respiration sont à pondérer du fait de la faible visibilité du projet.

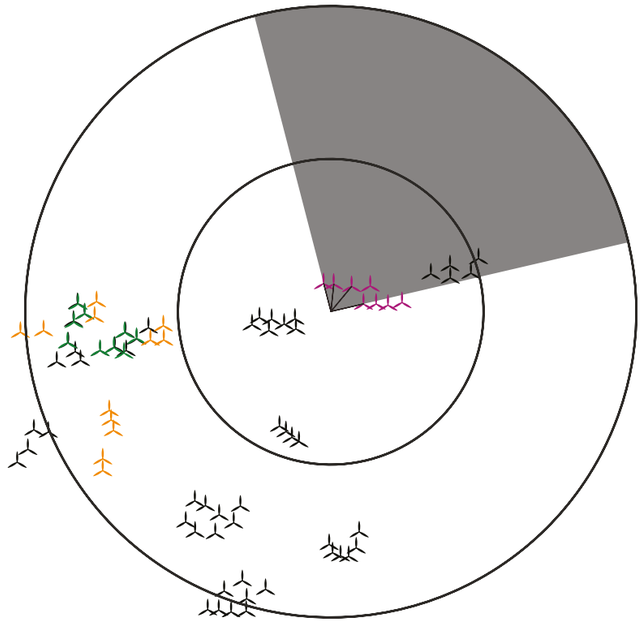

Fig. 423 : Éoliennes visibles sur le photomontage (périmètres de 5 et 10 km autour du point de vue)

E1 E2 E3 E5

3.7° Emprise des parcs visibles à moins de 5 km 7.8° Emprise des parcs visibles entre 5 et 10 km 9.9° Espace de respiration constaté

## Vue depuis la rue Dom-Calmet à proximité de la mairie (PDV F)

**Visibilité des parcs éoliens sur le photomontage à 360°**

- Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne : 1 éolienne visible (0 - 5 km)

**Occupation de l'horizon :**

- Sans le projet : 0°
- Avec le projet 0°

Avec une seule éolienne partiellement visible, le projet ne modifie pas l'indice d'occupation de l'horizon.

**Espace de respiration :**

- Plus grand espace sans éoliennes visibles sans le projet : 360°
- Plus grand espace sans éoliennes visibles avec le projet : 360°

Avec une seule éolienne partiellement visible, le projet ne modifie pas l'espace de respiration.

**Densité :**

- Sans le projet : 0
- Avec le projet : 0

La densité d'éolienne demeure inchangée.

**Conclusion sur la saturation visuelle depuis ce point de vue :**

Une seule éolienne du projet est très partiellement visible depuis ce point de vue. Les indices de saturation ne sont pas modifiés par le projet.

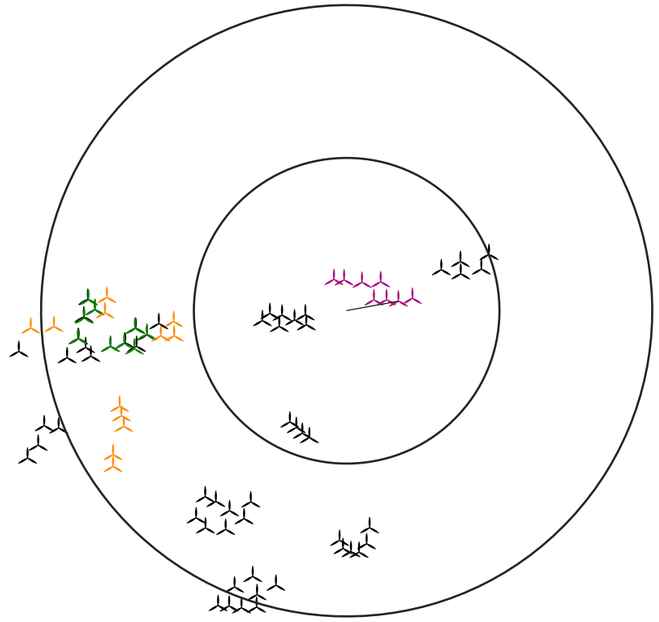

Fig. 424 : Éoliennes visibles sur le photomontage (périmètres de 5 et 10 km autour du point de vue)

Sans projet 120°
Avec projet 108.6° 11.4°

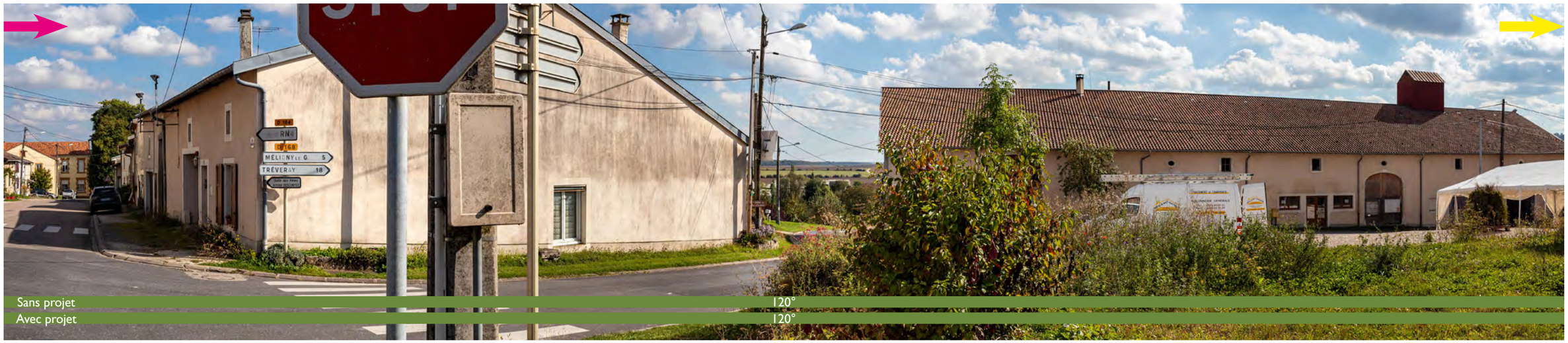


Sans projet 120°
Avec projet 120°

Sans projet 120°
Avec projet 120°

3.7° Emprise des parcs visibles à moins de 5 km
7.8° Emprise des parcs visibles entre 5 et 10 km
9.9° Espace de respiration constaté

## Vue depuis la D168 à l'entrée du centre-bourg (PDV G)

**Visibilité des parcs éoliens sur le photomontage à 360°**

- Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne : 7 éoliennes visibles (0 - 5 km)

**Occupation de l'horizon :**

- Sans le projet : 0°
- Avec le projet 82.3°

L'indice d'occupation de l'horizon avec le projet demeure sous le seuil d'alerte de 120°.

**Espace de respiration :**

- Plus grand espace sans éoliennes visibles sans le projet : 360°
- Plus grand espace sans éoliennes visibles avec le projet : 277.8°

L'espace de respiration avec le projet demeure au-dessus du seuil d'alerte de 160°.

**Densité :**

- Sans le projet : 0
- Avec le projet : 7 éoliennes visibles à moins de 5 km/82.3° = 0.08

La densité d'éolienne est inférieure au seuil d'alerte de 0.1.

**Conclusion sur la saturation visuelle depuis ce point de vue :**

Bien que le projet ait un impact non négligeable sur l'occupation de l'horizon et sur l'espace de respiration, les valeurs de ces indices ne dépassent pas les seuils en situation réelle.

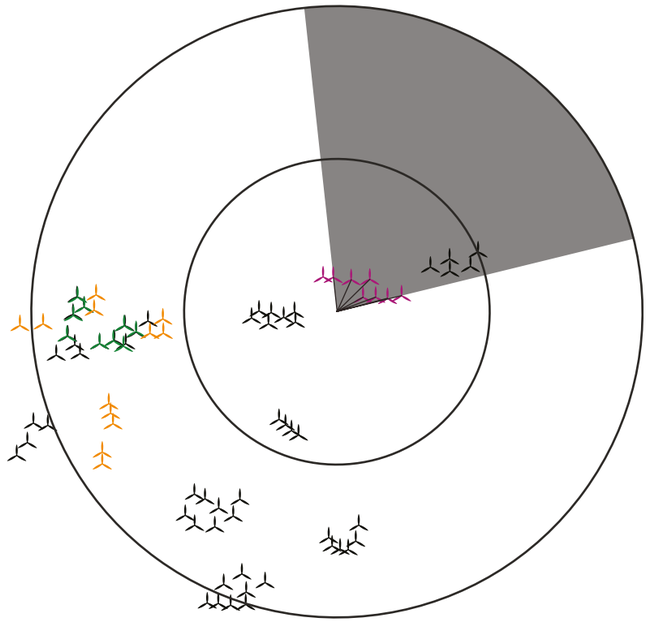

Fig. 425 : Éoliennes visibles sur le photomontage (périmètres de 5 et 10 km autour du point de vue)

E2 E3 E4 E5 E6 E7 E8

3.7° Emprise des parcs visibles à moins de 5 km  7.8° Emprise des parcs visibles entre 5 et 10 km  9.9° Espace de respiration constaté

## Vue depuis la D168 à l'intersection avec le chemin de Mogée (PDV H)

**Visibilité des parcs éoliens sur le photomontage à 360°**

- Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne : 7 éoliennes visibles (0 - 5 km)
- Ménil-la-Horgne : 2 éoliennes visibles (0 - 5 km)

**Occupation de l'horizon :**

- Sans le projet : 13.6°
- Avec le projet : 80.4 + 13.6 = 94°

L'indice d'occupation de l'horizon avec le projet demeure sous le seuil d'alerte de 120°.

**Espace de respiration :**

- Plus grand espace sans éoliennes visibles sans le projet : 346.4°
- Plus grand espace sans éoliennes visibles avec le projet : entre le projet et le parc de Ménil-la-Horgne : 184.2°

L'espace de respiration avec le projet demeure au-dessus du seuil d'alerte de 160°.

**Densité :**

- Sans le projet : 2 éoliennes visibles à moins de 5 km/13.6° = 0.14
- Avec le projet : 9 éoliennes visibles à moins de 5 km/94° = 0.09

La densité d'éolienne diminue avec le projet et passe sous le seuil d'alerte de 0.1.

**Conclusion sur la saturation visuelle depuis ce point de vue :**

Bien que le projet ait un impact non négligeable sur l'occupation de l'horizon et sur l'espace de respiration, les valeurs de ces indices ne dépassent pas les seuils en situation réelle.

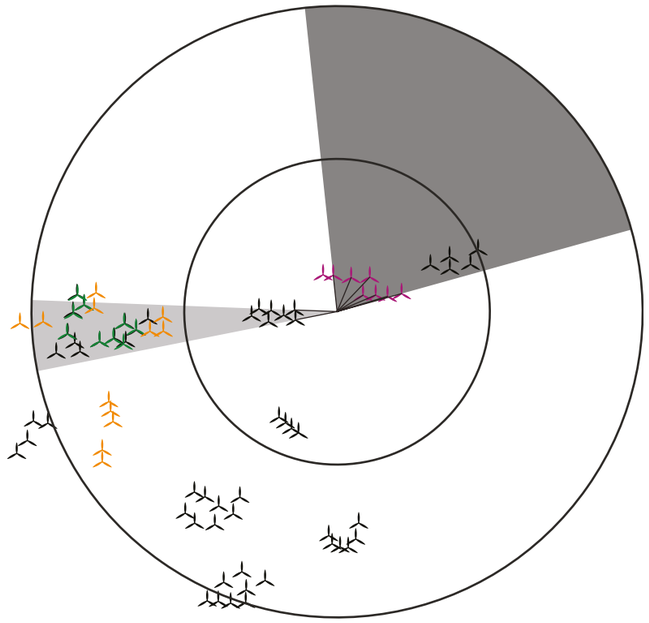

Fig. 426 : Éoliennes visibles sur le photomontage (périmètres de 5 et 10 km autour du point de vue)

E2 E3 E4 E5 E6 E7 E8

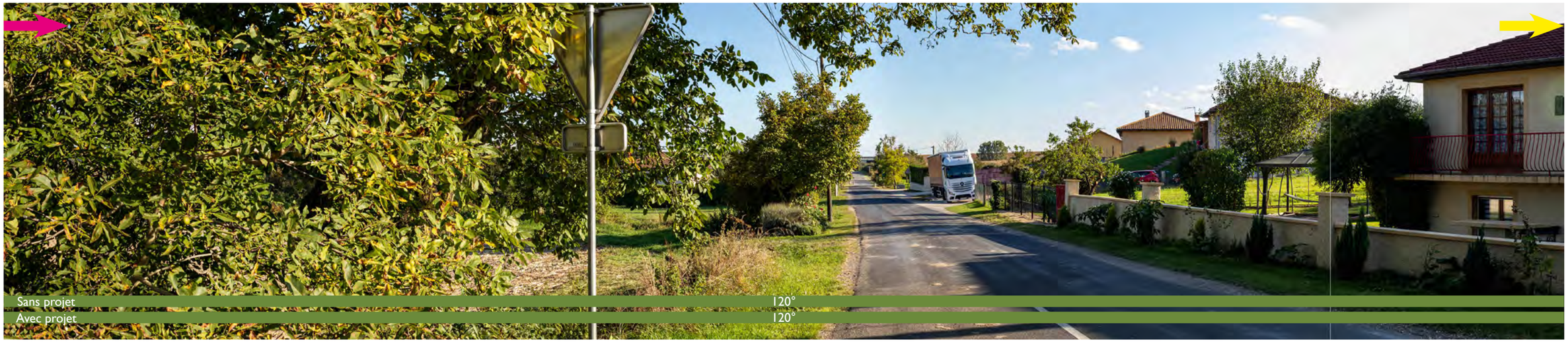

3.7° Emprise des parcs visibles à moins de 5 km  7.8° Emprise des parcs visibles entre 5 et 10 km  9.9° Espace de respiration constaté

## Vue depuis la D168 à l'intersection avec le chemin de Sorbey (PDV I)

**Visibilité des parcs éoliens sur le photomontage à 360°**

- Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne : 5 éoliennes visibles (0 - 5 km)
- Ménil-la-Horgne : 1 éolienne visible (0 - 5 km)

**Occupation de l'horizon :**

- Sans le projet : 0°
- Avec le projet : 71.2°

L'indice d'occupation de l'horizon avec le projet demeure sous le seuil d'alerte de 120°.

**Espace de respiration :**

- Plus grand espace sans éoliennes visibles sans le projet : 360°
- Plus grand espace sans éoliennes visibles avec le projet : entre le projet et le parc de Ménil-la-Horgne : 209.3°

L'espace de respiration avec le projet demeure au-dessus du seuil d'alerte de 160°.

**Densité :**

- Sans le projet : 0
- Avec le projet : 6 éoliennes visibles à moins de 5 km/71.2° = 0.08

La densité d'éolienne est inférieure au seuil d'alerte de 0.1.

**Conclusion sur la saturation visuelle depuis ce point de vue :**

Bien que le projet ait un impact non négligeable sur l'occupation de l'horizon et sur l'espace de respiration, les valeurs de ces indices ne dépassent pas les seuils en situation réelle.

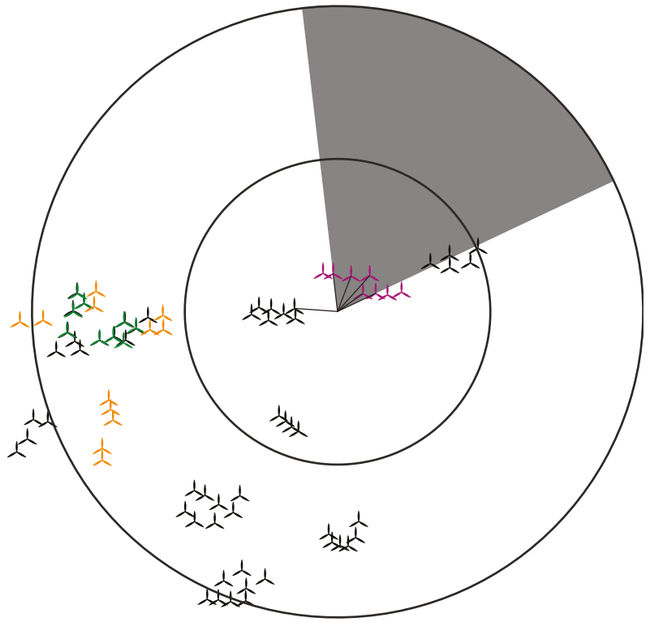

Fig. 427 : Éoliennes visibles sur le photomontage (périmètres de 5 et 10 km autour du point de vue)

E2 E3 E4 E5 E6

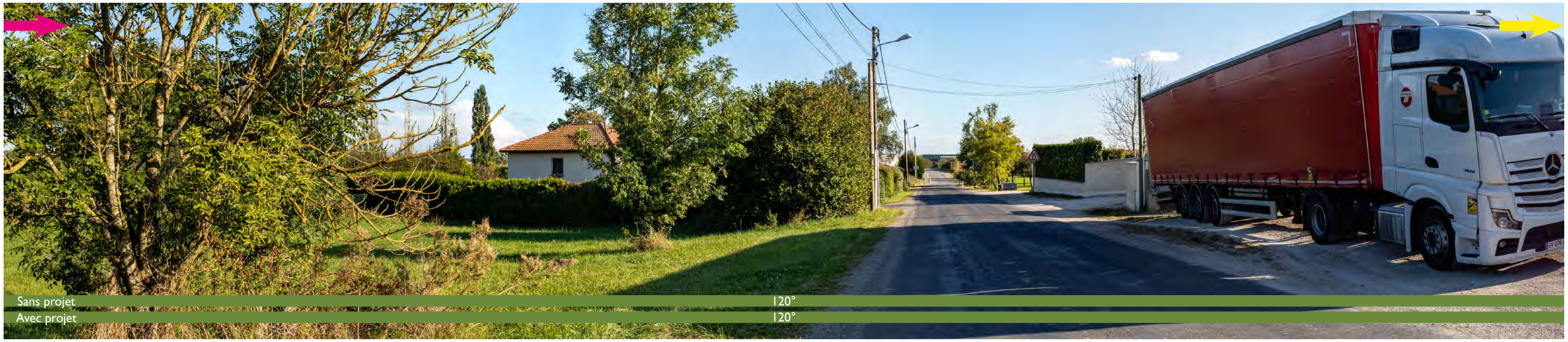

3.7° Emprise des parcs visibles à moins de 5 km  7.8° Emprise des parcs visibles entre 5 et 10 km  9.9° Espace de respiration constaté

## Vue depuis l'intersection de la Grande Rue et de la rue Modeau (PDV J)

**Visibilité des parcs éoliens sur le photomontage à 360°**

- Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne : 4 éoliennes visibles (0 - 5 km)
- Ménil-la-Horgne : 1 éolienne visible (0 - 5 km)

**Occupation de l'horizon :**

- Sans le projet : 0°
- Avec le projet : 9.1°

L'indice d'occupation de l'horizon avec le projet demeure sous le seuil d'alerte de 120°.

**Espace de respiration :**

- Plus grand espace sans éoliennes visibles sans le projet : 360°
- Plus grand espace sans éoliennes visibles avec le projet : entre le parc de Ménil-la-Horgne et le projet : 180.8°

L'espace de respiration avec le projet demeure au-dessus du seuil d'alerte de 160°.

**Densité :**

- Sans le projet : 0
- Avec le projet : 5 éoliennes visibles à moins de 5 km/9.1° = 0.54

La densité d'éolienne est supérieure au seuil d'alerte de 0.1, les éoliennes sont regroupées sur une emprise faible.

**Conclusion sur la saturation visuelle depuis ce point de vue :**

Les valeurs des indices d'occupation de l'horizon et d'espace de respiration ne dépassent pas les seuils en situation réelle, le projet a peu d'influence sur la saturation visuelle.

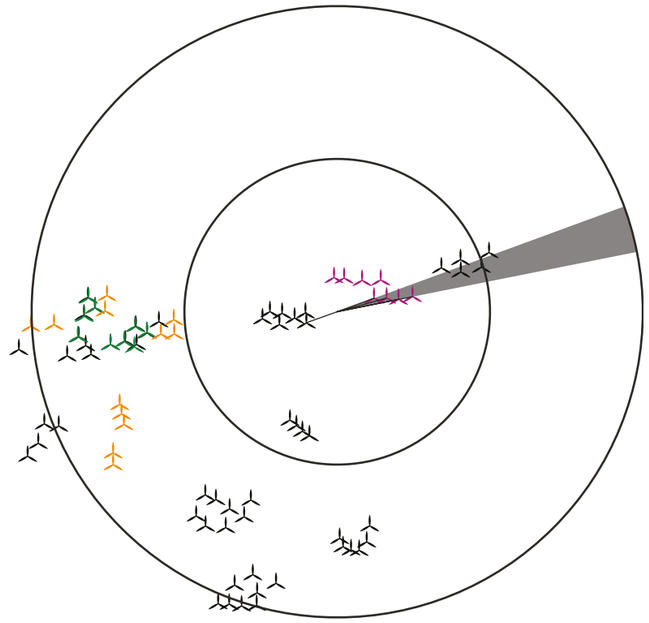

Fig. 428 : Éoliennes visibles sur le photomontage (périmètres de 5 et 10 km autour du point de vue)

E5 E6 E7 E8

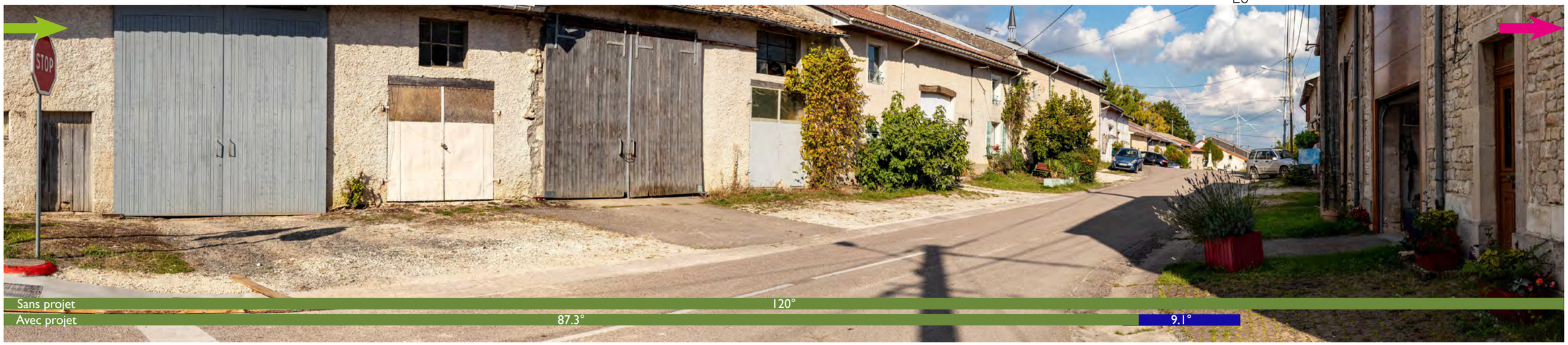

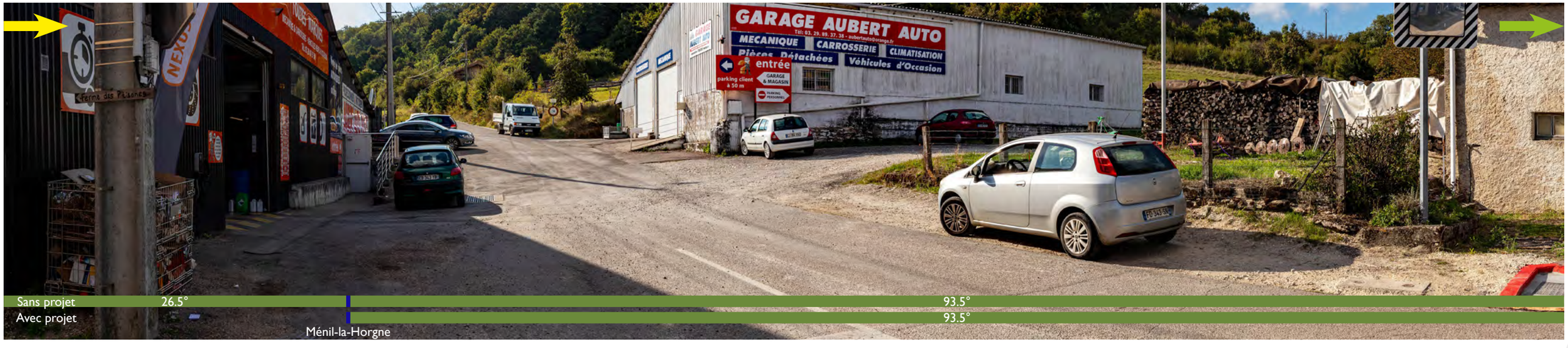


3.7° Emprise des parcs visibles à moins de 5 km  7.8° Emprise des parcs visibles entre 5 et 10 km  9.9° Espace de respiration constaté

## Vue depuis la D168 en sortie sud de Ménil-la-Horgne (PDV K)

**Visibilité des parcs éoliens sur le photomontage à 360°**

- Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne : 8 éoliennes visibles (0 - 5 km)
- Laneuville-au-Rupt : 5 éoliennes visibles (0 - 5 km)
- Méligny-le-Grand : 1 éolienne visible (0 - 5 km)
- Ménil-la-Horgne : 3 éoliennes visibles (0 - 5 km)

**Occupation de l'horizon :**

- Sans le projet : 8.7 + 11.6 = 20.3°
- Avec le projet : 86.3 + 11.6 = 97.9°

L'indice d'occupation de l'horizon avec le projet demeure sous le seuil d'alerte de 120°.

**Espace de respiration :**

- Plus grand espace sans éoliennes visibles sans le projet : entre les parcs de Laneuville-au-Rupt et Méligny-le-Grand : 139.9°
- Plus grand espace sans éoliennes visibles avec le projet : entre le parc de Laneuville-au-Rupt et Méligny-le-Grand : 139.9°

L'espace de respiration était déjà inférieur au seuil d'alerte de 160°. Le projet ne modifie pas l'espace de respiration existant puisqu'il ne s'insère pas dans celui-ci.

**Densité :**

- Sans le projet : 9 éoliennes visibles à moins de 5 km/20.3° = 0.44
- Avec le projet : 17 éoliennes visibles à moins de 5 km/97.9° = 0.17

La densité d'éolienne diminue avec le projet et se rapproche du seuil d'alerte de 0.1.

**Conclusion sur la saturation visuelle depuis ce point de vue :**

Bien que le projet ait un impact non négligeable sur l'occupation de l'horizon et sur l'espace de respiration, les valeurs de ces indices ne dépassent pas les seuils en situation réelle.

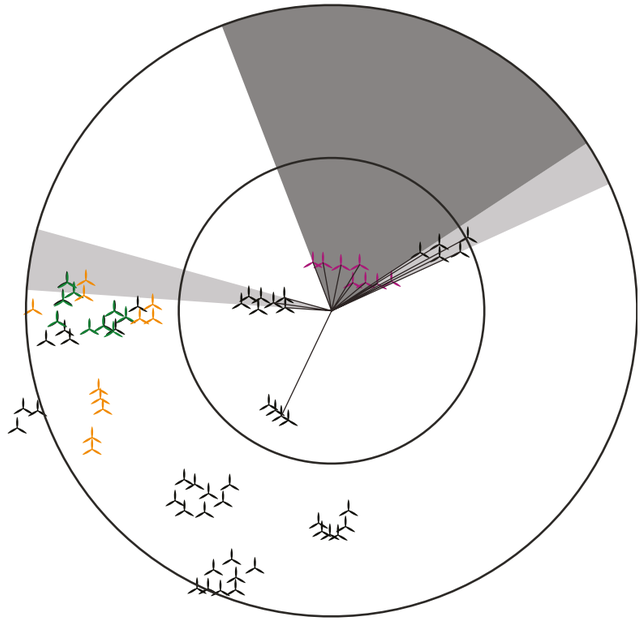

Fig. 429 : Éoliennes visibles sur le photomontage (périmètres de 5 et 10 km autour du point de vue)

3.7° Emprise des parcs visibles à moins de 5 km  7.8° Emprise des parcs visibles entre 5 et 10 km  9.9° Espace de respiration constaté

## Vue sur l'église de Ménil-la-Horgne dans l'axe du chemin de Rouvaux (PDV L)

**Visibilité des parcs éoliens sur le photomontage à 360°**

- Projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne : 6 éoliennes visibles (0 - 5 km)
- Ménil-la-Horgne : 2 éoliennes visibles (0 - 5 km)

**Occupation de l'horizon :**

- Sans le projet : 15.4°
- Avec le projet : 15.4 + 89.5° = 104.9°

L'indice d'occupation de l'horizon avec le projet demeure sous le seuil d'alerte de 120°.

**Espace de respiration :**

- Plus grand espace sans éoliennes visibles sans le projet : 344.6°
- Plus grand espace sans éoliennes visibles avec le projet : entre le parc de Ménil-la-Horgne et le projet : 179.1°

L'espace de respiration avec le projet demeure au-dessus du seuil d'alerte de 160°.

**Densité :**

- Sans le projet : 2 éoliennes visibles à moins de 5 km/15.4° = 0.12
- Avec le projet : 8 éoliennes visibles à moins de 5 km/104.9° = 0.07

La densité d'éolienne est inférieure au seuil d'alerte de 0.1.

**Conclusion sur la saturation visuelle depuis ce point de vue :**

Les valeurs de ces indices ne dépassent pas les seuils en situation réelle, le projet a peu d'influence sur la saturation visuelle. Les valeurs des indices sont à pondérer du fait de la faible visibilité du projet.

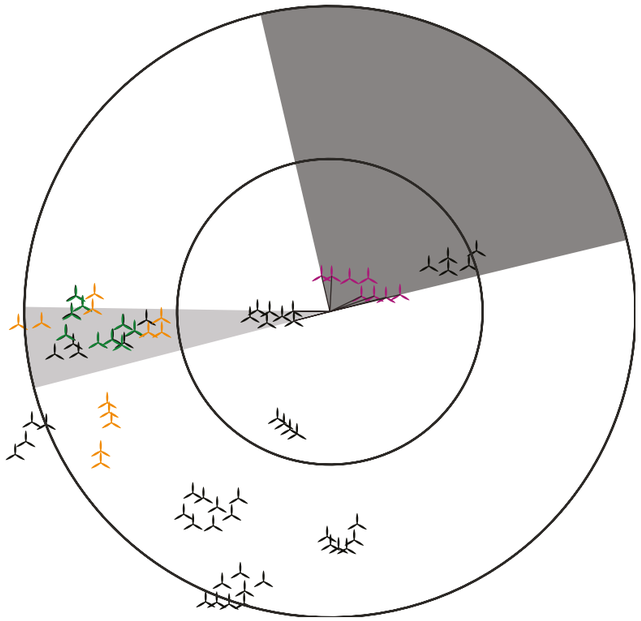

Fig. 430 : Éoliennes visibles sur le photomontage (périmètres de 5 et 10 km autour du point de vue)

E1 E2 E5 E6 E7E8

3.7° Emprise des parcs visibles à moins de 5 km  7.8° Emprise des parcs visibles entre 5 et 10 km  9.9° Espace de respiration constaté

## Conclusion sur les effets du projet sur la saturation visuelle pour le village de Ménil-la-Horgne

Les calculs théoriques, que ce soit avec ou sans prise en compte des obstacles visuels (bâti, végétation, etc.), montraient que les indices d'occupation de l'horizon et d'espace de respiration dépassaient les seuils d'alerte définis (respectivement 120° et 160°).

La production de photomontage permet de montrer pour les 12 points de vue étudiés que :

- Le dépassement de seuil pour l'occupation de l'horizon n'intervient qu'en sortie est de Ménil-la-Horgne (vue A), depuis la N4, point très éloigné du bourg (plus de 500 mètres).
- Le dépassement de seuil pour l'espace de respiration n'intervient que pour 3 points en sortie de Ménil-la-Horgne (vues A, C et K). Il s'agit de points de vue dans lesquels l'indice de respiration dépassait déjà la valeur du seuil sans le projet. Pour la vue K, le projet n'a pas d'influence sur l'espace de respiration.
- Les valeurs de l'indice d'occupation de l'horizon avec le projet sont comprises entre 0 et 104.9° pour les vues depuis le bourg de Ménil-la-Horgne. Les valeurs les plus importantes sont souvent à pondérer du fait d'une faible visibilité du projet (éoliennes uniquement visibles en bout de pale, vues E et L).
- L'espace de respiration est au minimum égal à 179.1° pour les vues depuis le bourg (vue L). Là aussi, la valeur est à pondérer du fait d'une faible visibilité du projet.

Les photomontages montrent donc que l'effet du projet sur la saturation visuelle est réduit depuis le bourg de Ménil-la-Horgne, n'entraînant pas de dépassement de seuil en réalité depuis les points de vue réalisés (7 depuis le bourg). Des dépassements de seuils sont possibles en sortie de bourg, en dehors de la trame bâtie du village (3 points de vue sur les 5 étudiés en sortie de bourg).

# 3.7. Focus sur les impacts du projet sur quelques éléments patrimoniaux en particulier

## Commercy : l'allée des Tilleuls, le château et l'église Saint-Pantaléon

Les photomontages réalisés montrent certains impacts sur les éléments patrimoniaux de Commercy : l'allée des Tilleuls (site classé), le château de Commercy (monument historique classé) et l'église Saint-Pantaléon (monument historique inscrit). Cette partie revient sur ces impacts en apportant des compléments notamment sur la covisibilité.

Fig. 431 : Depuis l'avenue des Tilleuls, la perspective du château est bien remarquable (vues orientées sud-ouest vers nord-est).

**L'allée des Tilleuls, site classé**

L'allée des Tilleuls est remarquable du fait de l'alignement qu'elle crée avec le château de Commercy. Les vues depuis l'allée du château sont particulièrement sensibles car elles mettent en scène le château de Commercy tout le long de l'allée (la partie la plus au sud-ouest de l'allée, après le croisement avec la Route de Chonville à Commercy, ne présente pas cette perspective à cause du relief). Ces vues, orientées nord-est, sont préservées de toute visibilité sur le projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne, du simple fait de leur orientation (le projet se situe au sud-ouest du site classé).

Les vues dans le sens opposé sont moins remarquables bien qu'elles soient profondes et atteignent la forêt domaniale au sud-ouest. Néanmoins, l'implantation du projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne a été réfléchie de manière à éviter tout risque de visibilité d'éolienne dans cet axe emblématique.

Les vues potentielles sur le projet concernent donc uniquement les vues latérales. Les photomontages 27, 32 et 34 montrent que la visibilité du projet sera nulle. Cette absence de visibilité est confirmée par la carte de ZIV réalisée avec le MNS, prenant donc en compte les obstacles visuels tels que le bâti et la végétation et distinguant la visibilité demi-pale ou bout de pale :

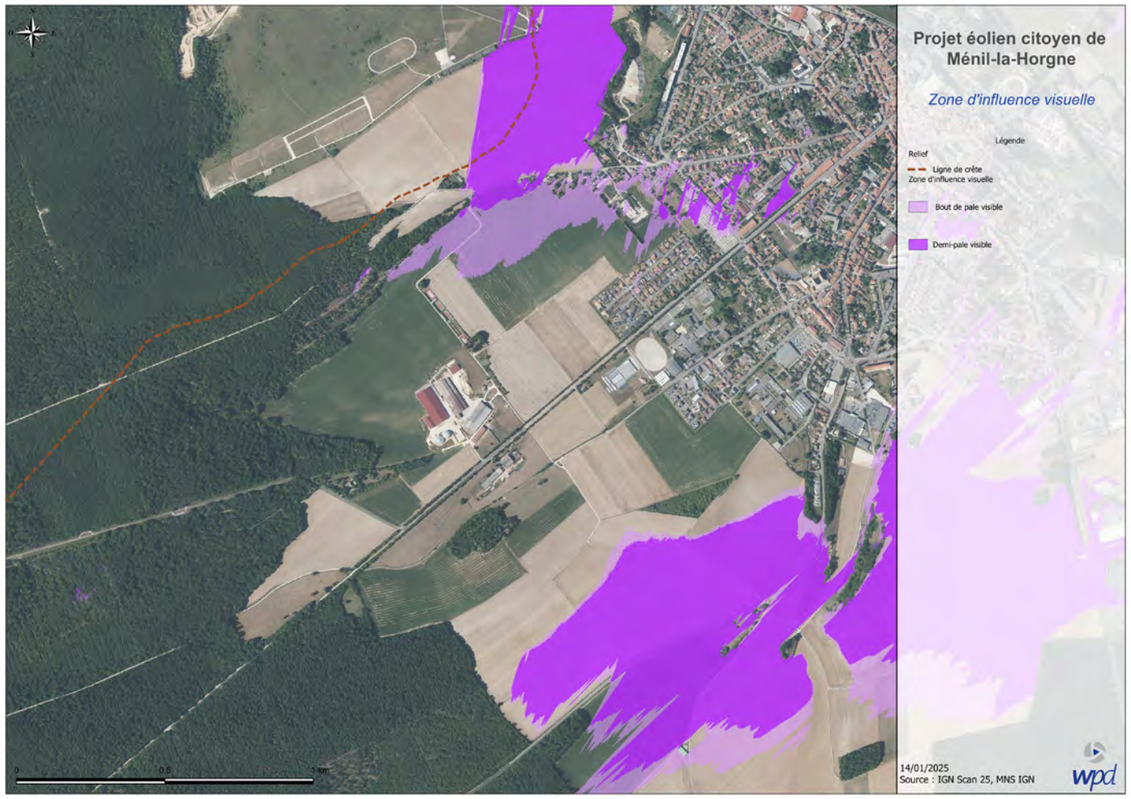


Fig. 434 : Extrait de la ZIV du projet au niveau du site classé

Fig. 432 : Depuis l'avenue des Tilleuls, en direction de la forêt (vues depuis le nord-est du site)

Fig. 433 : Depuis l'avenue des Tilleuls, le projet n'est pas visible (points de vue 27, 32 et 34)

La sensibilité principale de l'allée des Tilleuls est donc une sensibilité en covisibilité. On constate néanmoins que ce site classé ne présente pas une silhouette très marquée dans le paysage. Celle-ci se confond avec la végétation alentour sans se détacher réellement :

Fig. 435 : Le site classé se détache peu dans le paysage : il ne présente pas une silhouette emblématique ni remarquable.

La ZIV présentée page précédente montre que les seuls secteurs depuis lesquels une covisibilité entre le projet et l'avenue des Tilleuls est possible sont situés en sortie ouest de Commercy, le long du Chemin de Bussy et du Chemin Au Stand. Il s'agit d'axes routier mineurs, même à l'échelle locale. Les autres secteurs ne présentent pas de visibilité sur le projet ou pas de visibilité sur le site classé.

La vue depuis le Chemin de Bussy a donc été étudiée. Il s'agit d'une vue ponctuelle qui ne présente pas d'intérêt touristique particulier. Le photomontage réalisé depuis ce point de vue (n° 33) montre que le projet est très peu visible dans ce secteur, masqué par le relief et les massifs boisés.

Fig. 436 : Extrait du photomontage 33 : le projet est très peu visible.

Du fait de la faible visibilité du projet au sein de cette vue, de la silhouette peu remarquable de l'allée des Tilleuls dans le paysage et de l'absence d'autre vue présentant une potentielle covisibilité entre le site classé et le projet, nous pouvons conclure à **un impact très faible du projet sur le site classé de l'allée des Tilleuls.**

### Le château de Commercy, monument historique classé

Le calcul de la ZIV du projet ainsi que le photomontage n° 39 montrent que le projet ne sera pas visible depuis le château de Commercy. L'implantation du projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne a en effet été réfléchie de manière à éviter la présence d'éolienne du projet dans la perspective visuelle de l'allée des Tilleuls qui s'étend jusqu'à la forêt de Commercy au sud-ouest (voir chapitre 1.3 p 37).

La sensibilité de ce monument réside donc dans une éventuelle covisibilité entre le château et le projet, depuis le nord-est. Grâce à un calcul de la visibilité du monument, superposé à la ZIV du projet, on obtient les zones depuis lesquelles une covisibilité est possible. La carte ci-dessous distingue les situations de covisibilité directe et celles de covisibilité indirecte, selon les définitions établies dans le guide national « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres ».

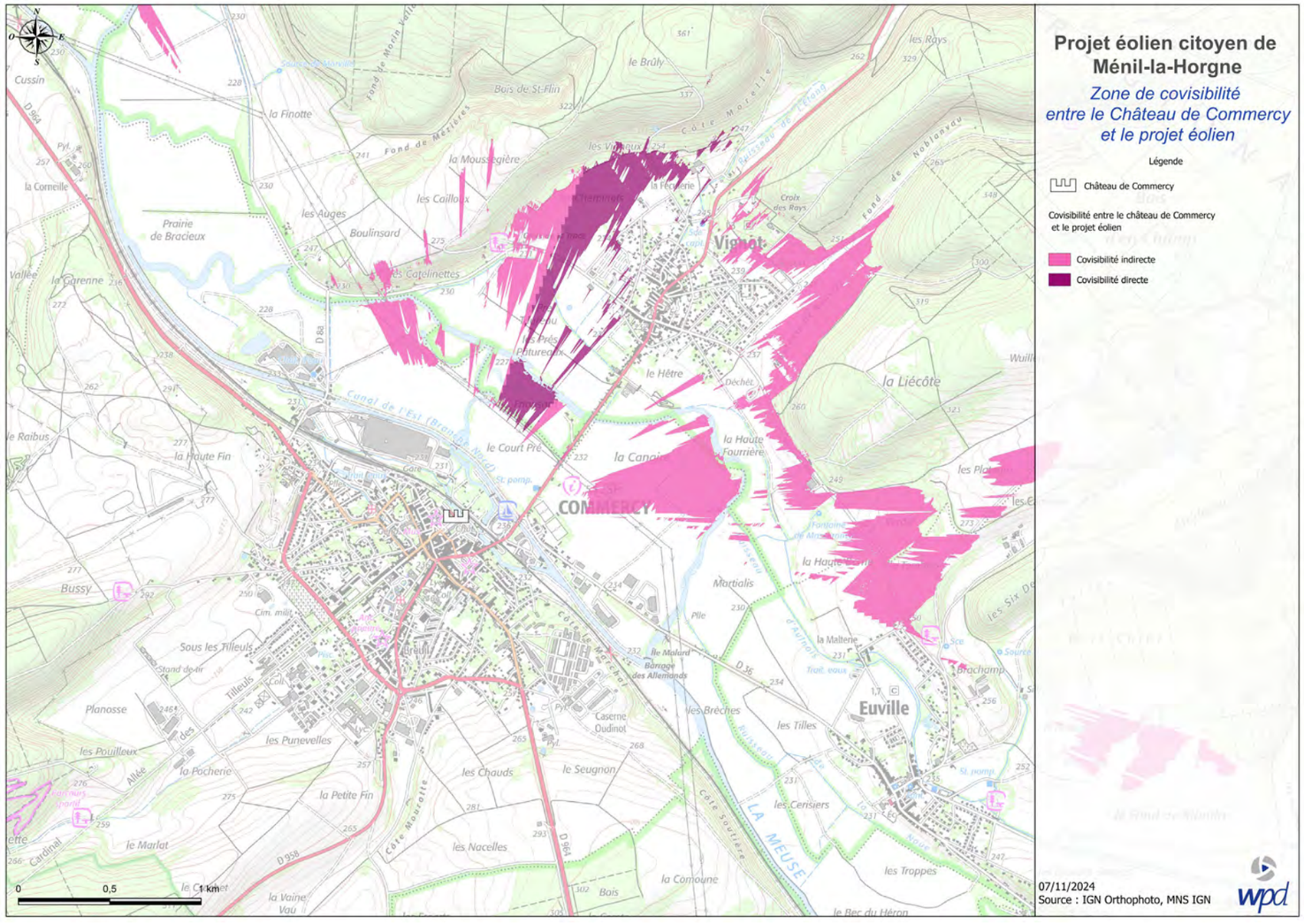


Fig. 437 : Secteurs de covisibilité directe et indirecte entre le château de Commercy et le projet

On constate sur cette carte que la majorité des secteurs depuis lesquels une covisibilité est théoriquement possible sont situés en plein champ pas ou peu accessibles.

Seule la D8 qui traverse Vignot présente des vues sur le château et le projet de manière concomitante. C'est donc depuis ce secteur que la covisibilité entre le château et le projet a été étudiée, à l'ouest de Vignot.

Le photomontage n° 47 présente l'effet de cette covisibilité. On constate que même en période hivernale à feuilles tombées, le château demeure peu visible. Il ne se détache pas vraiment dans le paysage. Le projet apparaît au-dessus du château et le surplombe légèrement.

Fig. 438 : Extrait du photomontage 47

D'autres vues sur le château sont possibles depuis la D8, à l'est de Vignot. Dans ces vues, le château est encore moins visible que depuis le point de vue n° 47. Il attire peu le regard. Ces vues pourront présenter une covisibilité indirecte entre le château de Commercy et le projet.

Le photomontage 47 présente donc l'impact maximal en termes de covisibilité entre le projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne et le château de Commercy. **Il s'agit d'un impact modéré depuis un point de vue ponctuel qui ne présente pas d'intérêt touristique particulier. Des covisibilités indirectes sont également possibles depuis la D8, d'impact plus faible.**

**L'église Saint-Pantaléon monument historique inscrit**

L'église Pantaléon présente la même sensibilité en termes de covisibilité que le château de Commercy évoqué précédemment. Elle est néanmoins plus visible dans le paysage du fait de sa hauteur plus importante.

Comme pour le château de Commercy, les zones théoriques de covisibilité directes et indirectes entre l'église et le projet ont été calculées :

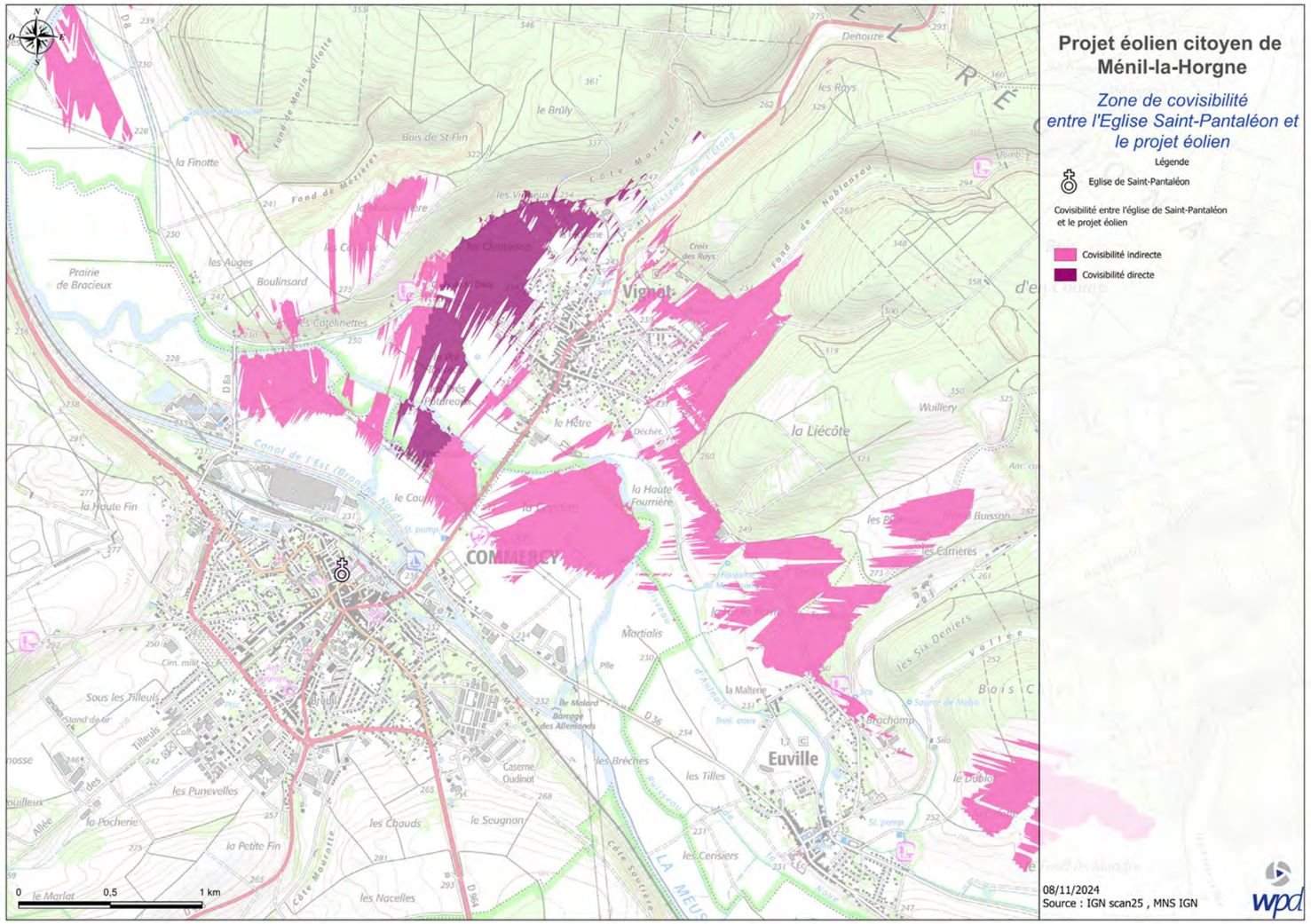


Fig. 439 : Secteurs de covisibilité directe et indirecte entre l'église Saint-Pantaléon et le projet

Le constat est le même que pour le château de Commercy. **Le photomontage n° 47 présente la seule vue possible en covisibilité directe entre l'église et le projet** (voir page précédente).

Comme pour le château, d'autres vues sur l'église sont possibles depuis la D8, à l'est de Vignot. Dans ces vues, le clocher apparaît néanmoins devant un relief boisé en arrière-plan et non pas de manière détachée comme dans la vue n° 47. Dans ses vues, le clocher attire donc moins le regard.

**Une covisibilité indirecte est donc bien possible entre l'église Saint-Pantaléon et le projet, notamment à l'est de Vignot depuis la D8. Cette covisibilité indirecte a un impact plus faible que la covisibilité directe présentée dans le photomontage n° 47. Il s'agit ici aussi de vues ponctuelles où le clocher est moins visible et qui ne présentent pas d'intérêt touristique ou de fréquentation particuliers.**

## Sorcy-Saint-Martin : Eglise Saint-Martin

L'église Saint-Martin est un monument historique classé situé à 5.8 km du projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne, au nord-est. L'analyse pour l'état initial a montré que les risques de visibilité du projet depuis le monument étaient écartés. Une sensibilité en termes de covisibilité a été décelée.

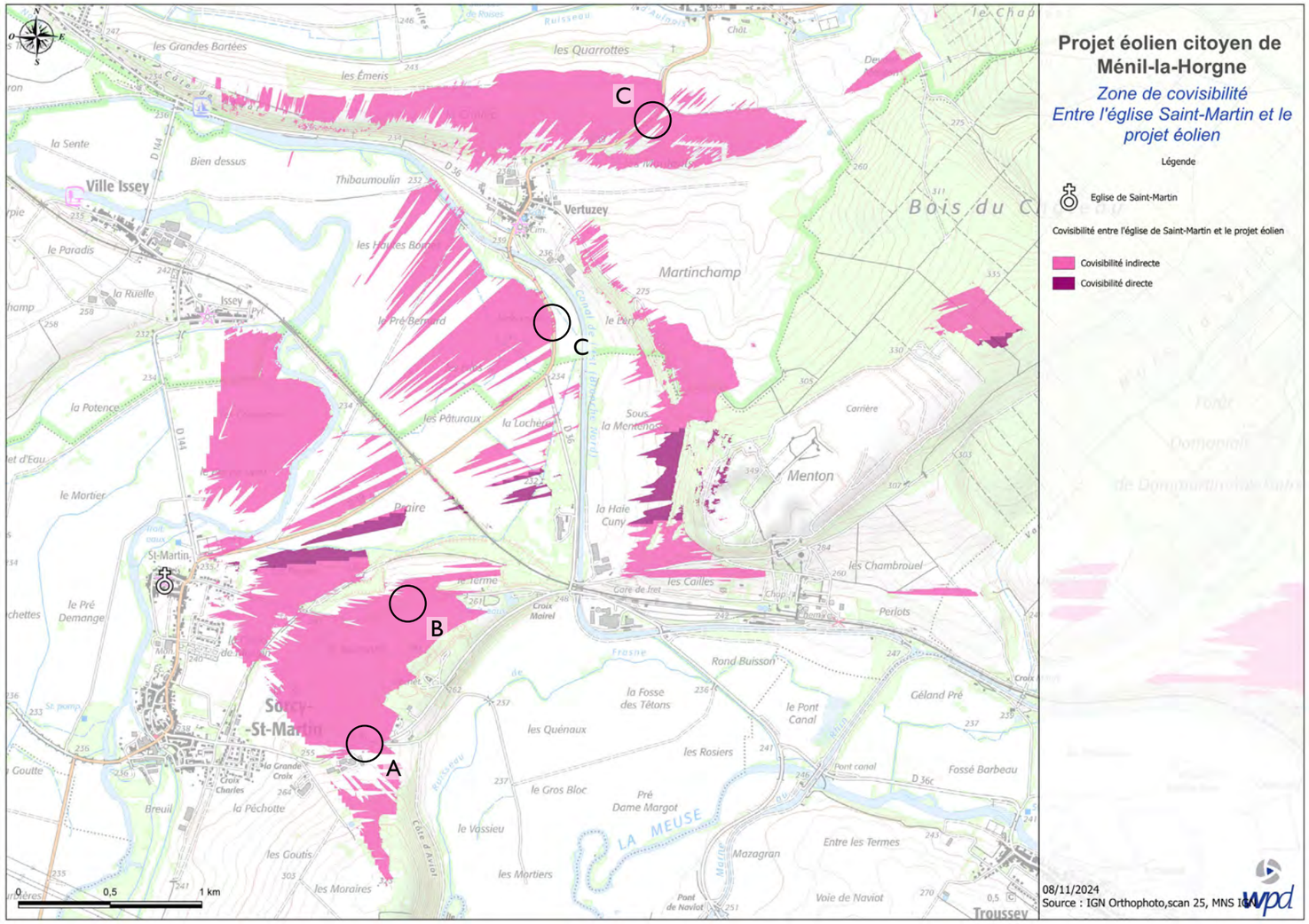


Fig. 440 : Secteurs de covisibilité directe et indirecte entre l'église Saint-Pantaléon et le projet

Fig. 441 : Extrait du photomontage 42 réalisé depuis le chemin de Saint-Martin (B)

Les secteurs de visibilité du projet (ZIV) ont été superposés aux zones de visibilité de l'église Saint-Martin afin de déterminer les zones qui présentent des risques de covisibilités directes et indirectes. Ces zones sont présentées sur la carte ci-contre.

On constate sur cette carte que les secteurs depuis lesquels une covisibilité directe serait possible sont situés en plein champ pas ou peu accessibles. La sensibilité du monument en termes de covisibilité directe est donc négligeable.

Les secteurs de covisibilités indirectes sont plus nombreux et accessibles. On peut notamment noter qu'une covisibilité indirecte est possible depuis les routes suivantes : la D10 à l'est de Sorcy-Saint-Martin (A), le Chemin de Saint-Martin à l'est du monument (entre Sorcy-Saint-Martin et le Terme, B) et la D39 au sud et au nord-est de Vertuzey (C).

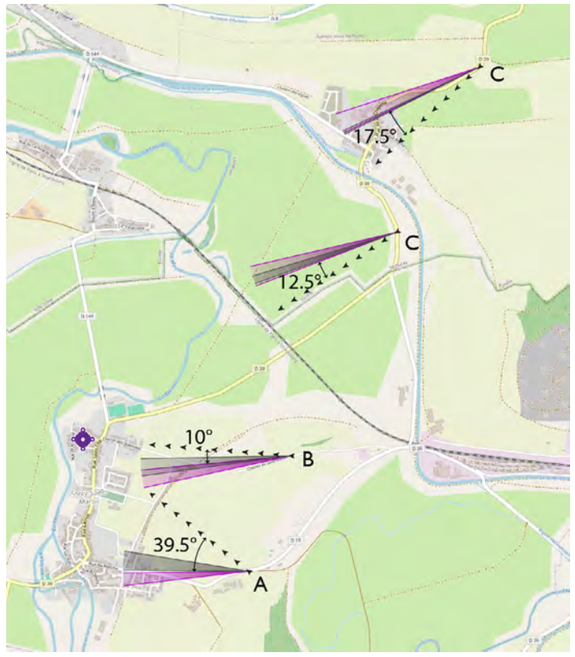


Fig. 442 : Covisibilités indirectes : angle visuel théorique entre l'église (ligne fléchée) et le projet (ligne mauve). En gris l'emprise du parc de Laneuville-au-Rupt)

**La vue depuis le Chemin de Saint-Martin est celle où le projet se situe le plus proche de l'église en termes d'angle visuel.** C'est donc cette vue (photomontage n° 42) qui a été retenue pour réaliser un photomontage et mesurer les impacts de cette covisibilité. Celui-ci montre que les éoliennes du projet les plus proches de l'église apparaissent en arrière-plan du parc de Laneuville-au-Rupt qui entre déjà en covisibilité indirecte avec l'église. **L'impact de cette covisibilité est faible.**

Les autres vues pourront présenter également une covisibilité entre l'église et le projet mais avec un angle séparant le monument du projet plus grand et pour les vues C une distance plus importante au projet et donc des éoliennes moins visibles. **Les impacts en covisibilité depuis ces vues seront moins importants que celui depuis la vue B (photomontage 47) et donc très faibles.**

## Vertuzey (commune d'Euville) : Eglise Saint-Gorgon

L'église Saint-Gorgon est un monument historique classé situé à 8.3 km du projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne, au nord-est. L'analyse pour l'état initial a montré que les risques de visibilité du projet depuis le monument étaient écartés. Une sensibilité en termes de covisibilité a été décelée.

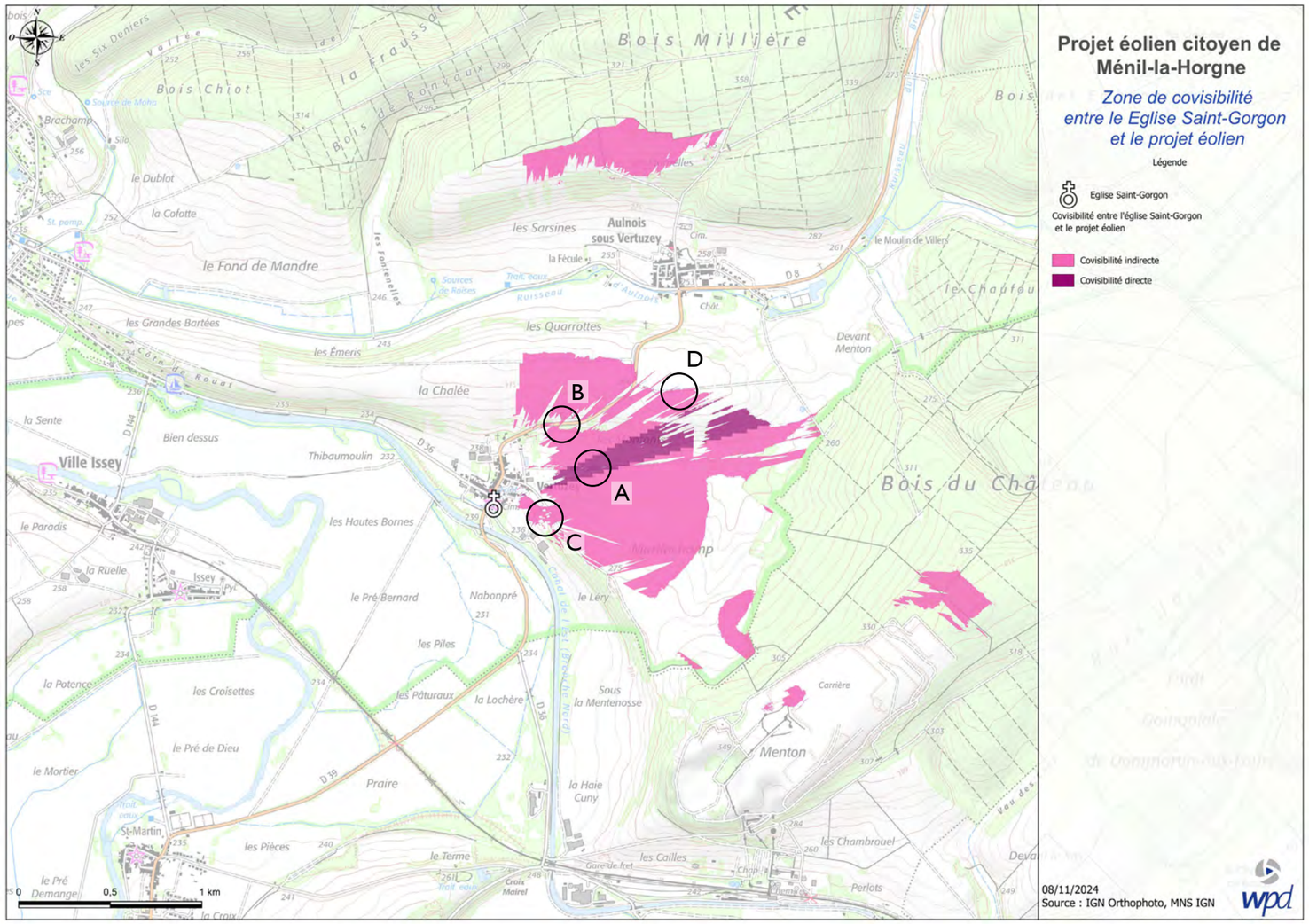


Fig. 443 : Secteurs de covisibilité directe et indirecte entre l'église Saint-Pantaléon et le projet

Les secteurs de visibilité du projet (ZIV) ont été superposés aux zones de visibilité de l'église Saint-Gorgon afin de déterminer les zones qui présentent des risques de covisibilités directes et indirectes. Ces zones sont présentées sur la carte ci-contre.

Le secteur de potentielle covisibilité directe entre l'église et le projet est situé à l'est de Vertuzey, dans un secteur peu accessible (A). Un chemin est tout de même présent mais il n'est ni fréquenté ni d'intérêt touristique important.

L'analyse des effets de covisibilité s'est concentrée sur un point de covisibilité indirecte le long de la D39 (B). Il s'agit du point le plus fréquenté parmi les secteurs de covisibilité indirecte mis en avant par la carte ci-contre. Dans ce secteur, la route est néanmoins bordée de haies qui limitent les perceptions dégagées. Une des percées visuelles possibles sur la vallée de la Meuse a été choisie afin de mesurer les impacts du projet (photomontage 50). On constate que la moitié des éoliennes du projet sont masquées, l'autre moitié en arrière-plan du parc de Laneuville-au-Rupt. L'église et le projet sont séparés de plus de 20° d'angle. Pour toutes ces raisons, **l'impact de cette covisibilité indirecte est très faible.**

D'autres vues en covisibilité indirecte seront possibles (C, D). Ces vues présenteront une visibilité du projet équivalente à celle montrée sur le photomontage 50 et donc un impact en covisibilité comparable, voire inférieur pour le secteur D où le projet est plus éloigné.

Fig. 444 : Extrait du photomontage 50 réalisé depuis la D39 (B)

# 3.8. Conclusion sur les impacts du projet

## Tableau de synthèse des impacts du projet

| N° | Distance à l'éolienne la plus proche (km) | Enjeu(x) | Description | Impact |
|---|---|---|---|---|
| 1 | E2 : 0,7 km | RP, ESB, BP, CI | Vue proche depuis la D168 | très fort |
| 2 | E5 : 0,8 km | BP, HP | Vue depuis la rue Dom-Calmet en sortie sud-est de Ménil-la-Horgne | modéré |
| 3 | E1 : 0,9 km | RP, CI | Vue proche depuis la D958 | modéré |
| 4 | E1 : 0,9 km | RF, ESB, BP | Vue depuis la N4 au niveau de la sortie ouest vers Ménil-la-Horgne | modéré |
| 5 | E2 : 0,9 km | BP, HP | Vue depuis la rue Dom-Calmet en sortie nord de Ménil-la-Horgne | très faible |
| 6 | E5 : 1 km | BP, HP | Vue depuis la rue Dom-Calmet à proximité de la mairie | très faible |
| 7 | E5 : 1 km | BP, HP | Vue depuis la D168 à l'entrée du centre-bourg | fort |
| 8 | E5 : 1 km | BP, HP | Vue depuis la D168 à l'intersection avec le chemin de Mogée | modéré |
| 9 | E5 : 1 km | BP, HP | Vue depuis la D168 à l'intersection avec le chemin de Sorbey | fort |
| 10 | E2 : 1,1 km | PP, BP, HP | Vue depuis l'église de Ménil-la-Horgne | fort |
| 11 | E1 : 1,1 km | BP, HP | Vue depuis l'intersection de la Grande Rue et de la rue Modeau | fort |
| 12 | E6 : 1,1 km | RF | Vue depuis la N4 au niveau de la carrière | faible |
| 13 | E5 : 1,2 km | RP, ESB | Vue depuis la D168 en sortie sud de Ménil-la-Horgne | modéré |
| 14 | E5 : 1,2 km | PP, BP, HP | Vue sur l'église de Ménil-la-Horgne dans l'axe du chemin de Rouvaux | faible |
| 15 | E2 : 1,3 km | PP, BP, HP | Vue sur l'église de Ménil-la-Horgne | fort |
| 16 | E1 : 1,7 km | T | Vue depuis le chemin de randonnée du parc éolien de Ménil-la-Horgne | modéré |
| 17 | E8 : 2,7 km | PP, BP, HP, ESB, RA | Vue sur l'église de Laneuville-au-Rupt | modéré |
| 18 | E1 : 2,8 km | BP, ESB, RA, HP | Vue depuis la sortie de Saulx-en-Barrois | modéré |
| 19 | E5 : 3,2 km | CI, HP | Vue depuis Bannaucourt | modéré |
| 20 | E1 : 3,8 km | PP, BP, ESB, RA, HP | Vue sur l'église de Saulx-en-Barrois | modéré |
| 21 | E8 : 4,1 km | IC, RF, RP, CI | Vue sur le parc éolien de Laneuville-au-Rupt depuis la D964 | faible |
| 22 | E1 : 4,4 km | MH, BP, ESB, RA, HP | Vue à proximité de l'église de Chonville | faible |
| 23 | E1 : 4,9 km | MH, BP | Vue sur l'église de Chonville | faible |
| 24 | E8 : 5,1 km | CV, Va, BP, ESB | Vue depuis le circuit de la Meuse à Vélo | très faible |
| 25 | E4 : 5,2 km | SPR, SC, T, BP, RA, Vi, HP | Vue depuis le site classé de l'allée des Tilleuls | nul |
| 26 | E8 : 5,2 km | CV, PP, BP, ESB, RF, HP | Vue sur l'église de Void-Vacon | très faible |
| 27 | E1 : 5,6 km | RA, ESB, BP | Vue depuis la N4 en sortie de Saint-Aubin-sur-Aire | modéré |
| 28 | E8 : 5,6 km | BP, ESB, RF, Vi, HP | Vue depuis la sortie sud-est de Commercy | faible |
| 29 | E8 : 5,7 km | RF, RA, ESB, BP | Vue depuis la N4 en entrée de Void | faible |
| 30 | E4 : 5,7 km | SPR, SC, T, BP, ESB, RA, Vi, HP | Vue depuis le site classé de l'allée des Tilleuls | nul |
| 31 | E4 : 5,9 km | SPR, SC, BP, Vi | Vue sur le site classé de l'allée des Tilleuls | très faible |
| 32 | E4 : 6,1 km | SPR, SC, T, BP, RA, Vi, HP | Vue depuis le site classé de l'allée des Tilleuls | nul |
| 33 | E4 : 6,1 km | PP, BP, Vi, HP | Vue depuis la nécropole nationale de Commercy | très faible |
| 34 | E8 : 6,4 km | RA, BP | Vue depuis l'entrée de Sorcy-Saint-Martin | modéré |
| 35 | E7 : 6,4 km | RA, BP | Vue depuis la D168, entre Naives-en-Blois et Broussey-en-Blois | faible |
| 36 | E8 : 6,6 km | MH, CV | Vue depuis l'église Saint-Pierre de Ville-Issey | nul |
| 37 | E4 : 6,8 km | MH, SPR, T, BP, Vi, HP | Vue depuis le château de Commercy | nul |
| 38 | E8 : 6,9 km | MH, CV, BP | Vue depuis la mairie d'Euvillle | négligeable |
| 39 | E8 : 6,9 km | CV, Va, BP, ESB, RA | Vue depuis le circuit de la Meuse à Vélo | très faible |
| 40 | E8 : 7,2 km | MH, BP | Vue sur l'église Saint-Martin | modéré |
| 41 | E4 : 7,6 km | BP | Vue depuis le sud de Lérouville, Cité Gérard | nul |
| 42 | E8 : 7,7 km | MH, T, Va, BP, ESB | Vue sur l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul et la mairie d'Euville | très faible |
| 43 | E1 : 7,9 km | MH, BP, ESB | Vue à proximité de l'église Saint-Martin de Malaumont | nul |
| 44 | E1 : 8,2 km | RA, BP | Vue depuis la D140, entre Marson-sur-Barboure et Méligny-le-Petit | très faible |
| 45 | E4 : 8,4 km | MH, SPR, Va, BP, ESB | Vue sur Commercy et l'église Saint-Pantaléon depuis la sortie ouest de Vignot | faible |
| 46 | E1 : 8,4 km | BP | Vue depuis la D139 entre Ernecourt et Domremy-aux-Bois | nul |
| 47 | E1 : 8,4 km | MH, BP | Vue sur l'église Saint-Martin de Malaumont | nul |
| 48 | E8 : 8,9 km | MH, Va, BP, RA | Vue sur l'église Saint-Gorgon | faible |
| 49 | E8 : 11,6 km | BP, ESB, Va | Vue depuis la sortie de Pagny-sur-Meuse, pont sur la Meuse | faible |
| 50 | E4 : 11,8 km | UP | Vue depuis les hauteurs des côtes de Meuse | faible |
| 51 | E7 : 12,3 km | MH, CV, BP | Vue depuis l'église et la fontaine-lavoir de Mauvages | négligeable |
| 52 | E7 : 12,8 km | MH | Vue sur l'église de Mauvages | négligeable |
| 53 | E1 : 14,3 km | MH | Vue à proximité des ruines romaines de Nasium | très faible |
| 54 | E8 : 15,2 km | MH, GR, Va | Vue depuis le GR 703 | très faible |
| 55 | E8 : 16,6 km | MH, CV, Va | Vue sur Vaucouleurs, son château et son église | négligeable |
| 56 | E8 : 22,6 km | UP, RF | Vue depuis l'unité paysagère des Woëvres | nul |
| 57 | E1 : 22,9 km | UP | Vue depuis la vallée de l'Aire | très faible |
| 58 | E8 : 24 km | MH, Vi | Vue en sortie sud de Toul | négligeable |
| 59 | E8 : 25,5 km | UP, RF | Vue depuis l'unité paysagère des Woëvres | négligeable |
| 60 | E8 : 28,8 km | UP | Vue depuis le plateau de Haye | nul |
| 61 | E8 : 29,5 km | UP, RF | Vue depuis le plateau de Haye | nul |
| 62 | E1 : 30,4 km | MH, Va | Vue depuis l'entrée du fort de Troyon | négligeable |

## Les impacts sur le paysage

Les impacts du parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne seront très forts à proximité directe du projet : depuis la D168 en sortie nord de Ménil-la-Horgne, après avoir franchi la RN4. Autour de Ménil-la-Horgne, les impacts du projet seront forts (voir conclusion intermédiaire page 175). La RN4 vient néanmoins créer une barrière visuelle entre le parc éolien et le village (talus, arbres). Les impacts seront modérés depuis les villages et hameaux proches du projet : Laneuville-au-Rupt, Bannaucourt, Saulx-en-Barrois. Dans ces vues, la lisibilité du parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne est bonne, en 2 lignes parallèles. Les emprises sont importantes à moins d'un kilomètre du projet lorsque celui-ci est visible, dans les axes perpendiculaires aux axes d'implantation du parc.

Fig. 445 : Impact très fort en sortie de Ménil-la-Horgne

Entre 2 et 5 km, les impacts seront modérés à faible. L'emprise du projet est moyenne, ne dépassant pas les 40°. La lisibilité du projet est souvent bonne, elle diminue lorsque les éoliennes sont partiellement visibles.

À plus de 5 km, les impacts sont plus réduits devenant négligeables ou nuls dans certaines vues. Les nacelles sont masquées dans plusieurs vues, l'emprise du projet est modérée.

Fig. 446 : À plus de 5 km, les impacts du projet diminuent

À plus de 10 km, les impacts du projet seront faibles, très faibles, négligeables ou nuls. Dans de nombreuses vues, seules les extrémités des pales sont perceptibles. Seules quelques vues très dégagées peuvent permettre une visibilité sur les nacelles.

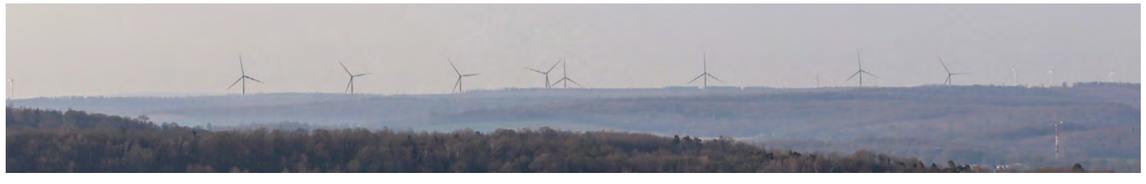

Fig. 447 : Exemple de visibilité sur les nacelles à plus de 10 km

Dans la grande majorité des vues étudiées, la taille perçue des éoliennes du projet est cohérente avec le paysage existant. Les effets de surplomb sont rares et limités aux vues très proches à moins de 2 km. L'emprise du projet est le plus souvent raisonnable, seules les 2 vues les plus proches montrent une emprise supérieure à la vision binoculaire de 50°. L'implantation est alors extrêmement lisible. L'emprise verticale du projet est également restreinte.

## Les impacts cumulés

Le parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne est souvent visible en covisibilité directe ou indirecte avec d'autres parcs construits, accordés ou en instruction du territoire. Il n'entraîne que rarement une nouvelle visibilité du motif éolien dans le paysage.

Les covisibilités avec les parcs éoliens de Laneuville-au-Rupt et Ménil-la-Horgne (1 et 2) sont fréquentes, mais sans modification de la lisibilité de ces parcs et avec une bonne cohérence de leurs lignes de force.

La faible visibilité du projet ou la distance entre les parcs éoliens sur le territoire entraînent des impacts cumulés majoritairement faibles, négligeables ou nuls. Les impacts cumulés existants sont peu modifiés.

Fig. 448 : Bonne cohérence entre les parcs éoliens existants et le projet

La partie 3.6 montre que le projet a un impact réduit sur la saturation visuelle, notamment depuis les bourgs de Bovée-sur-Barboure, Chonville-Malaumont et Ménil-la-Horgne.

## Les impacts sur le patrimoine

L'étude des impacts du parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne a permis de montrer les impacts suivants sur les éléments patrimoniaux.

| Nom | Protection | Impact en visibilité | Impact en covisibilité | Points de vue concernés |
|---|---|---|---|---|
| Église (Ménil-la-Horgne) | Petit patrimoine | fort à proximité | covisibilité directe d'impact faible à proximité, fort en vue plus éloignée | 10<br>14 15 |
| Église (Laneuville-au-Rupt) | Petit patrimoine | | covisibilité indirecte d'impact modéré | 17 |
| Château de Commercy ou Château Stanislas | MH C | nul | covisibilité directe d'impact modéré (vue ponctuelle) | 37<br>45 |
| Église Saint-Pantaléon | MH I | | covisibilité directe d'impact modéré | 45 |
| Site patrimonial remarquable<br>Plus beau détour de France (Commercy) | SPR<br>Tourisme | nul | covisibilité directe d'impact modéré | 25 30 31 32<br>37 45 |
| Allée des Tilleuls | SC | nul | covisibilité indirecte d'impact très faible | 25 30 31 32 |
| Nécropole nationale | Tourisme | très faible | | 33 |
| Église (Saulx-en-Barrois) | Petit patrimoine | - | covisibilité indirecte d'impact modéré | 20 |
| Église de Chonville (Chonville-Malaumont) | MH C | faible à proximité | covisibilité indirecte d'impact faible | 22<br>23 |
| Église (Void-Vacon) | Petit patrimoine | - | covisibilité indirecte d'impact très faible | 26 |
| Église Saint-Martin (Sorcy-Saint-Martin) | MH C | - | covisibilité indirecte d'impact faible | 40 |
| Mairie<br>Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul (Euville) | MH C<br>MH I | négligeable | covisibilité indirecte d'impact très faible | 38<br>42 |
| Église Saint-Pierre de Ville-Issey (Euville) | MH I | nul | - | 36 |
| Église Saint-Martin de Malaumont (Chonville-Malaumont) | MH CI | nul | nul | 43<br>47 |
| Église Saint-Gorgon (Euville) | MH C | - | covisibilité indirecte d'impact très faible | 48 |
| Église<br>Fontaine-lavoir de plan demi-circulaire (Mauvages) | MH I<br>MH C | négligeable à proximité | covisibilité indirecte d'impact négligeable | 51<br>52 |
| Site archéologique du sanctuaire de Nasium (Saint-Amand-sur-Ornain) | MH I | très faible à proximité | - | 53 |
| Château<br>Église Saint-Laurent (Vaucouleurs) | MH CI<br>MH C | - | covisibilité indirecte d'impact négligeable | 55 |
| Monuments historiques de Toul<br>Plus beau détour de France | 56 MH<br>Tourisme | négligeable | - | 58 |
| Ancien fort de Troyon (Troyon) | MH I | négligeable | - | 62 |
| GR 703 | Tourisme | très faible | - | 54 |
| La Meuse à Vélo | Tourisme | très faible<br>négligeable<br>nul | - | 24 26 36 38<br>39 51 55 |

Fig. 449 : Synthèse des impacts sur les éléments patrimoniaux ayant fait l'objet d'un photomontage

Les impacts les plus importants du projet sur les éléments patrimoniaux sont donc :

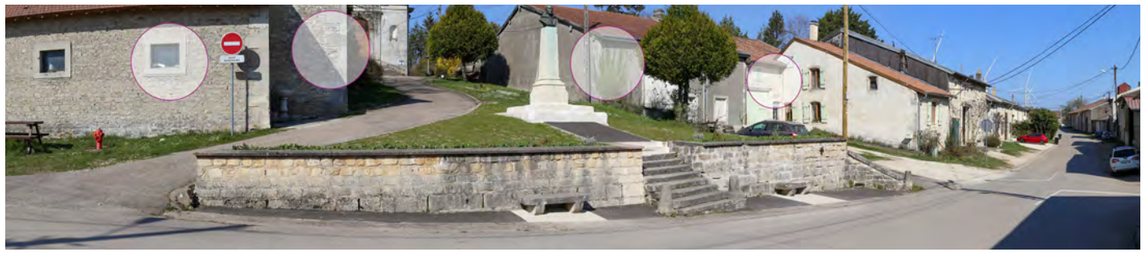

Fig. 450 : Un impact très fort à proximité de l'église de Ménil-la-Horgne (120°)

Fig. 451 : Une covisibilité directe d'impact fort avec l'église de Ménil-la-Horgne (120°)

Fig. 452 : Une covisibilité indirecte d'impact modéré avec l'église de Laneuville-au-Rupt (40°)

Fig. 453 : Une covisibilité indirecte d'impact modéré et ponctuelle avec le château de Commercy et l'église Saint-Pantaléon et plus généralement avec le site patrimonial remarquable (40°)

Fig. 454 : Une covisibilité indirecte d'impact modéré avec l'église de Saulx-en-Barrois (40°)

# Chapitre 4 : Analyse des autres impacts du projet

4.1. Analyse des effets visuels liés au chantier

4.2. Analyse des effets visuels liés aux infrastructures entourant le projet

# 4.1. Analyse des effets visuels liés au chantier

Lors du chantier de construction des éoliennes, différentes phases techniques peuvent avoir un impact sur le paysage. Il s'agit d'effets temporaires concernant :

- les chemins permettant l'accès au site d'implantation,
- la mise en place des fondations de l'éolienne,
- la mise en place d'aire de grutage,
- le montage des éoliennes.

## Mise en place des voies d'accès

Une majorité des voies d'accès au parc pour la construction et la maintenance des éoliennes sont existantes. Un renforcement de certains de ces chemins est à réaliser. Quelques nouveaux chemins seront créés pour la construction et la maintenance des éoliennes.

L'impact paysager des voies d'accès est minime.

## Mise en place des fondations

Les fondations des éoliennes ont un diamètre d'environ 30 mètres et une profondeur variable suivant les données géotechniques.

Une fois mises en place, elles sont recouvertes de terre végétale. Aucun impact paysager n'est donc à envisager.

Fig. 455 : Mise en place d'une fondation

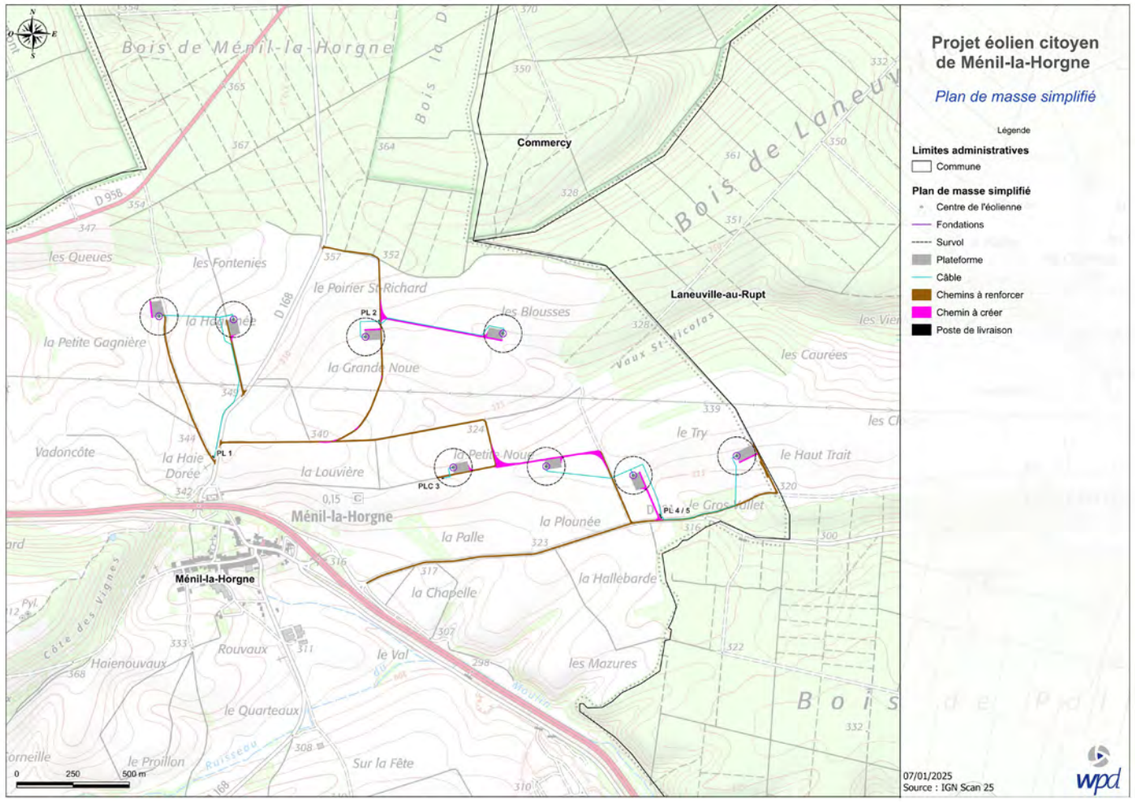


Fig. 456 : Plan-masse du projet

## Mise en place de plateformes

Afin d'accueillir les grues nécessaires au montage de chaque éolienne, une plateforme de grutage de 70 x 45 mètres environ est mise en place. Ces aires de montage resteront en place après le montage des éoliennes comme aires de maintenance permanentes.

L'impact paysager de ces aires réalisées en stabilisé renforcé est très restreint.

## Assemblage de l'éolienne

Les éoliennes sont assemblées sur site par une grue après livraison en kit des différents éléments de l'éolienne.

L'impact paysager de l'assemblage de l'éolienne tient essentiellement à la présence de la grue et est donc temporaire.

Des aires de stockage des pales et d'assemblage sont utilisées. Ces aires sont temporaires et n'auront donc pas d'impact dans le paysage après le chantier.

## Mesures mises en œuvre afin de limiter l'impact du chantier

Les impacts du chantier étant très réduits et temporaires, aucune mesure paysagère particulière n'est prise pour limiter l'impact du chantier. La réutilisation des chemins existants est maximisée afin de limiter la création de nouveaux chemins.

Fig. 457 : Grue

Fig. 458 : Assemblage d'une éolienne

# 4.2. Analyse des effets visuels liés aux infrastructures entourant le projet

## Mise en place d'un poste de livraison

Les seules infrastructures mises en place autour du projet sont 5 postes de livraison installés :

- en sortie nord de Ménil-la-Horgne le long de la D168
- à proximité de l'éolienne E3
- à proximité de l'éolienne E5
- 2 postes à proximité de l'éolienne E7 le long de la D184

Leurs dimensions seront de 3 mètres par 9 mètres au sol et 2.7 mètres de haut.

**Afin d'assurer leur intégration paysagère en vue proche, un coloris vert sombre est proposé pour le revêtement de ces postes de livraison.**

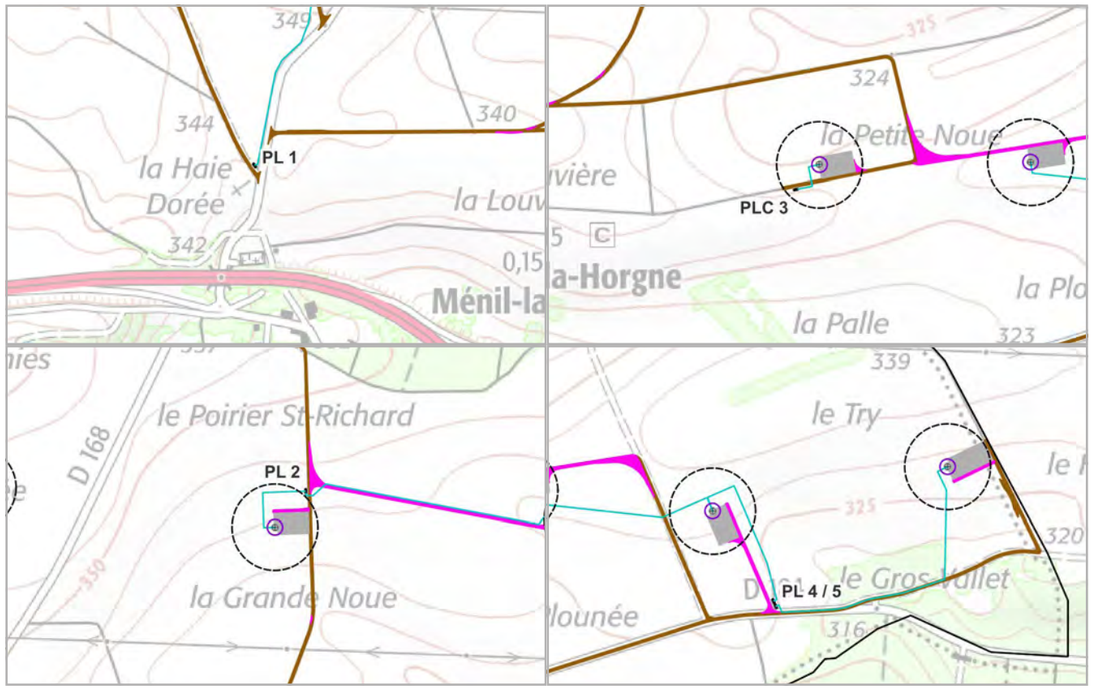


Fig. 459 : Emplacements des postes de livraison

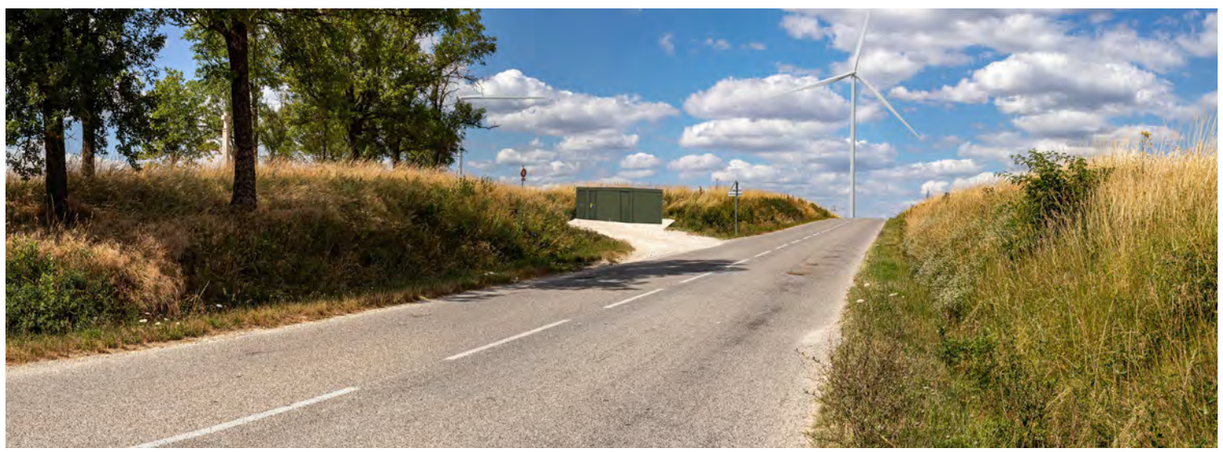

Fig. 460 : Poste de livraison n° 1 en vue proche et éloignée

Fig. 461 : Poste de livraison n° 3 en vue éloignée

# Chapitre 5 : Mesures ERC et d'accompagnement

5.1. Mesures d'évitement

5.2. Mesures de réduction

5.3. Mesures d'accompagnement du projet

## 5.1. Mesures d'évitement

### Choix du site d'implantation

Le choix du site d'implantation s'est porté sur un espace dépourvu de contraintes techniques dans lequel des éoliennes peuvent être implantées.

Le site d'implantation a été défini dans un secteur où la densité de monuments historiques est faible, le premier monument historique se situant à plus de 4.5 km du parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne. L'éloignement aux habitations est de plus de 800 mètres pour l'ensemble du site.

Ce site est inclus dans un pôle de développement éolien existant, permettant ainsi de continuer le développement éolien du secteur sans phénomène de mitage du territoire.

Au sein de ce site, un secteur a été évité et exempté de toute implantation. Il s'agit d'un secteur dans l'axe de la perspective visuelle possible depuis le château de Commercy, dans l'axe de l'allée des Tilleuls (voir carte page 39). Aucune visibilité depuis le château ou depuis l'allée des Tilleuls sur le projet n'est alors possible.

### Choix de la variante d'implantation

L'implantation du projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne a été réfléchie lors d'atelier de concertation avec les riverains du projet. Ces ateliers ont abouti sur 3 scénarios d'implantation qui ont été compilés en un seul scénario qui a lui-même abouti, une fois optimisé, à une implantation finale.

Cette variante a fait l'objet de 2 modifications suite au dépôt du dossier en 2024, en réponse aux recommandations de l'administration. Cette implantation optimisée permet notamment de créer un parc éolien lisible en 2 lignes de 4 éoliennes.

Fig. 462 : Le projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne

## 5.2. Mesures de réduction

Les éoliennes sont des éléments de grande taille qui ne peuvent être totalement masqués dans le paysage. Les mesures de réduction des impacts concernant le paysage consistent néanmoins à mettre en place des filtres visuels, le plus souvent par la plantation de végétaux. Il convient donc de choisir leur emplacement avec soin et de manière ciblée.

Dans le cadre du projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne, ces mesures ciblent, lorsque cela est possible, les lieux de vie faisant l'objet des impacts les plus élevés.

### Programme de plantations de masques végétaux dans la commune de Ménil-la-Horgne

**Objectifs de la mesure :**

- Créer prioritairement des masques visuels en direction de la zone du projet en choisissant soigneusement les emplacements par rapport au projet de parc éolien.
- Les essences seront des essences locales adaptées et choisies pour leur intérêt écologique.
- Créer des espaces favorables à la biodiversité en général et à la faune volante en particulier (haies pour les passereaux et chauves-souris) avec tous les avantages inhérents aux haies (ombrage, alimentation, déplacement et accueil de la faune, rôle de régulation des eaux, stockage de carbone…).

**Description :**

Les plantations d'arbres et arbustes seront réalisées sur tous types de terrains, aussi bien au sein du village, à sa périphérie que sur des zones délaissées, le long des chemins ou au sein de parcelles agricoles.

Les terrains communaux seront ciblés en premier lieu. Les propriétaires et exploitants de terrains agricoles pourront manifester leur intérêt pour l'implantation de haies sur leurs parcelles.

Des essences locales seront privilégiées pour les plantations, qui seront toutes réalisées à plus de 300 m des éoliennes.

**Localisation :**

Les emplacements prévus en vue de réduire les visibilités sur les éoliennes du projet sont détaillés dans les pages suivantes.

Fig. 463 : Exemples de haies plantées par la société wpd

Coût prévisionnel de la mesure : 40 000 € HT

## A. Cordon arboré le long de la route nationale 4

### Détail de la plantation

L'ensemble du village de Ménil-la-Horgne est déjà fortement végétalisé et offre d'ores et déjà de nombreux masques de la RN 4 et du projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne situé au-delà de celle-ci. Cette voie express participe elle-même à cet effet de filtre.

En particulier, un linéaire d'arbres borde la limite nord du village. L'impact du projet sur ce secteur est actuellement très faible (photomontages 5 et 6).

À ce jour aucune plantation n'est nécessaire. Néanmoins, afin de maintenir ce niveau d'impact, des plantations de remplacement seront réalisées, lorsque cela sera nécessaire, tout au long de la vie du parc en concertation avec la commune pour identifier des zones précises au sein de ce linéaire.

### Foncier

Ces arbres sont plantés sur des parcelles privées, majoritairement propriétés de la commune de Ménil-la-Horgne avec laquelle une convention a été signée.

### Calendrier

Dès la mise en service du parc et tout au long de la phase d'exploitation

## B. Sortie est du village (rue Dom Calmet)

### Objectif

Depuis ce point, l'impact est qualifié de modéré (photomontage 2). Les objectifs sont donc :

- De réduire la visibilité du parc
- D'améliorer les perceptions depuis la sortie du village

### Détail de la plantation

Une plantation d'arbres sera réalisée sur un linéaire d'environ 70 mètres le long de la RN 4 (pointillés verts), dans le linéaire du cordon arboré décrit dans le paragraphe précédent.

Un embellissement du talus bordant cet ancien parking poids lourds sera réalisé sur un linéaire d'environ 40 mètres (pointillés violets), avec en particulier la plantation d'arbustes sur la partie haute de celui-ci.

### Foncier

Cette parcelle est une propriété de la commune de Ménil-la-Horgne avec laquelle une convention a été signée.

### Calendrier

À la mise en service du parc

## C. Route du Val (RD168)

### Objectif

Depuis la Route du Val, l'impact du projet est qualifié de modéré à fort depuis les points de vue 7, 8 et 9. Néanmoins, de nombreux masques végétaux sont d'ores et déjà présents le long de cet axe (en vert sur la photographie aérienne ci-contre) et tendent à nuancer cet impact.

L'objectif est donc de réduire les vues en direction du projet pour aboutir à un impact globalement faible à modéré.

### Détail de la plantation

Les linéaires de végétaux existants seront complétés par la plantation de haies arbustives en bordure de route pour un total cumulé d'environ 50 mètres.

### Foncier

Les plantations seront implantées en bordure de route dans le domaine public de la commune.

### Calendrier

À la mise en service du parc

## Plantation de masques végétaux sur les communes voisines

**Dans le cadre de la concertation menée tout au long de la conception du projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne, les communes limitrophes ont été rencontrées à plusieurs reprises. Les mesures de réduction et d'accompagnement ont été concertées, notamment avec les communes de Laneuville-au-Rupt, Saulvaux et Naives-en-Blois.**

### Communes de Laneuville-au-Rupt et Saulvaux (Saulx-en-Barrois)

Dans les échanges menés avec ces deux communes, les élus n'ont pas souhaité mettre en place de mesure à ce stade, en particulier de mesure de réduction.

Les habitants de ces communes sont toutefois éligibles à la mesure du Fonds de plantation (voir ci-après).

### Commune de Naives-en-Blois

Lors de la concertation, les élus de la commune de Naives-en-Blois ont émis des craintes quant à l'émergence de pales au-dessus de la ligne d'horizon au niveau de certaines ouvertures le long de la Grande rue. Une mesure a été réfléchie conjointement avec les élus afin de répondre à cette crainte.

**Objectifs de la mesure :**

- Les plantations auront pour objectif de jouer le rôle de masques visuels en direction de la zone de projet.
- Les essences seront des essences locales adaptées et choisies pour leur intérêt écologique.

**Description :**

Les plantations seront localisées de manière à maximiser leur effet de filtre visuel.

Ces plantations seront réalisées sur un linéaire de 200 mètres à proximité du village de Naives-en-Blois. Cette haie se situerait ainsi sur la ligne d'horizon perçue depuis le village, en direction du parc éolien.

**Foncier**

La plantation est située sur une parcelle privée faisant l'objet d'une convention.

**Calendrier :**

À la mise en exploitation du parc

Coût prévisionnel de la mesure : 2000 € HT pour la plantation + 500 € HT pour la gestion pendant 25 ans

## Fond de plantation pour les jardins

**Objectifs de la mesure :**

- Les plantations prévues précédemment ne pouvant répondre à chaque situation particulière, le fonds de plantation pour les jardins sera créé à destination des riverains ayant des vues sur le parc éolien, et en particulier depuis les habitations du village de Ménil-la-Horgne, la ferme de Bannaucourt à Naives-en-Blois et les franges des communes voisines de Laneuville-au-Rupt et Saulvaux.
- Les plantations auront pour but d'atténuer les perceptions du parc par les riverains et d'agrémenter leur environnement proche.

**Localisation**

- Communes de Ménil-la-Horgne (notamment la partie sud du village)
- Ferme de Bannaucourt sur la commune de Naives-en-Blois
- Commune de Laneuville-au-Rupt (notamment la partie ouest du village qui offre plus d'ouvertures sur la zone du projet)
- Village de Saulx-en-Barrois (notamment la frange ouest) sur la commune Saulvaux

**Description :**

Au lancement de la campagne de plantation, les riverains en seront informés via la distribution de flyers accompagnés de bulletins de candidature. Les habitants éligibles seront accompagnés par un pépiniériste professionnel pour réaliser les plantations.

**Calendrier :**

Distribution des flyers : À la mise en exploitation du parc

Délai de réponse : 1 mois après la distribution des flyers

Organisation des rendez-vous entre le professionnel et les demandeurs : 3 mois après la réception des réponses

Chiffrage et commande des prestations : 2 mois après la fin des rendez-vous

Réalisation des plantations en période favorable : sur la période novembre à février qui suit.

Fig. 464 : Exemple de flyers distribué à la population

Coût prévisionnel de la mesure : 30 000 € HT

## 5.3. Mesures d'accompagnement du projet

Au même titre que certaines mesures de réduction, l'ensemble des mesures d'accompagnement a fait l'objet d'une concertation, en particulier au travers d'un atelier s'appuyant sur une réflexion de groupe des participants.

### Création et aménagement d'une place de village à Ménil-la-Horgne

**Objectifs de la mesure :**

La commune de Ménil-la-Horgne ne possède aucune place de village. Aussi, les objectifs de cette mesure sont multiples :

- Accompagner l'insertion du parc éolien dans le territoire en permettant une mise en valeur paysagère et patrimoniale de nature à favoriser une identité locale, ainsi que l'amélioration du cadre de vie des habitants ;
- Requalifier l'espace public par la réhabilitation d'un espace abandonné au cœur du village et la création d'un espace extérieur ouvert et accueillant, s'intégrant dans l'architecture du village de Ménil-la-Horgne ;
- Réduire ponctuellement l'impact du projet éolien, la place étant située au croisement de la Grande rue (photomontages 10 et 11) et de la route du Val/RD168 (photomontages 6 et 7), notamment au travers des plantations qui seront réalisées dans le cadre de cet aménagement.

**Description :**

Le centre-bourg du village de Ménil-la-Horgne, qui est actuellement occupé par des bâtiments, un pylône électrique et des lignes aériennes, ne comporte à ce jour aucune place sur laquelle peuvent se rassembler les habitants. La mesure consisterait à retirer le pylône électrique, enfouir les réseaux aériens, procéder à la démolition du mur délimitant la parcelle et organiser le dénivelé du terrain par un terrassement sur deux niveaux qui permettrait de délimiter des espaces aux ambiances différentes. L'intégration à la place de la façade du lavoir en ruine, présent dans un délaissé de la RN4, permettrait de mettre en valeur l'architecture et le patrimoine locaux. Des plantations permettraient d'embellir le cadre, de créer des espaces ombragés, ainsi que d'intégrer des espaces propices à la biodiversité. Afin de remplacer l'éclairage public supprimé avec l'enlèvement du pylône, un éclairage photosensible autonome pourrait être installé, de même que des bornes de recharges pour véhicules électriques, afin d'inscrire le réaménagement de la place dans la démarche de transition énergétique initiée par la commune. Cette mesure, qui a été proposée par les habitants dans le cadre d'un atelier de concertation, sera affinée avec les acteurs locaux afin de permettre une appropriation du projet d'aménagement. Un architecte paysagiste sera mandaté pour aider à la définition finale de la mesure.

Calendrier :

À la mise en exploitation du parc

Coût prévisionnel de la mesure : 200 000 € HT

Fig. 465 : État actuel de la parcelle

Fig. 466 : La façade du lavoir à déplacer et intégrer dans la place

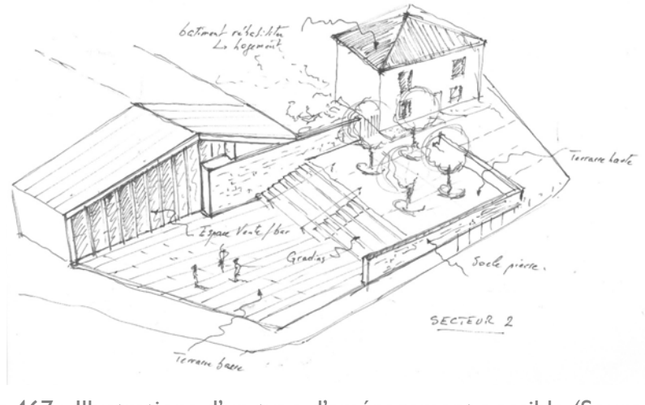

Fig. 467 : Illustrations d'un type d'aménagement possible (Source : Groupe Acanthe Architectes)

## Création d'un chemin de randonnée thématique

**Objectifs de la mesure :**

- Création d'un chemin de randonnée autour des thématiques des énergies renouvelables et de la flore locale.

**Description :**

Un chemin de randonnée sera créé dans la moitié sud du bourg de Ménil-la-Horgne, au départ du village. D'une longueur de 6,4 km, il passera au pied des éoliennes existantes à l'ouest du bourg et le Bois Vauguyot. Les aménagements proposés seront à visée pédagogique sur le thème des énergies renouvelables en général, et des deux parcs éoliens de Ménil en particulier (balisage, panneaux pédagogiques). Au besoin et en concertation avec les habitants de Ménil-la-Horgne, des plantations pourront être réalisées le long du parcours et des points de repos agrémentés de bancs ou de tables pourront être aménagés.

**Calendrier :**

À la mise en exploitation du parc

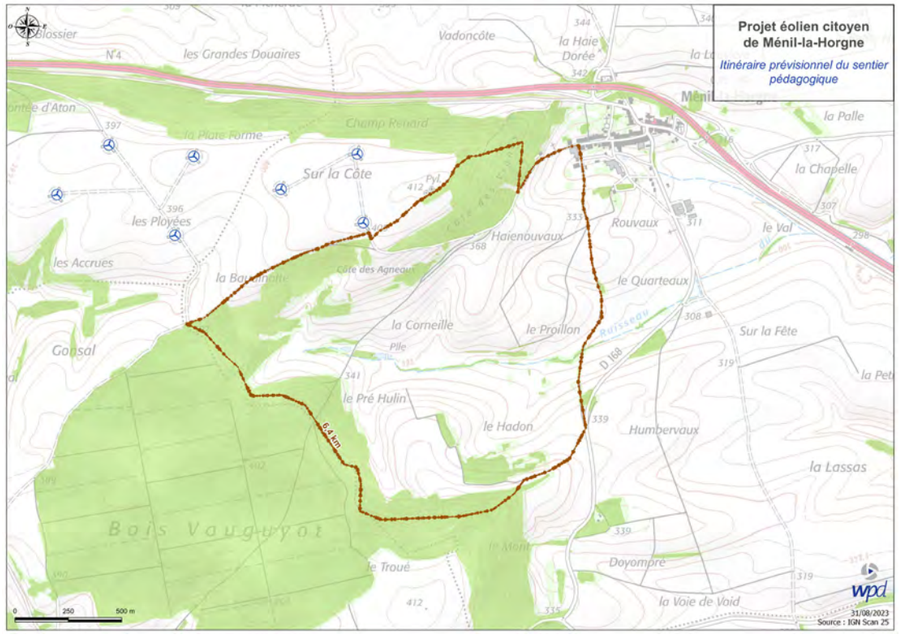


Fig. 468 : Carte du sentier pédagogique

Fig. 469 : Exemples de mobiliers accompagnant les sentiers pédagogiques

Coût prévisionnel de la mesure : 20 000 € HT

# Conclusion générale

Le parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne s'insère dans un paysage éolien déjà bien amorcé : le motif éolien y est donc déjà régulier et fréquent. Le territoire dans lequel s'inscrit le projet est marqué par le relief et une forte densité de boisements. Il en résulte de nombreuses zones aux visibilités réduites et aux perceptions limitées. Certains secteurs sont néanmoins plus ouverts et présentent des vues dégagées, notamment les zones agricoles à l'ouest et le cœur de la vallée de la Meuse à l'est.

**Le diagnostic territorial du site d'étude** a permis de définir les sensibilités paysagères et patrimoniales de l'ensemble de l'aire d'étude éloignée du projet. Ces sensibilités ont été prises en compte pour la définition de l'implantation du parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne, réalisée en concertation avec les riverains du projet lors d'ateliers de concertation. Ces ateliers ont permis de définir 3 propositions d'implantation qui répondaient à une liste de critères de restriction, approuvée par les participants. À partir de ces propositions, une implantation a été déterminée et optimisée afin d'aboutir à l'implantation finale du projet, la plus en accord possible avec les différentes composantes du territoire. **L'implantation du parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne est donc composée de 8 éoliennes au nord-est du village, organisées en 2 lignes de 4 éoliennes.**

L'étude s'est ensuite attachée à montrer les impacts du projet sur le paysage et le patrimoine du territoire d'étude. Ces impacts sont illustrés par 62 photomontages qui reprennent les sensibilités et enjeux décrits dans le diagnostic territorial du site d'étude.
Concernant les **effets du projet sur le paysage**, les points de vue étudiés montrent que la lisibilité du projet est bonne, apparaissant en 2 lignes parallèles. La lisibilité du projet diminue lorsque les éoliennes sont partiellement visibles, à la faveur d'un impact plus réduit dans le paysage. Les impacts les plus importants se feront à proximité directe du projet. À mesure que l'on s'éloigne du parc, les impacts dans le paysage se réduisent, ne laissant une visibilité sur les nacelles que dans quelques vues très dégagées. La taille perçue des éoliennes du projet est cohérente avec le paysage en place, seuls quelques effets de surplomb ont été décelés dans des vues très proches.

Les photomontages ont permis de montrer que le parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne s'insère bien dans un paysage éolien existant, ne créant que rarement une nouvelle visibilité du motif éolien dans le paysage. Il vient ainsi densifier la présence éolienne sans effet de mitage du territoire. Les covisibilités avec les parcs éoliens de Laneuville-au-Rupt et Ménil-la-Horgne sont fréquentes, mais sans modification de la lisibilité de ces parcs et avec une bonne cohérence de leurs lignes de force. **Le projet éolien citoyen de Ménil-la-Horgne ne génère que peu d'impacts cumulés.**

Concernant les **sensibilités patrimoniales**, une synthèse des impacts est présentée au chapitre 3.8. Les impacts les plus importants du projet ont été constatés sur : l'église de Ménil-la-Horgne (petit patrimoine non protégé), dans une vue à proximité ainsi qu'en covisibilité depuis le sud-ouest du village ; l'église de Laneuville-au-Rupt (petit patrimoine non protégé) en covisibilité indirecte depuis l'est du village ; le site patrimonial remarquable de Commercy avec son château et son église (monuments historiques) en covisibilité depuis le nord et l'église de Saulx-en-Barrois (petit patrimoine non protégé) depuis l'ouest du village. Il s'agit néanmoins de covisibilités ponctuelles, depuis des secteurs souvent peu fréquentés.

Afin de **réduire les impacts du projet**, plusieurs plans de plantation d'arbres et d'arbustes sont proposés à destination des riverains de Ménil-la-Horgne, de Laneuville-au-Rupt, de Saulvaux et de Naives-en-Blois. Ces plantations permettront d'atténuer les perceptions proches sur le parc éolien de Ménil-la-Horgne. Des **mesures d'accompagnement** seront également mises en place : la création et l'aménagement d'une place de village à Ménil-la-Horgne ainsi que la création d'un chemin de randonnée thématique au sud de Ménil-la-Horgne.

En conclusion, le parc éolien citoyen de Ménil-la-Horgne présente des impacts réduits sur les éléments patrimoniaux et un impact faible à plus de 5 km du parc. Les impacts les plus importants se feront à moins de 2 km du projet.

Le parc éolien s'insère de manière cohérente dans le paysage, au sein de vues où l'éolien est la plupart du temps déjà présent. Il vient renforcer ainsi un bassin éolien en développement.

Atelier d'études Epycart
6, rue Léonard de Vinci
CS 20119
53 001 Laval Cedex